



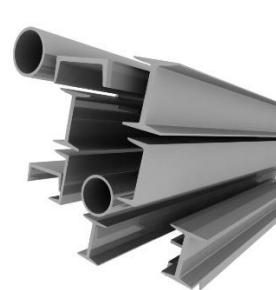
RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail- Justice-Solidarité

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES



ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) DU
PROJET D'IMPLANTATION ET D'EXPLOITATION D'UNE
USINE DE PRODUCTION DU FER A BETON ET ACIER DANS LA
SOUS-PREFECTURE DE BADI PREFECTURE DE DUBREKAPAR LA BAOCHENG ACIER INTERNATIONAL SA



Version Final



Juillet 2025

Réalisé par le Cabinet **LELE CONSULTING
COMPANY.SARL (LCC)**
Tel : 620497744/621181627



*Siège social : Lambanyi, Commune de Lambanyi
RCCM/GN.TCC.2024. B.03200*

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
LISTE DE TABLEAUX	6
LISTE DES FIGURES.....	7
LISTE DES IMAGES	7
LISTE DES CARTES	7
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	8
RÉSUMÉ NON TECHNIQUE	9
INTRODUCTION.....	17
CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L ’ETUDE.....	17
OBJECTIFS DE L ’ETUDE.....	17
RESULTAT ATTENDU	18
METHODOLOGIE GENERALE DE L ’ETUDE	19
Rencontre avec le promoteur et les autres parties prenantes	19
Collecte des données	19
<i>La Recherche documentaire.....</i>	19
<i>Collecte des données du terrain</i>	20
STRUCTURE DU PRESENT RAPPORT	20
PRESENTATION DU PROMOTEUR ET CABINET	20
CHAPITRE I : ANALYSE DES DIFFÉRENTES ALTERNATIVES (OPTION) DU PROJET	24
1.1 ANALYSE DES ALTERNATIVES (OPTIONS) : OPTION SANS PROJET ET OPTION PROJET	24
1.1.1 OPTION SANS PROJET : scénario de non-développement du projet	24
1.1.2 OPTION PROJET : Scénario de développement du projet	24
1.2 RÉSULTATS DE LA COMPARAISON DES DEUX ALTERNATIVES DU PROJET	25
1.3 VARIANTES DE RÉALISATION DU PROJET	25
CHAPITRE II : DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PROJET.....	27
2.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET	27
2.2 OBJECTIFS DU PROJET.....	27
2.3 LOCALISATION DU PROJET	27
2.4 INFRASTRUCTURES ET AMENAGEMENTS PREVUS	28
CHAPITRE III : ESQUISSE DU CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL RELATIF AU PROJET.....	29
3.1 CADRE POLITIQUE	29
3.1.1 Plan National d’Action pour l’Environnement	29
3.1.3 Stratégie et Plan d’Actions sur la Diversité Biologique	29
3.1.4 Politique et Stratégie Nationale de Gestion des Ressources en Eau	30
3.1.5 Politique Nationale de Développement Industriel	30
3.1.6 Politique Nationale de Développement Agricole	30
3.1.7 Stratégie Nationale du Développement Durable.....	30
3.1.8 Programme d’Action National de Lutte Contre la Désertification	30
3.1.9 Stratégie Nationale sur le Changement Climatique	30
3.1.10 Plan National de Gestion des Catastrophes	31
3.1.11 Politique de santé publique	31
3.1.12 Politique foncière	31
3.1.13 Politique genre	31

3.1.14	Lettre de Politique de Développement du Secteur de l’Énergie	31
3.2	CADRE JURIDIQUE	31
3.2.1	Cadre légal et réglementaire de la Guinée en la matière.....	32
3.2.2	Conventions et accords internationaux	34
1 CONVENTION OIT N°148 (1977) – MILIEU DE TRAVAIL.....	37	
2 CONVENTION OIT N°167 (1988) – SECURITE ET SANTE DANS LA CONSTRUCTION	38	
3. CONVENTION OIT N°120 (1964) – HYGIENE DANS LES BUREAUX ET COMMERCES	39	
3.3	CADRE INSTITUTIONNEL.....	39
CHAPITRE IV : DESCRIPTION DE L’ÉTAT INITIAL DU SITE DU PROJET.....	43	
4.1	DELIMITATION DE LA ZONE D’ETUDE	43
4.2	ÉTAT DES LIEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DE LA ZONE DU PROJET	44
4.2.1	Description sommaire de l’état initial de l’environnement physique de Basse Guinée 44	
4.2.2	Description de l’état initial de l’environnement biologique du site.....	61
4.2.2.1	<i>Contexte</i>	61
4.2.2.2	<i>Objectifs.....</i>	61
4.2.2.3	<i>Méthodologie spécifique d’inventaire floristique et faunique</i>	62
4.2.2.4	<i>Méthodologie d’inventaire faunique</i>	63
4.2.2.5	<i>Traitemet et analyse des données</i>	65
4.2.2.6	<i>Résultats de l’Etude de la flore : Description des habitats de la zone d’étude</i>	66
4.2.2.7	<i>Résultats de l’Etude de la faune : Diversité faunique et espèces à enjeux de conservation</i>	72
4.2.3	Description sommaire milieu humain et socioéconomique de la CR de Badi.....	75
4.2.3.1	<i>Historique</i>	75
4.2.3.2	<i>Localisation</i>	76
4.2.3.3	<i>Organisation administrative</i>	77
4.2.3.4	<i>Population</i>	78
4.2.3.5	<i>Santé</i>	78
4.2.3.6	<i>Education</i>	79
4.2.3.7	<i>Foresterie et environnement</i>	79
4.2.3.8	<i>Accès à l’eau</i>	79
4.2.3.9	<i>Commerce</i>	80
4.2.3.10	<i>Agriculture et élevage</i>	80
4.2.3.11	<i>Cueillette</i>	81
4.2.3.12	<i>Corps de métiers et dynamique économique locale</i>	81
4.2.3.13	<i>Communication, réseaux mobiles et routiers</i>	83
4.2.3.14	<i>Genre et équité</i>	83
4.2.3.15	<i>Tradition et religion</i>	84
4.2.3.16	<i>Exode rural</i>	84
4.2.3.17	<i>Conflit et mode de résolution</i>	85
CHAPITRE V : IDENTIFICATIONS ET ÉVALUATION DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET MESURES D’ATTÉNUATIONS	86	
5.1	METHODOLOGIE SPECIFIQUE	86
5.1.1	Étude de l’ampleur de l’impact	86
5.1.2	Étude de la sensibilité des récepteurs	88
5.1.3	Étude de l’importance	89

5.1.4	Atténuation.....	91
5.1.5	Étude des impacts résiduels	93
5.1.6	Impacts cumulés.....	93
5.2	IDENTIFICATION DES SOURCES POTENTIELLES D'IMPACTS ET DE RISQUES.....	93
5.3	IDENTIFICATION DES IMPACTS ET DES RISQUES POTENTIEL.....	95
5.3.1	Identification des impacts potentiels.....	96
	<i>5.3.1.1 Impacts positifs potentiels</i>	96
	<i>5.3.1.2 Impacts négatifs potentiels</i>	97
5.3.2	Identification des risques potentiels liés aux activités du projet.....	99
5.4	PROPOSITIONS DE MESURES DE BONIFICATION/ATTENUATION DES IMPACTS ET RISQUES IDENTIFIES.....	102
5.4.1	Mesures générales	102
	<i>5.4.1.1 Phase de préparation/construction</i>	102
	<i>5.4.1.2 Phase de fonctionnement (exploitation) de l'usine.....</i>	103
5.4.2	Mesures de bonifications spécifiques	103
	<i>5.4.2.1 Les mesures de bonifications renforcent les impacts positifs du projet sur son milieu d'insertion.</i>	103
5.4.3	Mesures d'atténuation spécifiques	104
	<i>5.4.3.1 Mesures d'atténuation spécifiques en phases de préparation et de construction</i>	104
	<i>5.4.3.2 Mesures d'atténuation spécifiques en phase d'exploitation.....</i>	106
5.5	ANALYSE DES ENJEUX DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET PROPOSITION DE MESURES D'ATTENUATION DES EFFETS ET D'ADAPTATION AUX IMPACTS	107
5.5.1	Introduction.....	107
5.5.2	Contexte	108
5.5.3	Justification	109
5.5.4	Conclusion	112
CHAPITRES VI : RÉSULTATS DES CONSULTATIONS PUBLIQUES	113	
6.1	CONSULTATIONS ET INFORMATIONS DU PUBLIC	113
6.1.1	Contexte	114
6.1.2	Objectif	114
6.1.3	Méthodologie spécifique.....	114
6.1.4	Résultats	115
CHAPITRES VII : PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	119	
7.1	INTRODUCTION.....	119
7.2	IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES :	119
7.2.1	Parties prenantes institutionnelles.....	119
7.2.2	Parties prenantes sociales et communautaires	119
7.2.3	Parties prenantes environnementales	120
7.3	STRATEGIE D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	120
7.3.1	Information et sensibilisation.....	120
7.3.2	Consultation et participation	120
7.3.3	Collaboration et partenariats	120
7.3.4	Suivi et évaluation.....	120
7.4	PLAN DE COMMUNICATION	121
7.4.1	Outils de communication	121
7.4.2	Fréquence des interactions	121
7.5	GESTION DES CONFLITS ET DES RISQUES.....	121
7.6	CONCLUSION	121

CHAPITRES VIII : MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES.....	122
8.1 JUSTIFICATION ET OBJECTIF.....	122
8.2 STRUCTURE ET DOCUMENTATION DE LA PLAINE.....	122
8.3 PROCEDURE DE REGLEMENT DES GRIEFS	123
8.3.1 Violences basées sur le genre.....	123
8.4 LES TYPES DE PLAINTES ET CONFLITS QUI PEUVENT SURGIR ET QUI DEVONT ETRE TRAITER.....	124
8.5 PROCEDURES.....	124
CHAPITRE IX : PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES).....	125
9.1 INTRODUCTION.....	125
9.2 OBJECTIFS	125
9.3 RAPPELS DES MESURES GENERALES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES A PREVOIR PAR LE PROJET	126
9.3.1 Le plan d'atténuation des impacts et risques	127
9.3.2 Mesures spécifiques d'atténuation des impacts liées aux activités du projet	128
9.3.3 Mesures d'atténuation en période de fonctionnement de l'usine.....	130
9.3.4 Plan de Bonification des impacts positifs	131
9.4 MATRICE DU PGES	131
9.5 PROGRAMMES DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI ENVIRONNEMENTAUX.....	147
9.5.1 Programme de surveillance environnementale	147
9.6 PROGRAMME DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL	154
9.7 PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITES	159
9.8 PLANS SPÉCIFIQUES.....	161
9.9 ROLES ET RESPONSABILITES DE MISE EN ŒUVRE DU PGES	163
9.10 MESURES ADMINISTRATIVES ET REGLEMENTAIRES	164
9.11 REGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE	164
9.12 COUTS DES MESURES DE MISE EN ŒUVRE DE MISE EN ŒUVRE D'UNE PARTIE DU PGES 165	
CONCLUSION GÉNÉRALE	166
BIBLIOGRAPHIE	167
ANNEXE	168
ANNEXES 1 :	168
ANNEXES 2 : ORDRE DE MISSION.....	169
ANNEXES II : PV DES CONSULTATION PUBLIQUES	171
ANNEXES III : LES IMAGES DU TERRAIN.....	182
INTRODUCTION.....	185
CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE.....	185
OBJECTIFS DE LA CONSULTATION	187
RESULTATS ATTENDUS (ENTRE AUTRES).....	187
MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE	187
PRINCIPALES ACTIVITÉS À RÉALISER (PROPOSITIONS).....	188
PRINCIPALES ACTIVITÉS À RÉALISER (PROPOSITIONS).....	189
PROFIL DU CONSULTANT	189
DURÉE DE LA MISSION	189
ANNEXE V : LES DOCUMENTS DU CABINET	190

LISTE DE TABLEAUX

Tableau N° 1:	Découpage administratif du site d'étude.....	43
Tableau N° 2:	Périodes et conditions de mesures	44
Tableau N° 3:	Coordonnées GPS des stations de mesures	45
Tableau N° 4:	Résultats de la qualité l'air	47
Tableau N° 5:	Vitesse et direction du vent dans la zone du projet	49
Tableau N° 6:	Coordonnées GPS des stations de mesures	50
Tableau N° 7:	Tableau des codes.....	51
Tableau N° 8:	Caractéristiques de l'appareil de mesures	52
Tableau N° 9:	Propriétés de l'appareil de mesures	52
Tableau N° 10:	Résultats des mesures du bruit	54
Tableau N° 11:	Appareillages et méthodes d'analyse	57
Tableau N° 12:	Coordonnées des points d'échantillonnages.....	58
Tableau N° 13:	Analyses physico-chimiques des eaux	59
Tableau N° 14:	Définition des classes de qualité/ état de conservation du milieu	62
Tableau N° 15:	Catégories de données de la liste rouge (IUCN, 2010)	65
Tableau N° 16:	Liste des espèces floristiques relevées dans la zone d'étude	68
Tableau N° 17:	Espèces prioritaires pour la conservation au niveau national.....	70
Tableau N° 18:	Liste des espèces de mammifère inventoriées dans la zone d'étude.....	72
Tableau N° 19:	Liste des espèces d'oiseau relevées dans la zone d'étude	73
Tableau N° 20:	Liste des espèces d'amphibiens et de reptiles présentes dans la zone d'étude	74
Tableau N° 21:	Espèces fauniques prioritaires pour la conservation selon la MNDB	75
Tableau N° 22:	Dimensions de l'ampleur de l'impact.....	86
Tableau N° 23:	Définitions des degrés d'ampleur des impacts biophysiques	87
Tableau N° 24:	Définitions de la sensibilité des récepteurs	89
Tableau N° 25:	Matrice d'importance de l'impact	90
Tableau N° 26:	Contexte de l'importance de l'impact	90
Tableau N° 27:	Sources probables des impacts par phase	94
Tableau N° 28:	Coefficients universels des GAS	110
Tableau N° 29:	Synthèse des consultations des parties prenantes du projet.....	116
Tableau N° 30:	Résumé des Mesures de gestion environnementales et sociales en phase de préparation/Construction	133
Tableau N° 31:	Programme de surveillance environnementale pendant les phases de préparation et de construction de l'usine.....	149
Tableau N° 32:	Programme de suivi environnemental en phases de préparation et de construction de l'usine	155
Tableau N° 33:	Actions de renforcement des capacités, d'information et de sensibilisation	159
Tableau N° 34:	Couts partiels du PGES	165

LISTE DES FIGURES

Figure 1:	Niveaux de poussière par point de mesures	48
Figure 2:	Appareil Kestrel 5500	49
Figure 3:	Sonomètre de marque Testo 816-1	54
Figure 4:	Variation des niveaux sonores dans la zone d'insertion du projet.....	55
Figure 5:	Variation des paramètres physico-chimiques de l'eau du ruisseau	60
Figure 6:	Jachère moyenne	66
Figure 7:	Fourré de jachère de <i>Chromolaena odorata</i>	66
Figure 8:	Formation herbeuse sur plaine asséchée	67
Figure 9:	<i>Pterocarpus erinaceus</i> (EN)	70
Figure 10:	<i>Chromolaena odorata</i>	72
Figure 11:	Terrier de <i>Cricetomys gambianus</i> (Rat).....	72
Figure 12:	Crotte de <i>Erythrocebus patas</i> (Singe rouge).....	73
Figure 13:	Mairie de la commune rurale de Badi.....	76
Figure 14:	Échange de l'équipe de consultants avec la délégation spéciale de Badi	78
Figure 15:	Mosquée de Badi centre	84
Figure 16:	Échange de l'équipe de consultants avec la délégation spéciale de Badi et le sous-préfet	113
Figure 17:	Équipe de consultants avec le préfet de Dubréka	114

LISTE DES IMAGES

Image 1:	Centre de Santé Rural de Bady	
Image 2:	Mosquée de Bady centre	84

LISTE DES CARTES

Carte N° 1:	Carte 1 : de zone d'étude élargie	28
Carte N° 2:	Zone restreinte du projet.....	43
Carte N° 3:	Répartition des points de mesure	45
Carte N° 4:	: Points d'échantillonnage des espèces Faune	64
Carte N° 5:	:points d'échantillonnages des espèces végétales.....	75

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AGEE	Agence Guinéenne d'Évaluations Environnementales
LCC	Lélé Consulting Company Sarl
CNT	Conseil National de Transition
CHS	Comité Hygiène et Santé
CU	Commune Urbaine
CR	Commune Rurale
DNM	Direction Nationale de la Météorologie
EIES	Étude d'Impact Environnemental et Social
EPI	Équipement de Protection Individuel
GIE	Groupements d'Intérêt Économiques
HSE	Hygiène Santé et Sécurité
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MCIPME	Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
MC	Mesures de Compensation
ME	Mesures d'Évitement
MR	Mesures de restauration
MB	Mesures de Bonification
ND	Non Déterminé
PAPs	Populations Affectées par le Projet
PGES	Plan de Gestion Environnemental et Social
ONG	Organisation Non Gouvernementale
SFI	Société Financière Internationale
ISO	International standardisation Organisation
IST	Infection Sexuellement Transmission
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
PDL	Plan de Développement Local
SNAPE	Service National d'Aménagement des Points d'eau
RGPH3	3 ^{ème} Recensement Général de la Population

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

La société **BAOCHENG ACIER INTERNATIONAL-SA** a entrepris *l'implantation et d'exploitation d'une usine de fabrication de fer à béton et acier* dans le district de Kandjamodia, sous-préfecture de Badi, préfecture de Dubréka.

Contexte et justification du projet : grâce à l'orientation économique que la Guinée a adoptée depuis la prise du pouvoir par le CNRD, avec pour objectif fondamental, la mutation socio-économique à travers un développement intégré et durable de tous les secteurs de l'économie nationale, les acteurs industriels ont pleinement pris conscience de leurs rôles pour l'atteinte de cet objectif.

C'est dans le but de jouer sa partition dans le développement industriel et économique de la nation guinéenne que la société **BAOCHENG ACIER INTERNATIONAL-SA**, entreprend le Projet d'implantation et d'exploitation d'une usine de production du fer à béton et acier dans la préfecture de Dubréka.

Objectif général du projet : L'Objectif général de ce projet est la contribution de la Société **BAOCHENG ACIER INTERNATIONAL-SA** au programme de développement engagé par le Gouvernement de la transition sous la conduite du CNRD, par la mise à disposition du marché national, des produits de qualité dans le domaine du fer et de l'acier.

Brève présentation du projet et ses composantes : ce projet consiste en la construction d'une usine de fabrication de fer à béton et d'acier destinés au marché local et sous régional. Divers infrastructures et aménagements sont prévus, conformément aux objectifs de la société, dont entre autres : (i) Une clôture sur tout le périmètre du domaine avec un portail ; (ii) Un poste de surveillance à l'entrée ; (iii) Un grand hangar métallique pour les ateliers de production de l'usine qui sont des grands fours et des laminoirs ; (iv) Un espace aménagé pour le dépôt de la ferraille et les premières ferreuses ; (v) Un grand hangar pour le stockage du produit fini ; (vi) Un bloc administratif ; (vii) Un local technique ; (viii) Un bloc sanitaire et des vestiaires ; (ix) Une fosse septique.

Le plan d'aménagement prévoit également des espaces verts sur un terrain débroussaillé, nettoyé et décapé.

Brève description de la zone d'insertion du projet : l'unité industrielle projetée sera implantée sur un site de 20 hectares (propriété de la Société **BAOCHENG ACIER INTERNATIONAL-SA**) à **Kandjamodia**, Sous-Préfecture de **Badi**, Préfecture de **Dubréka**, dans la Région administrative de **Kindia**. Ce site offre les avantages ci-après :

- Facilités d'accès grâce à la route nationale N° 3 ;
- Proximité des réseaux d'électricité et d'eau ;
- Proximité d'autres sites et zones industrielles où sont installées des entreprises industrielles et commerciales capables de développer un partenariat avec la Société.

Les besoins en termes d'espace sont satisfaits et le site peut facilement accueillir les équipements, les voiries et les réseaux divers projetés sur les plans d'aménagement.

État initial environnemental et social de la zone du projet - La faune : Lors des inventaires réalisés sur le site et portant sur la faune, il a été mis en évidence importante et diversifiée faune.

Parmi les espèces fauniques de la zone d'étude, sont répertoriées : *Erythrocebus patas* (Singe rouge) est quasi menacée (NT) et *Necrosyrtes monachus* (Charognard) est en danger critique (CR) d'après les statuts de l'IUCN. Selon la MNDB, une espèce de reptile et une espèce d'oiseau menacées sont présentes dans la zone d'étude. Selon l'arrêté portant protection des espèces de faune et de flore sauvages en République de Guinée, une espèce d'oiseau est partiellement protégée, une espèce d'oiseau et une espèce de reptile intégralement protégées, sont présentes dans la zone d'étude.

La flore : Les habitats de la zone d'étude sont légèrement dégradés par endroit suite aux coupes de bois et à l'agriculture itinérante. D'après les statuts de l'IUCN, une (1) espèce végétale menacée est présente sur le site d'étude. Il s'agit de *Pterocarpus erinaceus* (EN) qui est en danger. Cette espèce végétale est un arbre, un bois d'œuvre très prisé par les populations riveraines pour la confection des meubles. Tandis que *Anthocleista nobilis* est la seule espèce intégralement protégée (selon la MNDB) répertoriée sur le site de l'étude.

L'agriculture itinérante, l'exploitation des ligneux pour la production de bois d'œuvre, de bois de service constituent des facteurs anthropiques importants qui contribuent à la dégradation du couvert végétal et des sols du site d'étude.

Les milieux humains et socioéconomiques : la Commune Rurale (CR) de Badi compte une population de 12 237 habitants, dont 5 670 femmes, soit 46% de la population totale. Le taux d'accroissement de la population est de 3,1%, ce qui montre une croissance continue. Cette population se distingue par sa grande diversité culturelle et ethnique, reflet de l'équilibre démographique de la commune. Elle est composée de nombreux groupes linguistiques, tels que les soussou, Baga, Balante, Diakanké, Landouma, Malinké, Mikiforé, Nalou, Peulh.

Les principaux métiers exercés par cette population sont aussi variés que la population elle-même. On y trouve : la mécanique de garage, la menuiserie, la maçonnerie, le commerce, la couture, la coiffure, l'agriculture ; etc.

Réalisation de l'Étude d'Impact Environnemental et Social du projet d'usine : La réalisation des infrastructures principales et connexes de ce projet qui affectera certainement les différentes composantes (biophysiques et humaines) de l'environnement de son milieu d'insertion, doit se faire en conformité avec les exigences nationales de protection de l'environnement, contenues dans le Code de l'environnement (**Loi L/2019/0034/AN du 04 juillet 2019**) et dans l'arrêté **A/2023/1595/MEDD/CAB/SGG du 05 mai 2023**, portant procédure administrative d'évaluations environnementales en République de Guinée.

En effet, le Code de l'environnement, en son article 28, stipule que « La soumission d'une étude d'impact environnemental et social auprès du Ministère en charge de l'environnement,

est requise pour tout projet de développement susceptible d'affecter l'intégrité des composantes environnementales ».

C'est pour faire face à cette obligation réglementaire que la Société **BAOCHENG ACIER INTERNATIONAL-SA** a mandaté le Cabinet **Lélé Consulting Company Sarl** de réaliser la présente **EIES**, avec pour objectif principal **d'évaluer les effets potentiels** que le projet peut avoir sur l'environnement et les communautés locales, afin d'éviter, **minimiser ou compenser** les impacts négatifs et de maximiser les impacts positifs, dans le but d'obtenir le certificat de conformité environnemental des autorités compétentes.

Démarche méthodologique de l'EIES : pour mener à bien cette étude, le Cabinet **LCC SARL** a mis en œuvre **deux méthodologies pour l'atteinte des objectifs** : (i) Une méthodologie d'ordre général qui s'applique à tout type de projet, et (ii) des méthodologies spécifiques qui ont été mises en œuvre pour chaque composante du milieu impacté par le présent projet.

Méthodologie d'ordre général - elle s'est articulée autour des étapes suivantes : **Étape 1 - Revue de la littérature** : la documentation sur la zone d'étude a été revue pour une meilleure connaissance des informations existantes sur les différents écosystèmes du site du projet, sur les activités anthropiques, les données socioéconomiques. Il a été également question de consulter la littérature existante en relation avec la présence potentielle d'espèces à statut particulier (rares, menacées, endémiques etc.) dans les centres de documentations universitaires, dans des bibliothèques privées, via des sites Internet et au niveau des personnes ressources. Ces différentes sources consultées ont servi à classifier le projet dans son domaine d'étude et ont permis d'avoir des éléments de comparaison avec les données de terrain. **Étape 2 - Visite préliminaire des sites d'étude** : une visite préliminaire des sites d'étude pour la définition des différentes zones d'influence du projet (Zone élargie, Zone intermédiaire et la zone restreinte a été effectuée. Elle a permis de cadrer l'EIES dans l'espace et dans le temps.

Étape 3 - Collecte des données : dans le cadre de cette étude, la collecte des données biophysiques et socioéconomiques ont été menées aussi bien au niveau central qu'au niveau local.

Des méthodologies spécifiques : ont été mises en œuvre pour chaque composante du milieu impacté. L'application de cette démarche méthodologique a permis d'obtenir des résultats pertinents contenus dans le présent rapport.

Esquisse du cadre réglementaire du projet et des EIES : les textes fondamentaux guinéens (**Constitutions, lois fondamentales et/ou chartes de transitions**) font mention dans les différents articles, des exigences de protection de l'environnement.

L'un des textes d'application de ces lois fondamentales est la **Loi L/2019/0034/AN du 04 juillet 2019** portant Code de l'Environnement de la République de Guinée. Ce code stipule que la soumission d'une étude d'impact environnemental auprès du Ministère en charge de l'environnement, est requise pour tout projet de développement susceptible d'affecter l'intégrité des composantes environnementales. Elle est le préalable à la délivrance de toute autorisation environnementale.

Plusieurs institutions sont concernées dans le cadre de la réalisation du projet : les départements ministériels clés concernés par le projet sont : Le Ministère du Commerce (**MC**), le Ministère de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises (**MI,PME**); le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (**MEDD**), le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Aménagement du Territoire chargé de la récupération des domaines spoliés de l'Etat (**MUHAT**), le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (**MATD**), Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (**MSHP**), le ministère de la sécurité et de la protection civile, Ministère du travail et de la fonction publique(**MTFP**).

D'autres ministères sectoriels seront aussi impliqués à plus petite échelle, dans la mise en œuvre du projet.

Pour asseoir les fondements de la protection de l'environnement et garantir la mise en œuvre d'un développement durable, la République de Guinée a adopté un ensemble de textes législatifs et réglementaires en faveur de la protection et la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles. Sur le plan politique, pour faire face aux problèmes environnementaux rencontrés, la Guinée s'est dotée à partir de 1992, au lendemain de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, d'un certain nombre d'outils à savoir les stratégies, plans et programmes afin de mieux cerner la problématique environnementale dans sa réalité et sa complexité.

La République de Guinée a aussi ratifié des conventions et traités internationaux, notamment les Principes de l'Équateur, qui garantissent une protection et une gestion optimales de l'environnement pour le bien être de sa population et des générations futures et les conventions de l'OIT pour une meilleure protection des travailleurs.

Résultats de l'Études d'Impact Environnemental et Social (EIES)

- **Identification des sources potentielles d'impacts et de Risques** : toutes les actions ou activités du projet *d'implantation et d'exploitation d'une usine de production du fer à béton et acier* ayant une incidence environnementale potentielle, sont scindées en groupes selon le milieu concerné, et classées suivant la période d'altération. Ainsi, on a des actions du projet qui sont propres à la phase de préparation et d'autres qui seront observées au cours de la phase de construction ou d'exploitation et la phase de fermeture de l'usine. La méthodologie adoptée pour l'évaluation des impacts est basée sur la sensibilité environnementale des éléments du milieu par rapport aux activités menées. L'analyse de cette sensibilité permet de définir le niveau de résistance que l'élément présente par rapport au projet.

Les différentes phases du projet pour les évaluations sont : (i) **Phase Préparatoire** : phase pendant laquelle, on procédera à la préparation du site et des aires nécessaires pour le chantier (délimitation du site, remblayage et ouverture des chemins d'accès, mise en place des équipements de chantier et balisage), elle correspond aux travaux de chantier pour la réalisation du projet; (ii) **Phase de construction des infrastructures et aménagements des espaces** : Il s'agit de la construction des différentes infrastructures prévues (logements, bureaux, salles de cours et labos...) et des aménagements d'espaces dédiés. Elle se termine par une étape de remise

en état du site de chantier ; (iii) **Phase d'exploitation et d'entretien** : phase correspondant à l'opérationnalisation et à l'utilisation des équipements et des infrastructures construites ainsi qu'à l'entretien et la réparation des différents équipements. (Phases de fermeture)

Identification et évaluation des impacts et risques environnementaux et sociaux liés aux activités du Projet et propositions des mesures d'atténuation/mitigation.

Les Principaux impacts positifs du projet sur l'environnement humain et biophysique - Pendant la phase de préparation/construction : les principaux impacts portent essentiellement sur la composante humaine (socioéconomique) de l'environnement. Il s'agit entre autres : d'une opportunité d'emplois pour les jeunes ouvriers de la préfecture de Dubréka et de la CR de Badi en particulier, d'une possibilité de booster l'économie locale des riverains par l'achat de petits matériels et matériaux locaux pour les petits besoins de chantiers, de l'opportunité de développement de petits commerces etc.

Pendant la phase d'exploitation : les impacts positifs de ce projet en phase d'exploitation sont liés au milieu humain et à l'environnement socio-économique. En effet, la gestion et le fonctionnement de l'usine et des différentes infrastructures connexes prévues vont nécessiter le recrutement de la main d'œuvre locale (qualifiée ou non qualifiée) pour les installations, l'assainissement, la sécurité, les entretiens, la maintenance, etc. Cette création d'emplois va contribuer à la réduction de la pauvreté à travers les revenus obtenus à partir de la rémunération des différentes catégories de travailleurs employés. ; des opportunités économiques ; des opportunités d'affaires et des recettes fiscales et non fiscales générées contribueront à l'amélioration de l'économie locale, régionale et nationale par ricochet.

Phase de fermeture

La phase de fermeture d'une usine de fer à béton vise à arrêter les activités de production tout en minimisant les impacts environnementaux, sociaux et sécuritaires. Elle comprend l'arrêt progressif des opérations, le démantèlement et le retrait des équipements, ainsi que la gestion appropriée des déchets métalliques, inertes et dangereux. Le site est ensuite réhabilité par le nettoyage, la remise en état du sol et, si nécessaire, la replantation de végétation. Parallèlement, les aspects sociaux sont pris en compte à travers la gestion du personnel et la communication avec les parties prenantes locales. Cette phase permet ainsi de sécuriser le site, protéger l'environnement et réduire les risques pour la communauté.

Risques/Impacts négatifs du projet sur l'environnement humain et biophysique - Pendant la phase de préparation/construction : les risques et impacts négatifs de la phase de préparation/construction seront ressentis aussi bien sur le milieu humain que sur les composantes biophysiques du milieu. (i) **Sur le milieu humain** : le risque d'accident de la circulation dû à la présence des engins et autres véhicules de chantier ; le risque d'accident de travail lors de la manutention et de la manipulation des matériaux et matériels de construction ; le risque de conflit ou d'arrêt des travaux due à une éventuelle revendication des populations riveraines pour non utilisation de la main-d'œuvre locale par exemple, le risque d'augmentation du taux de maladie pulmonaire pour les personnes (personnel du projet et riverains) proches du site par l'inhalation de poussière; apparition de conflits potentiels dû à l'arrivée de populations étrangères à la recherche d'emplois ; etc. (ii) **Sur le milieu biophysique** : Pendant cette phase

de préparation/construction, le milieu physique du site subira une dégradation du fait des mouvements des engins et autres véhicules de chantiers, les risques potentiels identifiés sont liés à : l'envolées de poussière due aux mouvements des véhicules de transport de matériels et matériaux qui seront sources d'émission de poussières sur des chantiers menant au site du projet ; l'augmentation du trafic avec des klaxons intempestifs et les bruits émis par des gros engins de chantiers vont induire un niveau de bruit supplémentaire ; la pollution des sols due aux déversements accidentels de produits polluants comme les hydrocarbures, les huiles de vidanges, etc., peuvent polluer les sols des chemins et du site.

Les études techniques et les travaux d'arpentage ainsi que les travaux d'excavation, de terrassement, de décapage et de déboisement peuvent être source de destruction de la végétation déjà très amoindries par la haute anthropisation du site du projet, particulièrement le risque est élevé pour les espèces à statuts particuliers identifiés sur le site du projet (certaines sont intégralement protégées d'autres le sont partiellement).

Pendant la phase d'exploitation : (i) **Sur le milieu humain** : les principaux risques potentiels sont liés au fonctionnement de l'usine dans les différentes unités de travail, aux accidents de circulation avec l'augmentation des mouvements de véhicules et l'arrivée des employés et d'autres acteurs, aux conflits potentiels entre les employés et les populations locales pour diverses raisons ; (ii) **Sur le plan économique** : risques d'augmentation générale des prix liés à la demande croissante ; risque de rareté des denrées destinées à la consommation locale lorsque les prix favorisent la revente etc.

Les principales mesures préconisées pour atténuer les impacts négatifs et bonifier ceux positifs : Ces mesures sont à mettre en œuvre lors des différentes phases du *projet*. A cet effet, deux catégories de mesures sont à prévoir : les mesures générales et courantes qui s'appliquent à tout type de chantier et les mesures particulières spécifiques aux différentes activités du projet présent. (i) **Mesures générales** : création d'un plan d'urgence pour l'environnement, avant le début des travaux, de sorte qu'en cas d'accident, le protocole d'action soit défini; recrutement d'un responsable HSSE pour les travaux du chantier, chargé de mettre en place l'analyse environnementale du site, la programmation d'actions d'induction, le contrôle du respect des consignes en matière de santé-sécurité, de port d'EPI et d'environnement et la mise en œuvre du plan d'urgence pour l'environnement ; Mise en place d'un bureau dédié à recueillir les doléances et les plaintes de la population riveraine locale et des ouvriers travaillant sur le site du projet; Utilisation d'une signalisation routière adéquate pour les différents accès menant au site ; Élaboration des procédures d'encadrement et de formation en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement (HSE) du personnel de chantier ; Alerte des autorités compétentes, si des accidents majeurs survenaient ou si des vestiges d'importances archéologiques sont mis à jour sur le site lors des excavations. (ii) **Mesures générales en phase de fonctionnement de l'usine** : rédiger un Programme de Suivi et Surveillance pendant la phase de fonctionnement de l'usine et des infrastructures connexes ; accompagner la mise en service de l'usine par un programme de sensibilisation environnementale et sociale en direction des travailleurs et des populations locales ; mettre en place un plan de gestion efficace des déchets générés au sein de l'unité industrielle...

Pour le Milieu physique - Qualité de l'air ambiant : les entreprises en charge des travaux devront mettre en place certaines mesures d'abattement de la poussière dont : (i) un arrosage régulier des chemins poussiéreux menant au chantier ; (ii) utilisation des bâches sur les camions pour limiter les émissions de poussière ; (iii) la limitation de vitesse pour les engins et véhicules du chantier.

Nuisances sonores : les entreprises responsables des travaux doivent tenir compte des obligations réglementaires (au moment des travaux) relatives au bruit et aux vibrations.

Qualité et pollution des sols : éviter les pollutions des sols par tout type de déchets ou de déversement de produits polluants en maintenant les sites propres et en gérant correctement les déchets générés.

Pour le milieu biologique : en vue de réduire à la source les impacts du projet sur le milieu biologique, la protection avec le concours des spécialistes, des espèces à statuts particuliers, identifiées sur le site du projet, doit être une priorité pour la Société et ses partenaires.

Consultation publique : *la participation du public à l'évaluation environnementale et sociale constitue la démarche la plus appropriée d'intégration du projet dans son contexte socio-économique. Elle permet de mesurer et de prendre en compte les impacts ou incidences qui résulteront de sa mise en œuvre sur les populations, afin d'en réduire ou d'en éliminer les impacts négatifs et de renforcer les effets bénéfiques. Elle est également gage d'acceptabilité sociale du projet et s'inscrit dans une logique d'implication des services techniques, des populations et des institutions de gouvernance locale, afin de mettre en exergue les enjeux environnementaux et sociaux du projet et contribuer efficacement à sa durabilité.*

Une série de consultations ont été menées en vue des échanges et recueils d'information, avec les acteurs locaux (autorité, populations locales de Dubréka et de Badi), sur les enjeux liés à la mise en œuvre du projet.

Ces consultations avaient pour but de : (i) donner à la population cible des informations sur le contenu du projet prévu dans leur localité, à savoir les objectifs d'un tel projet, les différentes activités et phases prévues, les avantages et les inconvénients de l'existence future de l'usine, etc ; (ii) échanger avec les participants, selon une approche participative, sur chacun des points cités afin qu'ils comprennent les enjeux liés à l'exécution du projet et que chacun puisse apprécier son opportunité ; (iii) recenser les craintes et les attentes formulées par ces acteurs.

Mécanisme de gestion des plaintes : un mécanisme de règlement et de réparation des griefs est proposé afin d'identifier les procédures permettant de traiter efficacement les réclamations découlant de la mise en œuvre du projet. En effet, les personnes affectées par le projet doivent avoir une possibilité de déposer officiellement leurs plaintes et griefs, et de les faire examiner et traiter correctement. Ce mécanisme peut permettre d'améliorer significativement l'efficacité opérationnelle de diverses manières : sensibiliser le public sur le projet et ses objectifs ; lutter contre la fraude et la corruption ; fournir au personnel du projet des suggestions et recommandations pratiques qui leur permettent d'être justes, transparents et réactifs vis-à-vis

des communautés riveraines ; évaluer l'efficacité des processus organisationnels internes; accroître la participation de toutes les parties prenantes au projet etc.

Il est très important que toutes les parties prenantes, particulièrement celle en charge des relations communautaires et le personnel du projet, reconnaissent et approuvent le processus de règlement des griefs comme un moyen de renforcer le projet et d'améliorer les relations avec le public. Pour ce faire, les données et les tendances sur les griefs seront régulièrement examinées lors des réunions de gestion du projet.

Le Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) : pour la mise en œuvre des mesures identifiées, un plan de gestion environnementale et sociale a été élaboré. Ce **PGES** vise particulièrement à éviter ou minimiser les impacts environnementaux et sociaux négatifs potentiels et à bonifier ceux positifs, découlant des travaux de préparations/constructions et d'exploitation de l'usine. Le PGES permet d'assurer la réalisation correcte, dans les délais prévus du projet en respectant les principes de bonne gestion environnementale et sociale ainsi que l'atténuation des impacts négatifs et la bonification des impacts positifs. Le Coût du **PGES** est estimé à **715 500 000 GNF**. Ce budget est basé sur des estimations selon la connaissance actuelle du projet. Par conséquent, il sera sujet à être modifié en fonction du niveau de détails sur les technologies à utiliser et leurs caractéristiques ainsi que des paramètres pertinents qui feront l'objet de suivi environnemental etc.

Des plans spécifiques à développer par les entreprises en charge des travaux : ses plans spécifiques devraient être élaborés dès la phase des études de faisabilité pour une bonne gestion du projet, il s'agit notamment : (i) Un Plan de gestion des travaux de construction ; (ii) Un Plan Hygiène Santé Sécurité Environnement (HSSE) ; (iii) Un Plan de gestion des déchets ; (iv) Un plan d'urgence ; (v) Un Plan de participation des parties prenantes (PPPP).

Conclusion : l'implantation et l'exploitation d'une usine de production du fer à béton et acier à Badi dans la préfecture de **Dubréka**, est un projet qui, par son envergure, son originalité dans la préfecture, va renforcer la capacité du marché guinéen à faire la demande croissante de matériaux de construction de qualités notamment les fers à béton et autres. Cependant, ce projet aura des impacts certains aussi bien positifs (création d'emplois, amélioration des conditions de vie des populations locales, rayonnement de la préfecture de Dubréka etc.) que négatifs (perturbation des us et coutumes locaux et atteinte aux milieux biophysiques du site d'implantation etc.). La mise en œuvre correcte, structurée et respectée dans le temps des mesures préconisées dans le PGES pour faire face à ces impacts (bonification des impacts positifs et atténuation des impacts négatifs) permettra de renforcer l'acceptabilité environnementale et socioéconomique de ce projet dont la mise en œuvre est d'ailleurs souhaitée et saluée par toutes les parties prenantes (populations locales, autorités nationales et locales, partenaires au projet). Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale ainsi que les plans de Surveillance et de Suivi et le plan de renforcement des capacités doivent être vulgarisés et adoptés par la réalisation correcte de ce projet.

INTRODUCTION

Le présent document est le rapport de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (**EIES**) réalisée dans le cadre du Projet d'implantation et d'exploitation d'une usine de fabrication de fer à béton et acier, dans la préfecture de Dubréka. Ce projet est porté par la société **BAOCHENG ACIER INTERNATIONAL-SA**. Le site du projet est situé à Kandjamodia, sous-préfecture de Badi, commune urbaine de Dubréka.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

Le projet d'implantation et d'exploitation d'une usine de fabrication de fer à béton et acier, dans la sous-préfecture de Badi, portera sur la construction de plusieurs infrastructures et aménagements connexes. La réalisation de ces différentes infrastructures et aménagements connexes auront des impacts certains sur les composantes biophysiques et socioéconomiques de son environnement d'insertion et même au-delà.

La réglementation environnementale nationale, notamment l'Arrêté A/2023/1595/MEDD/CAB/SGG du 05 Mai 2023 portant Procédures des évaluations environnementales en République de Guinée, en son article 18, fait de l'**EIES** détaillée, assortie d'un Plan de Gestion Environnemental et Social (**PGES**), une obligation pour tout promoteur entreprenant des projets de Catégorie A, dans laquelle ce projet est classé par les cadres compétents de l'AGEE.

C'est pour faire face à cette obligation réglementaire que ladite société a mandaté le Cabinet **Lélé Consulting Company Sarl** de réaliser la présente **EIES**.

OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'objectif principal d'une **étude d'impact environnemental et social (EIES)** est d'**évaluer les effets potentiels** qu'un projet peut avoir sur l'environnement et les communautés locales, afin d'**éviter, minimiser ou compenser** les impacts négatifs et de maximiser les bénéfices positifs, dans le but d'obtenir le certificat de conformité environnementale des autorités compétentes.

Spécifiquement, il s'agira de :

1. **Identifier et analyser les impacts** environnementaux (pollution, biodiversité, ressources naturelles, climat) et sociaux (santé, emploi, qualité de vie, culture) d'un projet.
2. **Proposer des mesures d'atténuation** pour réduire les effets négatifs du projet.
3. **Assurer la conformité réglementaire** avec les lois et normes nationales et internationales.
4. **Favoriser la participation des parties prenantes**, notamment les populations locales et les autorités concernées.
5. **Faciliter la prise de décision** en fournissant aux décideurs des informations claires sur les risques et opportunités du projet.

En résumé, l'EIES est un outil essentiel pour assurer un **développement durable**, en intégrant les préoccupations environnementales et sociales dès la phase de planification d'un projet.

RESULTAT ATTENDU

Les **résultats attendus** d'une **étude d'impact environnemental et social (EIES)** sont des éléments concrets permettant de guider la prise de décision et d'assurer un développement durable du projet.

1. Identification et évaluation des impacts

- Description détaillée des impacts **environnementaux** (qualité de l'air, eau, sol, biodiversité, climat, paysages).
- Analyse des effets **sociaux et économiques** (emploi, conditions de vie, santé publique, patrimoine culturel).
- Identification des impacts **positifs et négatifs**, directs et indirects, à court, moyen et long terme.

2. Mesures de gestion des impacts

- Proposition de **mesures d'atténuation** pour réduire les impacts négatifs.
- Élaboration d'un **plan de compensation** pour les impacts résiduels.
- Recommandations pour **optimiser les effets positifs** du projet.

3. Plan de gestion environnementale et sociale (PGES)

- Définition des actions à mettre en œuvre pour assurer un suivi des impacts.
- Mise en place de mécanismes de **surveillance et d'évaluation**.
- Détermination des responsabilités des acteurs concernés (promoteur, autorités, communauté).

4. Consultation et implication des parties prenantes

- Résumé des préoccupations et attentes des populations locales et des parties prenantes.
- Plan de communication et de gestion des plaintes.

5. Conformité réglementaire et prise de décision

- Vérification de la conformité avec la législation nationale et les normes internationales.
- Aide à la prise de décision pour l'approbation, la modification ou le rejet du projet.

En résumé, une **EIES bien réalisée** permet d'anticiper et de gérer les risques environnementaux et sociaux, tout en assurant un développement durable et équilibré du projet.

METHODOLOGIE GENERALE DE L'ETUDE

Pour atteindre les résultats ainsi escomptés, le Cabinet **LCC SARL** a mis en œuvre une méthodologie générale éprouvée déclinée ci-dessous :

Rencontre avec le promoteur et les autres parties prenantes

La première étape de cette étude a impliqué plusieurs rencontres avec le promoteur du projet à travers son représentant sur le terrain. Ces échanges ont été essentiels pour établir une compréhension commune des objectifs et des enjeux liés à l'installation et l'exploitation d'une usine de production de fer à béton à Dubréka par la société BAOCHENG ACIER INTERNATIONAL SA. Lors de ces discussions, nous avons pu clarifier les attentes du promoteur et définir ensemble les objectifs de l'étude. Cela a permis de discuter des enjeux spécifiques associés au projet, tant sur le plan socioéconomique qu'environnemental. En poursuivant ces rencontres, nous avons également mis en lumière les préoccupations des autorités nationales et locales, ainsi que celles des communautés riveraines du projet.

Ces rencontres ont offert une occasion précieuse d'engager un dialogue ouvert et constructif, facilitant ainsi une meilleure compréhension des motivations derrière le projet et des défis à relever. Grâce à cette collaboration, nous avons pu établir un cadre de référence solide pour les étapes ultérieures de notre étude, en veillant à ce que toutes les parties prenantes soient intégrées dans le processus d'étude. Cette approche participative a été essentielle pour garantir que les résultats de l'étude reflètent fidèlement les réalités du terrain et les attentes des acteurs locaux.

Collecte des données

La Recherche documentaire

Cette phase consiste à rechercher la documentation existante susceptibles d'enrichir l'étude. Elle a inclus la consultation de divers documents liés au projet de production de fer à béton et autres produits. Parmi ces documents, nous avons examiné : l'étude de faisabilité, l'avis de projet, le rapport de cadrage, les termes de référence (TDR) associés de l'étude, le Plan de Développement Local (PDL) de Badi, ainsi que des études similaires déjà réalisées dans la zone. A ces documents de base s'ajoutent des rapports d'études portant sur la préfecture de Dubréka et spécifiquement les localités concernées comme zone d'influence du projet.

Ces ressources documentaires nous ont fourni des informations précieuses sur le contexte local, les dynamiques économiques, les conditions de vie des populations, ainsi que les enjeux environnementaux spécifiques à la préfecture de Dubréka de façon générale.

L'analyse de ces documents nous a permis de mieux comprendre les attentes des parties prenantes, d'identifier les impacts potentiels du projet, et de situer notre étude dans un cadre plus large.

Collecte des données du terrain

La mission a séjourné 6 jours sur le terrain pour la collecte des données, allant du 21 au 26/1^{er}/2025. La collecte des données a porté sur les milieux biophysiques et socioéconomiques de la zone d'insertion du projet. Avant d'entamer la collecte des données sur le terrain, le chef de mission a systématiquement présenté l'objectif de la mission aux autorités locales des zones concernées par le projet. Cette présentation initiale a permis de clarifier le but de notre étude et d'expliquer son importance pour les communautés. Après avoir obtenu l'accord des autorités, nous avons pu avancer dans notre démarche.

En croisant ces données de terrain avec celles que nous avons collectées à travers la revue documentaire, nous avons pu obtenir une vision globale et précise des enjeux socioéconomiques et environnementaux liés à la production du fer à béton et acier.

Des méthodologies spécifiques expliquées plus en détails sont ressorties dans les chapitres du document.

STRUCTURE DU PRESENT RAPPORT

La structure du présent rapport d'EIES est conforme aux recommandations de l'Arrêté 1595 du MEDD et se présente comme suit :

- Table des Matières ;
- Sigles, Acronymes et Abréviations ;
- Liste des figures et images ;
- Liste des Tableaux ;
- Résumé Non Technique ;
- Introduction ;
- Contexte et la justification du projet, les objectifs et les résultats attendus du projet
- Chapitre 1 Analyse des différentes alternatives (option) du projet
- Chapitre 2 : Description du Projet ;
- Chapitre 3 : Cadres politique, juridique et institutionnel de l'étude et du Projet
- Chapitre 4 : Une analyse de l'état initial du site et de son environnement :
- Chapitre 4 : Une description des mesures d'adaptation et de résilience aux changement climatique et atténuation de ses effets sur la biodiversité, particulièrement les espèces menacées ou en déclin de leurs habitats
- Chapitre 5 : Identifications et évaluation des risques et impacts environnementaux et mesures d'atténuations
- Chapitre 6 : Les résultats des consultations publiques avec une description des méthodes et processus appliqués
 - chapitres 7 : plan d'engagement des parties prenantes
 - Chapitre 8 : Mécanisme de gestion des plaintes
- Chapitre 9 : Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) ;

PRESENTATION DU PROMOTEUR ET CABINET

➤ Présentation de la Société

La société **BAOCHENG ACIER INTERNATIONAL-SA** est le promoteur du Projet d'implantation et d'exploitation d'une usine de fabrication de fer à béton et acier, dans la préfecture de Dubréka.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'actions à court terme portant sur le développement de nouvelles industries en Guinée.

La société **BAOCHENG ACIER INTERNATIONAL-SA** est de droit guinéen enregistrée au registre du commerce et du crédit mobilier sous les numéros Formalité/RCCM/GN.TCC.2019.0 4175 et Entreprise/RCCM/GN.TCC. 2019.B.0 3618 du 13 Septembre 2019.

Elle est constituée sous la forme juridique d'une Société Anonyme (S.A). Le capital social est fixé à Cent quarante millions de Francs Guinéens (140.000.000 GNF).

La société est régie par l'acte uniforme portant droit des Sociétés Commerciales et du groupement d'Intérêt Economique, adopté dans le cadre de l'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique), par toutes les dispositions légales et réglementaires y afférentes, existantes ou à venir, et par ses statuts.

Société Anonyme dont le Président Directeur Général (PDG) est Monsieur **CHEN Weiwei**, Monsieur **CHEN Weiwei** qui est aussi l'actionnaire principal de cette Société, évolue depuis plusieurs années dans l'environnement guinéen des affaires, notamment, dans l'immobilier et l'industrie. Il a acquis une grande expérience du monde des affaires en Guinée.

Le siège social de la société est fixé dans la zone industrielle de BADI, Commune urbaine de Dubréka, République de Guinée.

Cette société s'est assignée comme mission principale dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables tant en Guinée qu'à l'étranger de :

- La transformation de métaux et alliages ;
- La collecte des métaux et toutes autres ferrailles ;
- La production de Fer et Acier, d'armature, de câble et vis, etc. ;
- Les constructions, les rénovations et entretiens de bâtiments ;
- Tous les travaux de Génie Civil et Travaux Publics ;

➤ Présentation du cabinet

Le Cabinet **Lélé Consulting Company SARL (LCC)** est une entreprise de consultance enregistrée en Guinée, sous le numéro RCCM/GN.TCC.2024. B.03200. Spécialisé dans les domaines de l'évaluation environnementale et sociale, le cabinet intervient dans une large gamme de secteurs, incluant l'industrie minière, portuaire, énergétique, forestier, agricole, ainsi que les infrastructures routières. Son siège social est situé à Lambanyi, dans la commune de Lambanyi, à Conakry, en République de Guinée. LCC est accrédité par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) pour la réalisation d'études d'impact environnemental et social détaillées, de plans de gestion environnementale et sociale, ainsi que de nombreux autres outils d'évaluation.

- **Domaines d'intervention et services**

LCC offre une gamme de services couvrant divers secteurs tels que l'exploitation minière, l'industrie, le secteur portuaire, l'énergie, la foresterie, l'agriculture et les infrastructures routières. Accrédité par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), le cabinet intervient dans la réalisation d'études d'impact environnemental et social détaillées (EIESD), de notices d'impact environnemental et social (NIES), ainsi que de plans de gestion environnementale et sociale (PGES), entre autres. Ces outils sont essentiels pour assurer la conformité des projets avec les normes environnementales et sociales en vigueur.

- **Approche et composition des équipes**

LCC SARL met en place des équipes pluridisciplinaires et interculturelles pour garantir des solutions efficaces et adaptées à chaque projet. Ces équipes associent des experts de plus de 10 ans d'expériences dans des domaines variés, tels que les sciences socio-économiques, l'environnement, l'hydrogéologie et la cartographie. L'entreprise assure également un encadrement administratif et logistique performant sur le terrain. Pour chaque mission, des équipes spécifiques sont formées en fonction des besoins et des spécificités géographiques et thématiques du projet.

- **Expériences et réalisations du cabinet**

Le cabinet LCC) a réalisé de nombreuses évaluations environnementales et sociales dans divers projets de développement à travers la République de Guinée. Entre autres :

- Le cadrage environnemental et social lié à l'exploitation du projet aurifère de Koundian par la société Préditive Discovery dans la préfecture de Mandiana ;
- Le cadrage environnemental et social relatif à l'exploration du projet aurifère de Banka par la société Préditive Discovery dans la préfecture de Kouroussa ;
- La réalisation de la NIES (Notice d'Impact Environnemental et Social) pour le projet d'exploration de l'or par la société Préditive Discovery dans la préfecture de Kouroussa ;
- La réalisation de l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du projet d'exploitation de bauxite dans les préfectures de Kindia, Dalaba et Pita par la société Silver Valley International S.A. ;
- La réalisation de la NIES pour le projet d'exploitation semi-industrielle de l'or par la société Hongxine Mining Guinee-SARLU dans la préfecture de Mandiana ;
- La réalisation du PGES (Plan de Gestion Environnementale et Sociale) pour l'exploitation de l'or par le groupement Wassolon dans la préfecture de Mandiana ;
- La réalisation du PGES pour l'usine GI-TÔLE à Kissosso, dans la commune de Matoto
- La réalisation de la NIES pour le projet d'exploitation semi-industrielle de l'or par la société Guinnera-SARLU dans la préfecture de Mandiana ;
- La réalisation des rapports annuels de mise en œuvre des PGES pour les projets d'exploitation de granites, de bauxites et d'or en République de Guinée, pour des sociétés telles que la Société Guinéenne de Financement d'Investissement, Gold Water, Alport de Conakry, GI Ciment, GI Tôles, Tigon, Fortin, Trustaco ;

- Etude de cadrage & termes de références de l'étude d'impact environnemental et social du projet d'exploitation semi-industriel de l'or et minéraux associés dans la sous-préfecture de Kondianakoro, préfecture de Mandiana par la société HYPRO MINING SARL ;
- Etude de cadrage & termes de références de l'étude d'impact environnemental et social du projet d'exploitation semi-industriel de l'or et minéraux associés dans la sous-préfecture de Norassoba, préfecture de Mandiana par la société SIRAMAMABA MINING SARLU ;
- Étude d'impact environnemental et social (EIES) du projet d'exploitation semi industrielle de l'or par la société HYPRO MINING SARL dans la sous-préfecture de Kondianakoro, préfecture de Mandiana ;
- Étude d'impact environnemental et social (EIES) du projet d'exploitation semi industrielle de l'or par la société SIRAMAMABA MINING SARLU dans la sous-préfecture de Norassoba, préfecture de Siguiri.

CHAPITRE I : ANALYSE DES DIFFÉRENTES ALTERNATIVES (OPTION) DU PROJET

L'objet de l'analyse des alternatives est d'améliorer la conception du projet, les décisions relatives aux travaux (activités) liées à la construction et à l'exploitation d'une usine à Béton par la société BAOCHENG ACIER INTERNATIONAL sur la base d'alternatives faisables au projet. Cet exercice permet aussi de comparer les alternatives raisonnables.

1.1 ANALYSE DES ALTERNATIVES (OPTIONS) : OPTION SANS PROJET ET OPTION PROJET

1.1.1 OPTION SANS PROJET : scénario de non-développement du projet

L'option sans projet correspond à garder le statu quo avec une unité industrielle non construite. C'est une grande opportunité économique que l'Etat guinéen et les communautés riveraines de la zone d'insertion perdrait compte tenu de l'importance du projet pour la Guinée.

Du point de vue protection de l'environnement, l'abandon de ce projet, n'épargnera pas la dégradation de la zone qui connaît déjà des pressions à travers des activités d'envahissement par des ordures et objets métalliques de toutes sortes.

La pression sur la zone d'étude due aux activités d'entassement objets métalliques combinées aux effets du changement climatique, pourraient entraîner une perturbation du régime pluviométrique pouvant avoir des incidences sur les milieux biophysique.

Bien que l'option ne rien faire évite l'apparition d'impacts négatifs associés au projet, elle est inappropriée, car les retombées socio-économiques potentiels du projet disparaîtraient. Elle représenterait un frein au développement industriel et socio-économique de la Guinée et par conséquent, à celui des régions du projet.

Ce qui pourrait entraîner une augmentation de la pauvreté des populations et la perte des opportunités d'emploi aux nombreux jeunes qui sont sans emploi dans le pays en général et plus particulièrement dans la zone de projet.

Sur le plan social, la zone du projet serait donc privée de projet, donc d'emplois avec une accentuation de la chômage et de la pauvreté.

1.1.2 OPTION PROJET : Scénario de développement du projet

Cette option permettrait de réaliser les travaux. Le développement du projet d'implantation d'une usine de fabrication de fer à béton et autres produits est une grande opportunité de développement industriel et socio-économique de la localité de la zone du projet.

En effet, le projet aura des effets positifs sur l'économie locale et nationale à travers la création d'emplois, le paiement des taxes et redevances. D'autres avantages proviendront du contenu local et de la responsabilité sociétale de l'entreprise minière qui pourra également faire des investissements à titre volontaire pour marquer son attachement à l'appui au développement local.

Nonobstant les impacts négatifs que pourraient engendrer le projet, sa réalisation va également assurer l'ouverture de la zone d'intervention du projet au reste du monde en favorisant le

brassage culturel entre les travailleurs venant d'horizons divers, l'amélioration des conditions et du cadre de vie de la zone d'insertion ainsi que le développement communautaire.

Les impacts environnementaux et sociaux négatifs seront gérés selon les recommandations du plan de gestion environnementale et sociale élaborés sur la base des études environnementales et sociales réalisées.

1.2 RÉSULTATS DE LA COMPARAISON DES DEUX ALTERNATIVES DU PROJET

L'option du non-développement du projet doit être écartée puisqu'elle constitue une entrave au développement industriel de la Guinée.

Par contre, l'option de réalisation du projet d'implantation d'une usine de fabrication de Fer à béton est nettement favorable au regard des considérations technico-économiques et socio-environnementales. Cette unité industrielle produira ainsi des produits métalliques variés et diversifiés tels que : *les armatures ondulée, l'acier carré, les câbles et vis, les cornières, les tubes métalliques et autres matériels en fer* etc... La Société BAOCHENG ACIER INTERNATIONAL pourra ainsi développer son projet dans l'intérêt de toutes les parties prenantes. À terme, les conditions socio-économiques et environnementales de la zone de projet connaîtront une réelle amélioration avec la bonne exécution des mesures consignées dans le plan de gestion environnementale et sociale (PGES).

1.3 VARIANTES DE RÉALISATION DU PROJET

Ce projet consiste en la construction d'une usine de fabrication de fer à béton, d'acier et d'autres produits destinés au marché local et sous régional. Divers infrastructures et aménagements sont prévus, conformément aux objectifs de la société, dont entre autres

L'analyse des différentes variantes de réalisation du projet nous a conduit à opter pour une construction et une exploitation de l'usine à béton dans le site retenu avec les équipements adéquates et la technologie conventionnelle.

Ces choix ont été influencé par divers facteurs, notamment les conditions topographiques, géomorphologiques et géologiques du site, le mode d'exploitation, la technologie utilisée, le type de ferraille, la production annuelle, les propriétés physico-mécaniques, et bien d'autres encore.

L'acier pour béton armé est déterminé par ses particularités de formes géométriques, mécaniques et technologiques.

a) Site du projet (emplacement)

L'unité industrielle projetée sera implantée sur son site industriel de 20 hectares à KANDIAMODIA, Sous-Préfecture de BADI, commune urbaine de Dubréka.

Ce site offre les avantages ci-après :

- Facilités d'accès grâce à la route nationale ;
- Proximité des réseaux d'électricité et d'eau ;
- Proximité des grands centres commerciaux (Matoto, de Madina, et Enta) qui regroupe une grande clientèle ;

- Proximité d'autres sites de zones industrielles où sont installées des entreprises industrielles et commerciales capables de développer un partenariat avec l'unité.

Les besoins en termes d'espace sont satisfaits et le site peut facilement accueillir les équipements, les voiries et les réseaux divers projetés sur les plans d'aménagement.

b) Equipements de production

Les matériaux en fer envisagés seront fabriqués à partir d'une fonderie fonctionnant comme des hauts fourneaux. Ainsi, l'outil de production comporte les machines, des équipements, des outils et d'autres matériels dont l'ordonnancement permet d'élaborer les produits de l'usine qui auront les caractéristiques et la qualité bien définies.

c) Processus de fabrication (technologie)

Le procédé de fabrication du Fer et Acier, d'armature ondulée, d'acier carré, de câble et vis, de cornières et de tubes métalliques (matériaux en fer) repose sur la technologie de fusion.

Les matières premières sont constituées de 99 % de la ferraille et de 1 % de la poudre.

Le processus technologique comporte les étapes ci-après :

- Préparation de la ferraille ;
- Premier nettoyage de la ferraille ;
- Deuxième nettoyage dans des solutions spéciales ;
- Fusion de la ferraille dans des fours électriques à la température de 1560°
- Refroidissement de la fonte obtenue avec des moules ;
- Baisse progressive de la température jusqu'à 0° pendant 24 heures après la fusion ;
- Le fer obtenu à cette étape passe dans des fours chauffés à la température de 500° ;
- La masse de fer ainsi obtenue passe dans tours pour être tirée et au dernier tour le fer prend La forme désirée.

CHAPITRE II : DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PROJET

2.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET

Grace à l'orientation économique que la Guinée a adoptée depuis la prise du pouvoir par le CNRD, avec pour objectif fondamental, la mutation socio-économique à travers un développement intégré et durable de tous les secteurs de l'économie nationale, les acteurs industriels ont pleinement pris conscience de leurs rôles pour l'atteinte de cet objectif.

C'est dans le but de jouer sa partition dans le développement industriel et économique de la nation guinéenne que la société **BAOCHENG ACIER INTERNATIONAL - S.A**, entreprend le Projet d'implantation et d'exploitation d'une usine de production du Fer à Béton et autres produits dans la préfecture de Dubréka.

2.2 OBJECTIFS DU PROJET

Les objectifs fondamentaux de ce projet de production de fer à béton et autres produits assimilés sont entre autres :

- Promouvoir le partenariat public- privé pour l'investissement de qualité ;
- Contribuer au développement du tissu industriel guinéen par la création de valeur ajoutée positive à partir de la valorisation de la matière première locale ;
- Approvisionner les marchés nationaux et sous régional en fer à béton et acier, d'armature ondulée, carrée, de câbles et vis, d'acier en forme **H** et **C**, d'acier de canaux de haute qualité et ce, à des prix raisonnables ;
- Créer des emplois durables (dans le domaine de la collecte de la ferraille) en faveur des jeunes et des femmes pour la réduction de la pauvreté ;
- Accroître la richesse tant pour l'économie nationale que pour la Société elle - même ;

Il est à signaler que ce projet est une des nombreuses initiatives ambitionnées par la Société **BAOCHENG ACIER INTERNATIONAL - S.A** en vue de sa contribution au programme de développement engagé par le Gouvernement de la transition sous la conduite du CNRD.

2.3 LOCALISATION DU PROJET

L'unité industrielle projetée sera implantée sur un site industriel de 20 hectares (propriété de la Société) à Kandjamodia, sous-préfecture de Badi, préfecture de Dubréka.

Ce site offre les avantages ci-après :

- Facilités d'accès grâce à la route nationale N° 3 ;
- Proximité des réseaux d'électricité et d'eau ;
- Proximité d'autres sites et zones industrielles où sont installées des entreprises industrielles et commerciales capables de développer un partenariat avec la Société.

Les besoins en termes d'espace sont satisfaits et le site peut facilement accueillir les équipements, les voiries et les réseaux divers projetés sur les plans d'aménagement.



Carte N° 1: Carte 1 : de zone d'étude élargie

Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025

2.4 INFRASTRUCTURES ET AMENAGEMENTS PREVUS

Les infrastructures et aménagements prévus, conformément aux objectifs de la société, sont :

- Une clôture sur tout le périmètre du domaine avec un portail ;
- Un poste de surveillance à l'entrée ;
- Un grand hangar métallique pour les ateliers de production de l'usine qui sont des grands fours et des laminoirs ;
- Un espace aménagé pour le dépôt de la ferraille et les premières ferreuses ;
- Un grand hangar pour le stockage du produit fini ;
- Une direction générale ;
- Un local technique ;
- Un bloc sanitaire et des vestiaires ;
- Une fosse septique.

Le plan d'aménagement prévoit également des espaces verts sur un terrain débroussaillé, nettoyé et décapé.

CHAPITRE III : ESQUISSE DU CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL RELATIF AU PROJET

3.1 CADRE POLITIQUE

- ***Politique Nationale de l'Environnement***

La politique nationale de l'environnement vise à créer un cadre de référence pour la prise en compte des questions environnementales dans les politiques et stratégies de développement. Les principales orientations sont la gestion rationnelle des ressources naturelles et l'amélioration du cadre de vie des populations par l'assurance d'une meilleure qualité environnementale.

Lors de la réalisation de ce projet, le cadre de vie des populations pourrait subir des impacts résultants des activités d'exploitation de bauxite. Il est à cet important que des mesures de mitigation des impacts potentiels du projet puissent garantir un meilleur cadre de vie aux communautés et la gestion rationnelle des ressources naturelles. Lors de la réalisation proprement dite, des mesures appropriées doivent être prises conformément aux orientations du Plan National de l'Environnement (PNE).

3.1.1 Plan National d'Action pour l'Environnement

Le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) vise à intégrer la dimension environnementale dans les politiques de développement économique et social de la Guinée, en assurant une gestion durable des ressources naturelles et en renforçant les politiques sectorielles à travers la collaboration de divers ministères.

3.1.2 La Politique Nationale de Décentralisation

Portant réorganisation territoriale de la République de Guinée et institution des collectivités décentralisées vise à favoriser une forte implication des populations dans la gestion de leur développement et également de leur environnement avec la prise en compte de la protection des ressources naturelles dans les activités d'exploitation (culture, élevage, carrières, etc.). Lors de la réalisation de la NIES, le projet devra élaborer une stratégie participative afin d'impliquer les collectivités décentralisées et populations concernées à toutes les phases de réalisation du projet.

3.1.3 Stratégie et Plan d'Actions sur la Diversité Biologique

La Stratégie et le Plan d'Actions sur la Diversité Biologique de la Guinée visent à conserver et utiliser durablement les ressources biologiques, un principe essentiel à intégrer dans le Projet d'implantation et d'exploitation d'une usine de production du Fer à Béton et autres produits dans la préfecture de Dubréka, pour garantir la préservation de la biodiversité locale face aux impacts environnementaux du développement du projet.

3.1.4 Politique et Stratégie Nationale de Gestion des Ressources en Eau

La Politique et Stratégie Nationale de gestion des ressources en eau de la Guinée, axée sur la gestion durable des eaux superficielles et souterraines, doit être intégrée dans le présent projet pour assurer la protection de cette ressource vitale face aux impacts potentiels des activités industrielles.

3.1.5 Politique Nationale de Développement Industriel

La Politique Nationale de Développement Industriel de 2022, vise à stimuler un secteur industriel compétitif et génératrice d'emplois en Guinée, en soutenant le transfert de technologies et en établissant des partenariats durables, ce qui s'aligne avec le Projet d'implantation et d'exploitation d'une usine de production du Fer à Béton et autres produits, en facilitant l'implantation des activités du projet.

3.1.6 Politique Nationale de Développement Agricole

La Politique Nationale de Développement Agricole, axée sur l'augmentation de la productivité, l'accès aux marchés et la gouvernance du secteur, doit être intégrée dans ce projet pour soutenir la production agricole et sa chaîne de valeur agricole locale.

3.1.7 Stratégie Nationale du Développement Durable

La Stratégie Nationale du Développement Durable de la Guinée, axée sur la gestion durable des ressources naturelles, l'agriculture moderne et durable, la transition énergétique et la promotion des emplois verts, doit être intégrée dans le Projet d'implantation et d'exploitation d'une usine de production du Fer à Béton et autres produits dans la préfecture de Dubréka, pour garantir un développement respectueux de l'environnement, favorisant l'inclusion sociale et la croissance économique durable.

3.1.8 Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification

Le Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification, axé sur la gestion durable des ressources naturelles et la lutte contre la pauvreté, doit être intégré dans le projet pour garantir la résilience des agriculteurs, des pêcheurs et autres face à la sécheresse, contribuant ainsi à la pérennité des approvisionnements et à la durabilité environnementale du projet.

3.1.9 Stratégie Nationale sur le Changement Climatique

La prise en compte de la Stratégie Nationale sur le Changement Climatique, visant à renforcer la résilience aux changements climatiques et promouvoir un développement durable sobre en carbone, doit assurer la durabilité environnementale et minimiser l'empreinte carbone global du projet de Badi.

3.1.10 Plan National de Gestion des Catastrophes

Le Projet d'implantation et d'exploitation d'une usine de production du Fer à Béton et autres produits dans la préfecture de Dubréka, tiendra compte du Plan National de Gestion des Catastrophes (PNGC) en mettant en place un système de gestion des risques et un plan d'action opérationnel pour la préparation, la réponse et la réhabilitation en cas d'urgence, afin d'assurer la sécurité des infrastructures et des populations locales.

3.1.11 Politique de santé publique

Le projet devra intégrer la Politique de santé publique en assurant l'accès à des soins de qualité pour les travailleurs du port et la population locale, en réduisant les risques de maladies à travers des actions de prévention, de soins et de renforcement du système de santé.

3.1.12 Politique foncière

Le respect de la Politique foncière, en garantissant la sécurité foncière du site, conformément au Code Foncier et Domanial de la République de Guinée, assurera un développement sécurisé du projet de Badi.

3.1.13 Politique genre

La Politique Nationale du Genre doit être intégrée dans le projet, en favorisant l'égalité hommes/femmes dans le recrutement de la main-d'œuvre et en assurant la conception d'infrastructures accessibles aux personnes vivant avec un handicap, tout en promouvant un développement inclusif et équitable pour tous.

3.1.14 Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Énergie

Le Projet d'implantation et d'exploitation d'une usine de production du Fer à Béton et autres produits dans la préfecture de Dubréka doit tenir compte de la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Énergie. Ce qui permettra de garantir une approche coordonnée et cohérente avec les objectifs nationaux de développement énergétique, tout en impliquant les acteurs nationaux et les partenaires au développement pour assurer la mise en œuvre efficace des stratégies énergétiques dans le cadre du projet.

3.2 CADRE JURIDIQUE

Deux (2) types d'instruments juridiques ont été pris en compte dans le cadre de ce projet. Il s'agit des textes juridiques nationaux et des accords multilatéraux sur l'environnement et les ressources naturelles y compris les normes environnementales et sociales de la banque mondiale.

3.2.1 Cadre légal et règlementaire de la Guinée en la matière

- *Charte de la Transition Guinéenne du 27 septembre 2021*

La Charte de la Transition Guinéenne du 27 septembre 2021 ne fait pas explicitement mention de la protection de l'environnement. Cependant, elle reconnaît les libertés et les droits fondamentaux, ainsi que l'accès à un emploi décent et rémunéré. Ce projet doit respecter les principes énoncés dans cette Charte, en contribuant à la création et au partage de la richesse, tout en améliorant le cadre de vie des populations dans la zone concernée.

- *Code de l'environnement*

Le Décret N° 221/PRG/SGG/2019, promulguant la Loi L/2019/0034/AN du 4 juillet 2019, établit le code de l'environnement de la République de Guinée. Ce code vise à promouvoir le développement durable et à protéger l'environnement ainsi que le capital naturel contre toute forme de dégradation. Le Projet d'implantation et d'exploitation d'une usine de production du Fer à Béton et autres produits dans la préfecture de Dubréka doit respecter ce code ainsi que les autres lois et règlements en vigueur.

➤ *Code foncier et domanial*

Le Code Foncier et Domanial, promulgué par l'ordonnance O/92/019 du 30 mars 1992, constitue la base légale pour l'administration des terres privées et publiques en République de Guinée. L'acquisition de terres est essentielle pour la construction des infrastructures de ce projet. Dans ce cadre, le promoteur doit respecter les dispositions du Code Foncier et Domanial. Ce code régit les modalités d'acquisition, d'utilisation et de gestion des terres. Il assure la légalité et la sécurité des transactions foncières liées au foncier du projet.

- *Code de l'eau*

La Loi L/94/005/CTRN du 14 février 1994, portant Code de l'Eau en République de Guinée, régit la gestion des ressources en eau avec pour unité de base les bassins versants. Elle définit les droits d'utilisation des ressources en eau, ainsi que les priorités d'affectation. Le Projet d'implantation et d'exploitation d'une usine de production du Fer à Béton et autres produits peut affecter les eaux de surface et les eaux souterraines. Par conséquent, la Société **BAOCHENG** doit respecter les dispositions établies par ce code.

- *Code forestier*

La Loi Ordinaire L2017/060/AN du 12 décembre 2017, portant Code forestier de la République de Guinée, et ses textes d'application, régissent la conservation des eaux et des sols en lien avec les ressources forestières et fauniques. Le projet pourrait affecter des espaces forestiers, notamment en raison de déboisements dans la zone d'emprunt. Dans ce cas, la Société **BAOCHENG** devra respecter les dispositions de ce code pour minimiser les impacts environnementaux.

- ***Code de construction et de l'habitat***

La Loi L/2015/020/AN portant Code de la Construction et de l'Habitation en République de Guinée régit l'organisation, la réglementation et la promotion des activités liées à l'investissement, à la production, à l'exploitation et à la gestion dans les secteurs de la construction et de l'habitat sur l'ensemble du territoire national. Le projet devra respecter strictement les prescriptions de ce code lors de l'aménagement et de la construction des infrastructures dans la CR de Badi.

- ***Code de santé publique***

La Loi L/97/021/AN du 19 juin 1997, portant Code de la santé publique, constitue la base législative fondamentale en République de Guinée pour la protection et la promotion de la santé publique. Ce code couvre une large gamme d'aspects relatifs à la gestion des risques sanitaires, à la prévention des maladies, à la sécurité des populations, ainsi qu'aux conditions de travail et de vie. Ainsi, ce projet doit se conformer aux dispositions du Code de la santé publique afin d'assurer la sécurité et le bien-être des travailleurs et des communautés dans la zone d'implantation.

Code de travail

La Loi L/214/072/CNT du 10 janvier 2014 portant code du travail est le principal texte régissant les questions liées à l'emploi et aux relations de travail en République de Guinée. Il définit les exigences quant à la santé et la sécurité des employés et des dispositions relatives au travail temporaire et la discrimination au travail. Il s'applique également à tous les employés du secteur privé et interdit le travail forcé ou obligatoire. L'emploi étant une préoccupation majeure des jeunes des différentes localités couvertes par le projet, la prise en compte des dispositions de ce présent code est nécessaire. Le recrutement des jeunes doit être inscrit dans la politique d'emploi du projet.

- ***Code des collectivités locales***

La Loi L/2016/AN adoptant le Code des Collectivités Locales régit l'organisation, les compétences et le fonctionnement des structures locales en suivant les principes de la démocratie participative, afin de promouvoir la décentralisation et un développement durable. Ce code définit les collectivités locales, telles que les communes urbaines et les communautés rurales de développement, qui gèrent leurs patrimoines, biens et ressources financières par des programmes et des budgets distincts de ceux de l'État. Dans le cadre du projet, la Société **BAOCHENG** doit respecter les prescriptions de ce code concernant l'organisation et la gestion des ressources locales.

- ***Code pastoral***

Adopté le 7 février 2024 par en session plénière au palais du peuple par les membres du CNT, le Code pastoral vise à mettre en place un cadre juridique actualisé et approprié pour le secteur de l'élevage, offrant ainsi des perspectives de développement et de bien-être pour les éleveurs, en particulier les petits agriculteurs. En garantissant un environnement protégé, la sécurité alimentaire et éventuellement une source d'énergie locale, ce projet de loi aspire à promouvoir

une gestion concertée des ressources naturelles disponibles en zones pastorales et agropastorales. Il est donc nécessaire que la Société **BAOCHENG** prenne en compte ces prescriptions pour protéger les droits et les conditions des éleveurs locaux.

- *Code de sécurité sociale*

La loi L/94/006/CTRN du 14 février 1994, instituant le Code de la Sécurité Sociale, définit les modalités de mise en œuvre des principes régissant la sécurité sociale en République de Guinée. Elle vise à protéger les travailleurs salariés et leurs familles contre les risques économiques et sociaux liés à la perte ou la réduction de leurs biens, selon les dispositions de l'article 2. Dans le cadre du projet, la Société **BAOCHENG** et ses partenaires devront garantir que, tout au long de sa mise en œuvre, leurs employés bénéficient de la protection et des droits définis par cette loi.

3.2.2 Conventions et accords internationaux

Les accords et règlements internationaux auxquels la conduite des activités du projet doit se conformer sont ci-dessous.

- *Convention de Ramsar*

La Convention de Ramsar, adoptée en 1971, vise à la conservation et à l'utilisation durable des zones humides d'importance internationale, notamment les zones côtières et les écosystèmes aquatiques. Elle met l'accent sur la préservation des habitats essentiels pour la faune et la flore, en particulier les oiseaux migrateurs.

Dans le cadre du présent projet, la Société **BAOCHENG** devra veiller à ce que les activités du projet respectent les principes de la Convention de Ramsar. Cela inclut la gestion durable d'éventuelles zones humides présentes sur le site, la protection de la biodiversité aquatique et l'évaluation des impacts environnementaux pour minimiser toute perturbation des écosystèmes sensibles, en particulier ceux qui peuvent être classés comme zones humides d'importance internationale.

- *Convention sur la lutte contre la désertification*

La Guinée a adhéré à la Convention sur la lutte contre la désertification en 1997. Cette convention vise à combattre la désertification et à atténuer les effets de la sécheresse, en particulier dans les pays africains gravement touchés. Dans le cadre du projet, des mesures devront être prises pour respecter cette convention et minimiser les impacts environnementaux liés à la désertification.

- *Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ratifiée par la Guinée en 1993 et entrée en vigueur en 1994, vise à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère pour prévenir toute perturbation dangereuse du système climatique. Elle encourage l'adoption de méthodes adaptées, telles que les études d'impact environnemental et

social (EIES), pour atténuer les effets des activités humaines sur le climat. Dans ce cadre, la Société **BAOCHENG** a initié la réalisation d'un cadrage environnemental pour mieux préparer les EIES, afin d'identifier et de minimiser les impacts potentiels du projet, ainsi que les risques climatiques associés à ses activités.

- *Convention de CITES, Washington 1973*

La Convention de CITES, adoptée à Washington en 1973, vise à empêcher l'exploitation non-durable des espèces sauvages, animales et végétales, en raison du commerce international. Elle établit un cadre juridique et des mécanismes pour réguler ce commerce afin de préserver les espèces de la faune et de la flore, en évitant leur déclin dans leurs milieux naturels. Dans le cadre du projet, la Société **BAOCHENG** doit appliquer ces principes sur le site et imposer des restrictions à tous les travailleurs concernant la protection de ces espèces.

- *Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrisse la couche d'ozone*

Le Protocole de Montréal, signé en 1987 et modifié en 1990 et 1992, vise à éliminer progressivement la production et la consommation de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, telles que les chloro fluoro carbones (CFC), les halons, le tétrachlorure de carbone et le chloroforme de méthyle. Ratifié par la Guinée en juin 1992, ce protocole impose à la Société **BAOCHENG** de respecter ces engagements, notamment en régulant l'utilisation de fluides frigorigènes sur son site.

- *Convention sur la diversité biologique (Rio de Janeiro 1992)*

La Convention sur la Diversité Biologique (CDB), adoptée à Rio de Janeiro en 1992, vise à établir des zones protégées pour conserver la biodiversité, soutenir la subsistance des espèces, et garantir une répartition juste et équitable des bénéfices. Cette convention a été intégrée dans la législation guinéenne par le code de protection de la faune sauvage et la réglementation de la chasse. Dans le cadre du projet, le promoteur doit veiller à respecter ces principes pour protéger la biodiversité locale et gérer les ressources naturelles de manière durable. *Normes de performance de la SFI en matière de durabilité environnementale et sociale*

Le projet, doit se conformer aux 9 des 10 Normes Environnementales et Sociales (NES) établies par la Banque Mondiale, à l'exception de la NES 7. Ces normes font partie des exigences pour les projets financés par la Banque Mondiale, visant à garantir la durabilité environnementale et sociale. Le respect de ces normes est essentiel pour assurer que le projet soit mené de manière responsable et en conformité avec les critères de la Banque Mondiale en matière d'impact environnemental et social.

Enfin, il est essentiel de mener des recherches approfondies sur l'encadrement juridique du projet afin de garantir une approche conforme aux exigences légales et réglementaires nationales et internationales. L'objectif est de s'assurer que le projet respecte les normes en vigueur, notamment en matière de gestion des ressources naturelles, de protection de la biodiversité, de sécurité sociale, de droits du travail et de protection des communautés locales.

- Convention de Bâle vs Convention de Stockholm

La Convention de Bâle encadre le transport transfrontalier et l'élimination des déchets dangereux afin de protéger la santé humaine et l'environnement, tandis que la Convention de Stockholm vise à éliminer ou réduire les polluants organiques persistants (POP), substances toxiques durables et bioaccumulables.

Tableau comparatif : Convention de Bâle vs Convention de Stockholm

Éléments	Convention de Bâle (1989)	Convention de Stockholm (2001)
Objet principal	Contrôler le transport transfrontalier et l'élimination des déchets dangereux	Éliminer ou réduire les polluants organiques persistants (POP)
Enjeux environnementaux	Pollution par mauvaise gestion des déchets dangereux (sol, eau, air)	Toxicité persistante des POP, bioaccumulation, impacts sur la santé et la biodiversité
Principes clés	<ul style="list-style-type: none"> - Consentement préalable - Proximité de l'élimination - Responsabilité du producteur 	<ul style="list-style-type: none"> - Principe de précaution - Élimination ou restriction des POP - Gestion écologiquement rationnelle
Obligations des États	<ul style="list-style-type: none"> - Notifier et autoriser tout transfert - Gérer les déchets de manière sûre - Réduire la production de déchets 	<ul style="list-style-type: none"> - Interdire ou limiter les POP listés - Réduire les rejets involontaires - Détruire ou gérer les stocks et déchets contenant des POP
Substances/Déchets ciblés	Déchets dangereux (chimiques, médicaux, électroniques, industriels, etc.)	POP (DDT, PCB, dioxines, furanes, pesticides organochlorés, etc.)
Entrée en vigueur	1992	2004
Acteurs concernés	Gouvernements, industries génératrices de déchets,	Gouvernements, industries chimiques,

Éléments	Convention de Bâle (1989)	Convention de Stockholm (2001)
Approche commune	transporteurs, importateurs/exportateurs	secteur agricole, santé publique
	Protection de la santé humaine et de l'environnement par la gestion sûre des substances dangereuses	Protection de la santé humaine et de l'environnement par la réduction/élimination des substances toxiques persistantes

- Les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) visent à protéger la santé, la sécurité et l'hygiène des travailleurs dans différents secteurs. Elles définissent des normes minimales que les États membres et les employeurs doivent respecter afin d'assurer un environnement de travail sûr et sain.

Ce document présente trois conventions clés :

1. C148 (1977) Milieu de travail : pollution de l'air, bruit et vibrations
2. C167 (1988) Sécurité et santé dans la construction
3. C120 (1964) Hygiène dans les bureaux et commerces

Pour chacune, un tableau comparatif montre les risques, les mesures prévues par la convention et leur application pratique.

1 CONVENTION OIT N°148 (1977) – MILIEU DE TRAVAIL

Risque	Mesures prévues par la C148	Application en usine de fer à béton	Application sur un chantier de construction
Pollution de l'air (poussières, fumées, gaz)	Surveillance de la qualité de l'air, ventilation/aspiration, masques	Systèmes d'aspiration et de filtration, ventilation, masques filtrants	Arrosage des pistes, masques anti-poussière, zones délimitées
Bruit	Limitation de l'exposition, isolation acoustique, EPI auditifs	Isolation sonore des machines, casques antibruit,	Planification des travaux bruyants, casques

		rotation des équipes	antibruit, limitation coactivité
Vibrations	Réduction des vibrations à la source, entretien des machines, limitation du temps d'exposition, gants anti-vibrations	Entretien des marteaux et machines, gants anti-vibrations, rotation des postes	Utilisation contrôlée des marteaux-piqueurs, pauses régulières, gants anti-vibrations

2 CONVENTION OIT N°167 (1988) – SECURITE ET SANTE DANS LA CONSTRUCTION

Risque / Domaine	Mesures prévues par la C167	Application pratique sur un chantier
Chutes de hauteur	Protection collective (garde-corps, filets), EPI (harnais)	Garde-corps sur échafaudages et toitures, harnais obligatoire pour les travaux en hauteur
Effondrement / Instabilité	Études de stabilité, consolidation des sols et structures	Étalement des tranchées, vérification des coffrages avant coulage du béton
Machines et engins	Formation obligatoire des conducteurs, entretien régulier	Conduite des grues par opérateurs certifiés, vérification journalière des machines
Électricité	Protection contre contacts directs et indirects, mise à la terre, disjoncteurs	Câblage isolé et sécurisé, coffrets électriques étanches
Incendies et explosions	Plans d'évacuation, mesures d'urgence, stockage sécurisé	Extincteurs accessibles, zones de stockage séparées pour carburants et produits chimiques

3. CONVENTION OIT N°120 (1964) – HYGIENE DANS LES BUREAUX ET COMMERCES

Risque / Domaine	Mesures prévues par la C120	Application pratique en bureaux / commerces
Qualité de l'air / Ventilation	Locaux aérés et ventilés	Systèmes de ventilation ou climatisation adaptés
Éclairage et confort	Éclairage suffisant, température convenable	Ampoules adaptées, chauffage ou climatisation selon la saison
Installations sanitaires	Accès à toilettes propres et suffisantes, eau potable	Toilettes séparées hommes/femmes, fontaines ou points d'eau potable
Propreté des locaux	Entretien et nettoyage réguliers	Plan de nettoyage quotidien, service d'hygiène interne ou externe
Prévention de la fatigue	Organisation du travail adaptée, espaces de repos	Aménagement de salles de pause, rotation des tâches

Les conventions OIT C148, C167 et C120 constituent des références essentielles pour la sécurité, la santé et l'hygiène des travailleurs. Leur application pratique dans les usines, les chantiers et les bureaux permet de prévenir les maladies professionnelles, de réduire les accidents et d'améliorer les conditions de travail, contribuant ainsi à un environnement professionnel sûr et sain pour tous.

3.3 CADRE INSTITUTIONNEL

Plusieurs institutions sont parties prenantes de ce projet, les plus pertinents sont ci-dessous :

- *Ministère de l'industrie et des PME*

Le Ministère de l'Industrie et des PME pilote la mise en œuvre de la politique gouvernementale pour le développement du commerce, de l'industrie et des PME, en favorisant les investissements et les partenariats public-privé. Il veille à la réglementation des activités industrielles et commerciales, à la promotion de l'entrepreneuriat et à l'amélioration de l'environnement des affaires. Dans le cadre du Projet d'implantation et d'exploitation d'une usine de production du Fer à Béton à Dubréka ; le MI-PME joue un rôle de premier plan pour garantir le respect des normes, encourager les investissements privés et promouvoir les exportations.

- ***Ministère du commerce***

Le Ministère du Commerce de la République de Guinée est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière de commerce intérieur et extérieur. Il assure la régulation des activités commerciales, le contrôle de la qualité et des prix des produits, ainsi que la protection des consommateurs. Par ailleurs, il œuvre à la promotion des exportations, au développement du secteur privé et à l'intégration de la Guinée dans les échanges commerciaux régionaux et internationaux.

- ***Ministère de l'Environnement et du Développement Durable***

Le Décret D/2022/0042/PRG/SGG portant attributions et organisation du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, stipule en son article 1 que, ce ministère a pour mission, la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines de l'environnement et du développement durable et d'en assurer le suivi.

- ***Ministère du Travail et de la Fonction Publique***

Le Ministère du Travail et de la Fonction Publique (MTFP) est responsable de la conception, de l'élaboration et de la coordination de la mise en œuvre de la politique gouvernementale dans les domaines du travail et de la fonction publique. Il veille à l'amélioration des conditions de travail, à la promotion de l'emploi et à la gestion des ressources humaines dans le secteur public. Dans le cadre du présent projet, le promoteur devra prendre en considération la création d'emplois comme un impact positif important, en favorisant l'insertion professionnelle, notamment au niveau local, et en veillant à ce que les conditions de travail respectent les normes et les droits des travailleurs. Ce projet pourra ainsi contribuer à la réduction du chômage et à l'amélioration du bien-être socio-économique de la localité.

- ***Ministère de l'Administration du territoire et de la décentralisation***

Le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique nationale de décentralisation et du développement des collectivités en Guinée, avec des représentations au niveau des gouvernorats, préfectures et sous-préfectures. Dans le cadre de ce projet, situé dans la région administrative de Kindia, les collectivités territoriales de la préfecture de Dubréka, notamment la CR de Badi, seront mobilisées à toutes les étapes. Une collaboration étroite avec ces collectivités est essentielle pour renforcer la performance environnementale et sociale du projet.

- ***Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, de la récupération des domaines spoliés de l'État***

Le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire est chargé de mettre en œuvre la politique gouvernementale dans ses domaines de compétence, notamment en matière de planification spatiale, de rénovation urbaine, d'assainissement, de sécurisation foncière et de respect des normes de construction adaptées à l'environnement. Dans le cadre du Projet d'implantation et d'exploitation d'une usine de production du Fer à Béton, il veillera à ce que le domaine destiné aux infrastructures et autres activités du projet ait été acquis

légalement, dispose des titres de propriété requis, et que les infrastructures respectent les normes en vigueur.

- ***Ministère de l'agriculture***

Le Ministère de l'Agriculture est chargé de concevoir et de mettre en œuvre la politique gouvernementale dans ces secteurs, en veillant à la sécurité alimentaire, au développement des cultures agro-industrielles et d'exportation, ainsi qu'au soutien d'un secteur privé dynamique pour la production et la distribution des intrants agricoles. Dans le cadre du présent projet, qui impactera substantiellement les moyens de subsistance agricoles et les zones de transhumance, le ministère s'assurera du respect des exigences liées à la protection des ressources agricoles et pastorales.

- ***Ministère de l'élevage***

Le Ministère de l'Élevage de la République de Guinée est chargé de la conception, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière de développement de l'élevage et des productions animales. Il assure la santé et la protection du cheptel, la promotion des productions animales, la mise en place d'infrastructures pastorales et l'encadrement des éleveurs. Il joue également un rôle central dans la lutte contre les maladies animales, la valorisation des produits d'origine animale et le renforcement de la sécurité alimentaire nationale.

- ***Ministère des Transports***

Le Décret D/2022/0042/PRG/SGG portant attributions et organisation du ministère des Transports stipule en son Article 1er que, ce Ministère des Transports a pour mission, la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans les domaines des infrastructures routières, portuaires, aéroportuaires et ferroviaires ainsi que dans les domaines des transports et de la métrologie et d'en assurer le suivi. À ce titre, il est spécifiquement chargé : d'élaborer les textes législatifs réglementaires en matière d'infrastructures routières, portuaires, aéroportuaires et ferroviaires ainsi qu'en matière des transports et de la métrologie et de veiller à leur application, d'élaborer les stratégies de développement des infrastructures routières portuaires, aéroportuaires et ferroviaires ainsi que des transports et de la métrologie.

- ***Ministère de l'Énergie***

Le Ministère de l'Énergie de la République de Guinée est chargé de la conception, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière d'énergie. Il assure la production, le transport et la distribution de l'électricité, la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, ainsi que la réalisation et la gestion des infrastructures énergétiques. Il veille à la régulation du secteur et au développement de partenariats permettant d'assurer l'accès de tous à une énergie fiable, durable et abordable.

- Ministère de l'Hydraulique et des Hydrocarbures

Le Ministère de l'Hydraulique et des Hydrocarbures de la République de Guinée est chargé de la conception, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière d'hydraulique, d'eau potable, d'assainissement et d'hydrocarbures. Il veille à la disponibilité et à la qualité de l'eau potable, à la gestion durable des ressources hydriques, au développement et à la sécurisation des infrastructures d'approvisionnement en eau et en hydrocarbures, ainsi qu'à la régulation et au contrôle de ces secteurs stratégiques pour l'économie nationale et le bien-être des populations.

- Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique

Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique de la République de Guinée est chargé de la conception, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière de santé publique et d'hygiène. Il assure la régulation du système de santé, la prévention et la lutte contre les maladies, la gestion des infrastructures et des ressources humaines sanitaires, ainsi que la promotion de l'hygiène et de la santé communautaire. Il coordonne les interventions des partenaires techniques et financiers et veille à l'amélioration durable de l'état de santé des populations.

CHAPITRE IV : DESCRIPTION DE L'ÉTAT INITIAL DU SITE DU PROJET

4.1 DELIMITATION DE LA ZONE D'ETUDE

Le site d'étude est localisé à cheval du secteur Yanguiya (Kandjamodia) et Koumbaya relevant respectivement des districts de Badi centre et Missidé, tous relevant de la sous-préfecture de Badi, préfecture de Dubréka, Région administrative de Kindia.

La sous-préfecture de Badi couvre une superficie de 360 km². Elle est formée de 11 districts et 42 secteurs. Sa population est de 10651 habitants. En termes de ressources naturelles, elle possède quatre hectares (4 ha) de forêt, 500 ha de terres agricoles et 51 ha de terres de pâturage (PDL, 2015).

Tableau N° 1: Découpage administratif du site d'étude

Région	Préfecture	Sous-Préfecture	District	Secteur	Village
Kindia	Dubreka	Badi	Badi centre	Yanguiya	Kandjamodia
			Missidé	Koumbaya	

Les cartes ci-dessous montre la localisation du site du projet dans son environnement global.



Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025

4.2 ÉTAT DES LIEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DE LA ZONE DU PROJET

4.2.1 Description sommaire de l'état initial de l'environnement physique de Basse Guinée

➤ Le climat

La région de la Basse Guinée (zone d'intervention du projet) se caractérise par un climat tropical humide dit sub-guinéen placé sous l'influence maritime (avancée de la mousson). La pluviométrie y est nettement supérieure que la moyenne nationale et augmente du nord au sud et de la côte vers l'intérieur : Boké (2496 mm), Boffa (2891 mm), Dubréka (3617 mm), Conakry (4113 mm), Kindia (2120 mm), Forécariah (3128 mm).

La saison pluvieuse s'étale de mai à novembre et une saison parfaitement sèche de novembre à avril.

➤ Qualité de l'air

Dans le cadre de cette étude, les polluants atmosphériques mesurés pour évaluer la qualité de l'air sont les particules de matières (PM) 2,5 μm et 10 μm . La température, la pression et l'humidité relative de l'air ont également été considérées pour montrer les conditions climatiques sous lesquelles les mesures ont été prises.

✓ Méthodologie de collecte

Au niveau de chaque point de mesures, les mesures ont été prises dans un endroit spacieux où il est possible d'avoir le maximum de retombées particulières.

Les paramètres PM10 et PM2.5 sont celles ayant fait l'objet d'études approfondies car ce sont elles qui possèdent des valeurs limites de l'OMS.

• Conditions de mesures

Les conditions de mesures sont synthétisées dans le tableau suivant :

Tableau N° 2: Périodes et conditions de mesures

Dates de mesures	Le 21 janvier 2025
Opérateur	Bureau d'études LELE CONSULTING SARL
Conditions météorologiques	Ensoleillé, Sol sec, Température moyenne du milieu ambiant de 37°C, Pression 1013hPa, Humidité 22.67%, Vent moyen (V = 2,5m/s) de directions Sud-Est (BADY), Nord-Ouest (P1 KANAMODIA) et Sud-Ouest (P2 KANAMODIA, KOUMBAYA et Site).
Acquisition des données	Mesures réalisées sur une période de 10 minutes sur chaque point

Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025

- Localisation des points de mesures**

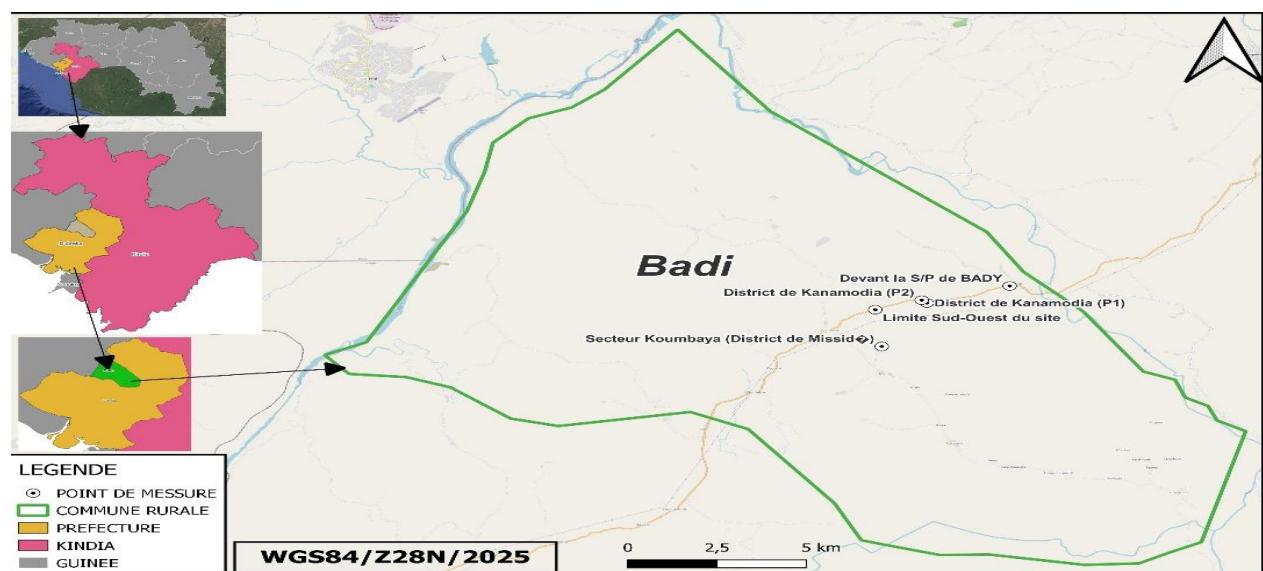
Les points de mesures ont été placés à la limite Sud-Ouest du site dans la S/P de BADY, le secteur de Kandjamodia et le Secteur Koumbaya (District de Missidé) considérés comme les cibles intermédiaires des impacts la plus proche du projet, afin de mesurer la qualité de l'air sur le milieu ambiant de la zone d'étude du projet.

Les coordonnées GPS des stations de mesures sont les suivants :

Tableau N° 3: Coordonnées GPS des stations de mesures

Lieu de mesures	Point de mesure	Coordonnées		
		X	Y	Altitude (m)
Sous-préfecture de BADY	Devant la S/P de BADY	673183	1136753	45
	Secteur de Kandjamodia (P1)	670862	1136002	71
	Secteur de Kandjamodia (P2)	670714	1136128	70
	Secteur Koumbaya (District de Missidé)	669596	1134087	77
	Limite Sud-Ouest du site	669412	1135705	83

Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025



Carte N° 3: Répartition des points de mesure

Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025

✓ Température

D'une manière générale les températures en zone littorale sont adoucies par la brise marine. En décembre et janvier l'harmattan se fait sentir. A cette période on observe les minimas des moyennes mensuelles de température, soit par exemple 19°C - 20°C pour Boké, 21°C - 22°C pour Conakry. En mars et avril les températures maximales sont observées, soit respectivement pour Boké et Conakry environ 37°C et 31°C.

✓ Poussière

Dans le cadre de cette étude, les polluants atmosphériques mesurés pour évaluer la qualité de l'air sont les particules de matières (PM) 2,5 μm et 10 μm .

Le DéTECTeur de la qualITé de l'air de marque ASEDVG est un instrument portatif à réponse très rapide qui est conçu pour localiser les sources de poussière et de fumées en suspension dans l'air du lieu de travail, même à de très faibles concentrations.

Très efficace pour vérifier la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments. Sa résolution temporelle d'une seconde lui permet également d'être utilisé comme indicateur routier pour identifier les véhicules très polluants lors de leur passage.

L'instrument est capable d'indiquer en permanence la concentration de particules thoraciques, inhalables et respirables jusqu'à 0,1 microgramme par mètre cube. Dans son mode environnemental, il indique les concentrations de PM₁₀ et PM_{2,5}.

Principaux points forts de l'appareil

- Plage d'efficacité du test : 0-100% à $\geq 03\mu\text{m}$
- Affichage de la taille des particules : $\geq 03\mu\text{m}$ (0.3 ; 0.5 ; 1.0 ; 2.5 ; 5.0 ; 10)
- Détection de concentration : PM2.5 et PM10 (0 à 1000 $\mu\text{g}/\text{m}^3$)
- Type d'expérience : poussière atmosphérique
- Type d'alarme : son, lumière, choc, affichage de quatre alarmes
- Température de fonctionnement : -10 à 50°C.

○ Résultats des mesures de la qualité de l'air

Les résultats relatifs à la qualité de l'air dans la zone du projet sont présentés ci-dessous. Seules les valeurs moyennes en PM2.5 et PM10 y sont présentées.



Tableau N° 4: Résultats de la qualité l'air

Point de mesure	Heure de début de la mesure	Types de poussières	Concentration ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Normes SFI ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Conformité
Sous-Préfecture de Bady	12h35	PM2,5	42	75 (en 24h pour la 1ère cible intermédiaire)	Oui
		PM10	126	150 (en 24h pour la 1ère cible intermédiaire)	Oui
District de Kanamodia (P1)	14h29	PM2,5	48	75 (en 24h pour la 1ère cible intermédiaire)	Oui
		PM10	108	150 (en 24h pour la 1ère cible intermédiaire)	Oui
District de Kanamodia (P2)	14h55	PM2,5	32	75 (en 24h pour la 1ère cible intermédiaire)	Oui
		PM10	84	150 (en 24h pour la 1ère cible intermédiaire)	Oui
Secteur Koumbaya (District de Missidé)	16h07	PM2,5	21	75 (en 24h pour la 1ère cible intermédiaire)	Oui
		PM10	68	150 (en 24h pour la 1ère cible intermédiaire)	Oui
Limite Sud-Ouest du site	17h09	PM2,5	36	75 (en 24h pour la 1ère cible intermédiaire)	Oui
		PM10	92	150 (en 24h pour la 1ère cible intermédiaire)	Oui

Légende

	Normale
	Dépassement tolérable
	Dépassement

Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025

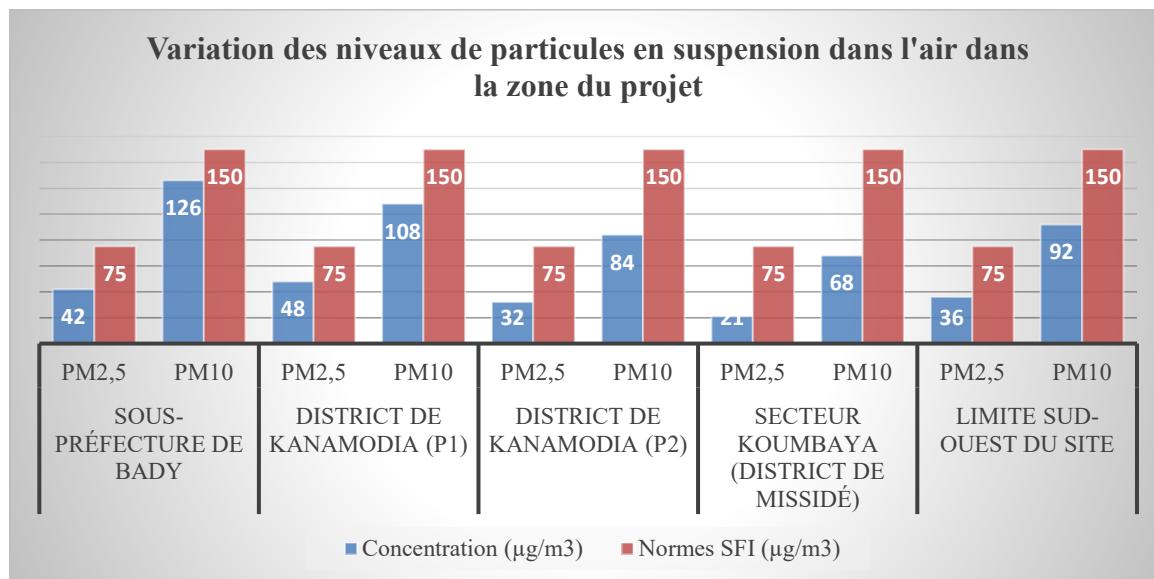


Figure 1: Niveaux de poussière par point de mesures

Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025

✓ Vitesse du vent

Dans la zone d'étude, les mesures de vitesse du vent dominant ont été réalisées à l'aide de l'Anémomètre portatif Kestrel 5500 et la direction du vent à l'aide de la boussole d'un GPS de marque BHCnav⁺.

Par ailleurs, cet anémomètre a été utilisé aussi pour mesurer la température ambiante, de la zone, la pression et l'humidité de l'air.

Grâce à la girouette sensible de Kestrel, vous obtenez des informations précises sur la vitesse et la direction du vent. Comme tous les compteurs Kestrel, le boîtier étanche vous permet de mesurer la température de l'eau et de la neige, ainsi que de l'air libre. Un étui rigide coulissant, une lanière et une batterie sont inclus et le rétroéclairage du Kestrel 5500 vous permet de vérifier les mesures même dans l'obscurité.

ANÉMOMÈTRE KESTREL 5500 BLUETOOTH

Anémomètre bluetooth avec direction du vent et girouette

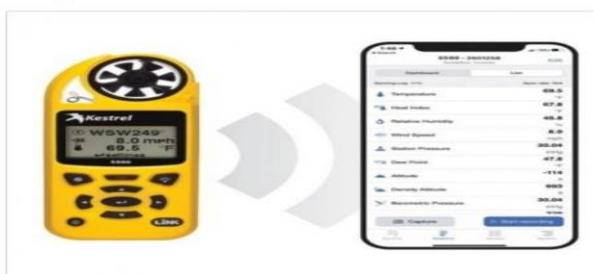


Figure 2: Appareil Kestrel 5500

Les résultats relatifs à la vitesse et à la direction du vent dominant sur le site du projet sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau N° 5: Vitesse et direction du vent dans la zone du projet

Lieu de mesures	Point de mesure	Vitesse du vent dominant (m/s)	Direction	Coordonnées		
				X	Y	Altitude (m)
Sous-préfecture de BADY	Devant la S/P de BADY	1,7	Sud-Est	673183	1136753	45
	District de Kanamodia (P1)	1,8	Nord-Ouest	670862	1136002	71
	District de Kanamodia (P2)	2,1	Sud-Ouest	670714	1136128	70
	Secteur Koumbaya (District de Missidé)	3,7	Sud-Ouest	669596	1134087	77
	Limite Sud-Ouest du site	3,2	Sud-Ouest	669412	1135705	83

Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025

➤ Bruit ambiant

Des mesures de bruit ont été effectuées dans la Sous-préfecture de Badi, le District de Kanamodia, le Secteur Koumbaya (District de Missidé) et à la limite sud-ouest du site du projet dans la zone d'études. Ces points échantillonnés représentent des récepteurs potentiels de bruits générés par les activités du projet ; ceci permettrait d'analyser et d'interpréter des données de référence collectées par rapport à la source d'émission de bruits dans la zone d'étude.

D'une manière générale, cette étude du niveau sonore ambiant permet de connaître le niveau de fond sonore minimal qui est constamment présent sur chaque récepteur sensible et qui peut brouiller ou voiler des bruits éventuellement émis pour une nouvelle source. Si une nouvelle source est sensiblement plus forte que ce niveau de fond constant, elle sera audible et peut-être gênante, tandis que si le niveau de la source est proche ou inférieur au niveau de fond, son bruit ne sera pas audible.

✓ Localisation des points de mesures

Afin de mesurer l'ambiance sonore initiale du site, quatre (4) mesures sonométriques ont été réalisées. L'implantation des stations a été faite afin d'obtenir des données caractérisant la zone du projet, les habitations et les environs forestiers. Les points de mesures ont été placés sur la limite sud-ouest du site ainsi que les villages les plus proches.

Les coordonnées GPS des stations de mesures sont les suivants :

Tableau N° 6: Coordonnées GPS des stations de mesures

Lieu de mesures	Point de mesure	Coordonnées		
		X	Y	Altitude (m)
Sous-préfecture de BADI	Devant la S/P de BADI	673183	1136753	45
	District de Kanamodia (P1)	670862	1136002	71
	District de Kanamodia (P2)	670714	1136128	70
	Secteur Koumbaya (District de Missidé)	669596	1134087	77
	Limite Sud-Ouest du site	669412	1135705	83

Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025

✓ Principe de mesurage

Les principes de mesurage de bruit à l'extérieur ci-dessous ont été respectés pendant les différentes mesures sur site.

- Emplacement de mesurage à au moins 2m de toute surface réfléchissante ;
- Réalisation de mesurage quand la vitesse du vent est inférieure à 5m/s et hors pluie marquée.

✓ Conditions météorologiques

Les conditions météorologiques peuvent influer sur le résultat, de deux manières :

- Par perturbation du mesurage, en particulier par action sur le microphone,
- Lorsque les sources de bruits sont éloignées, le niveau de pression acoustique mesuré est fonction des conditions de propagation liées à la météorologie. Cette influence est d'autant plus importante que l'on s'éloigne de la source.

Il convient de considérer deux (2) zones d'éloignement :

- la distance source /récepteur est inférieure à 40 m : les conditions météorologiques n'ont qu'une influence négligeable (la norme impose d'effectuer les mesures pour un vent faible et l'absence de pluie marquée)
- la distance source /récepteur est supérieure à 40 m : indiquer les conditions du vent (U) et de température (T), selon le codage ci-après :

Tableau N° 7: Tableau des codes

U1	Vent fort (3 m/s à 5 m/s) contraire au sens Source – réception	T1	Jour et fort ensoleillement et surface sèche et peu de vent
U2	Vent moyen à faible (1 m/s à 3 m/s) contraire ou vent fort, peu contraire	T2	Mêmes conditions que T1 mais au moins une est non vérifiée
U3	Vent nul ou vent quelconque de travers	T3	Lever de soleil ou coucher de soleil ou (temps couvert et venteux et surface pas trop humide)
U4	Vent moyen à faible portant ou vent fort peu portant ("45°")	T4	Nuit et (nuageux ou vent)
U5	Vent fort portant	T5	Nuit et ciel dégagé et vent faible

Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025

L'estimation qualitative de l'influence des conditions météorologiques se fait par l'intermédiaire de la grille ci-dessous :

	U1	U2	U3	U4	U5
T1		--	-	-	
T2	--	-	-	Z	+
T3	-	-	Z	+	+
T4	-	Z	+	+	++
T5		+	+	++	

Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025

L'évaluation des incidences se fait de la sorte :

- -- : état météorologique conduisant à une atténuation très forte du niveau sonore
- - : état météorologique conduisant à une atténuation forte du niveau sonore
- **Z** : effets météorologiques nuls ou négligeables
- + : état météorologique conduisant à un renforcement faible du niveau sonore
- ++ : état météorologique conduisant à un renforcement moyen du niveau sonore

✓ Paramètres mesurés

Les mesures effectuées portent sur les niveaux de pression acoustique continus équivalents pondérés A Courts, soit sur une période de 1s (LAeq,1s exprimé en dB(A)). En intégrant ces mesures unitaires sur la durée totale de la mesure (10 minutes), on obtient le niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A global (LAeq,10mn exprimé en dB(A)).

- **L_{AeqAVG}** : le niveau sonore continu équivalent pondéré A en décibels, ayant la même énergie sonore totale que le niveau fluctuant mesuré.
- **L_{Aeqmin}** : le niveau de bruit minimum enregistré durant une séance de mesure ;
- **L_{Aeqmax}** : le niveau de bruit maximum enregistré durant une séance de mesure
- ✓ **Matériel utilisé pour les mesurages acoustiques**
- **Description**

Le Sonomètre testo 816-1 convient idéalement pour les mesures du niveau de bruit sur les lieux de travail, dans les halls industriels et de production, ainsi que dans les lieux publics. Grâce à ses fonctions, le testo 816-1 satisfait à toutes les exigences des mesures du niveau de bruit selon la norme IEC 61672-1 de classe 2.

Le testo 816-1 est un sonomètre présentant une plage de mesure de 30 à 130 dBA et 35 à 130 dBC, deux évaluations en fonction de la durée, deux évaluations en fonction de la fréquence, une fonction Valeur minimale / Valeur maximale, l'enregistrement de valeurs individuelles et l'enregistrement de séries de mesures.

Les paramètres et résultats des mesures s'affichent sur l'écran LCD. Les données de mesure sont enregistrées dans l'appareil ou, via une interface PC, transférées à un PC fonctionnant sous Windows®.

Un calibreur (accessoire) permet d'ajuster l'appareil de mesure au moyen du tournevis d'étalonnage fourni.

L'appareil satisfait aux exigences de la norme IEC 61672-1, classe 2.

Tableau N° 8: Caractéristiques de l'appareil de mesures

Caractéristiques techniques	Valeurs
Microphone	Microphone de mesure à condensateur à électret ½", impédance d'entrée de 2,2 KOhm
Plage de fréquence	20 Hz ... 8 kHz
Plage de mesure	30 ... 130 dBA; 35 ... 130 dBC
Niveau de bruit	< 30 dBA; < 35 dBC
Evaluation en fonction de la fréquence	A / C
Evaluation en fonction de la durée	FAST (125 mS), SLOW (1 s)
Précision	± 1,4 dB (dans les conditions de référence @ 94 dB, 1 kHz)
Portée dynamique	100 dB
Mémoire de données de mesure	Mémoire de valeurs individuelles : 99 fiches de données Mémoire de série de mesures : 31 000 fiches de données

Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025

Tableau N° 9: Propriétés de l'appareil de mesures

Propriété	Valeurs
Affichage digital	Résolution de 0,1 dB, mise à jour de l'affichage : 0,5 s
Affichage des diagrammes en bâtons	50 segments, résolution de 2 dB, mise à jour de l'affichage : 50 ms
Sortie AC	1 Vrms en cas de déviation maximale
Sortie DC	10 mV / dB
Alimentation	4 x piles IEC LR6P (AA)
Durée de vie des piles	Env. 30 h (piles alcalines)
Consommation de courant	Env. 0,3 W
Raccord réseau	9 V DC (max. 8-10 V DC)
Température de service	0 ... 40°C
Humidité de fonctionnement	10 ... 90 %HR
Altitude d'utilisation / de stockage	Max. 2 000 m au-dessus du niveau de la mer
Température de stockage	-10 ... 60°C
Humidité de stockage	10 ... 75 %HR
Dimensions (L x l x H)	272 × 83 × 42 mm
Poids	390 g (piles comprises)
Lois, directives, normes	IEC 61672-1 de classe 2, ANSI S 1.4 de type 2, ISO 9001:2008



Figure 3: Sonomètre de marque Testo 816-1

Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025

✓ Identification des sources sonores

- En périphérie du site

Les sources sonores identifiées en périphérie du site sont :

- Les coups de marteau et de coupe-coupe ;
- Les cris d'oiseaux et des animaux domestiques ;
- Les cris des enfants la voix des communautés.

- Sur les voies de circulation

Les principales sources sonores sur les voies de circulation proviennent du trafic routier sur la route nationale qui traverse la sous-préfecture de Bady et la route communautaire reliant le secteur Koumbaya (district de Missidé) passant toutes à proximité du site d'études.

✓ Résultats des mesures

Les niveaux de bruit en période diurne sont les suivants :

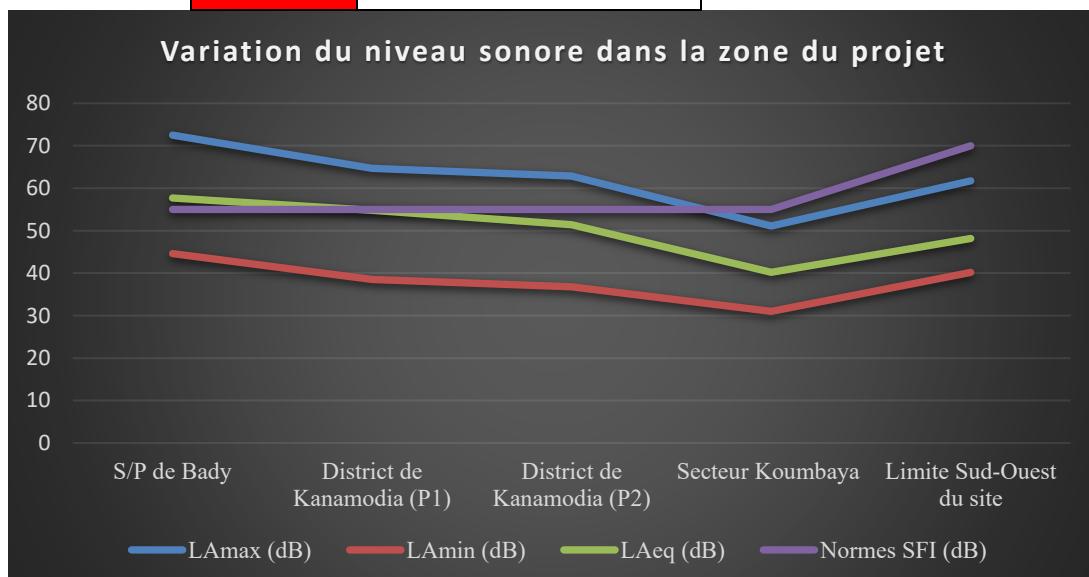
Tableau N° 10: Résultats des mesures du bruit

Point de mesure	Récepteur	Description	Heure de début de la mesure	Durée (mn)	LAmax (dB)	LAmin (dB)	LAeq (dB)	Normes SFI (dB)	Conformité
Sous-Préfecture de Bady	Résidentiel	La mesure a été faite devant la S/P de Bady	12h37	15	72,5	44,6	57,7	55	Non
District de Kanamodia (P1)	Résidentiel	La mesure a été faite devant le domicile du Doyen du village	14h32	15	64,7	38,5	54,8	55	Oui

District de Kanamodia (P2)	Résidentiel	La mesure a été faite à côté du deuxième puits situé au centre du village	14h58	15	62,9	36,8	51,4	55	Oui
Secteur Koumbaya (District de Missidé)	Résidentiel	La mesure a été faite non loin du domicile du Doyen du village	16h10	15	51,1	31	40,2	55	Oui
Limite Sud-Ouest du site	Industriel	La mesure a été faite du côté droit de la route communautaire de Koumbaya non loin de la route nationale	17h12	15	61,7	40,2	48,2	70	Oui

Légende

	Normale
	Dépassement tolérable
	Dépassement

**Figure 4:** Variation des niveaux sonores dans la zone d'insertion du projet

Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025

✓ Interprétation

Les valeurs équivalentes obtenues des mesures de bruits effectuées dans la zone d'études du projet ont été jugées bonnes à cause du non dépassement de la limite d'émission à l'exception de la Sous-préfecture de Badi où on a connu un léger dépassement dû au trafic routier.

➤ Situation géographique

La préfecture de Dubréka fait partie de la Basse Guinée ou Guinée Maritime qui est l'une des quatre régions naturelles de la République Guinée. Cette région est située dans la partie ouest du pays, elle est large de 150 km et s'étale le long de l'Océan Atlantique sur environ 300 km de côte. Elle couvre une superficie approximative de 44 312 km² soit environ 18 % du territoire guinéen. C'est une région comprise entre 13°22'30" de longitude Ouest et 10°32'21" de latitude Nord. Administrativement, elle est divisée en trois régions administratives, celle de Boké comprenant les préfectures de Boké, Boffa, Fria, Gaoual, Koundara et la région de Kindia composée des préfectures de Kindia, Coyah, Dubréka, Forécariah, Télémélé et Conakry centre.

➤ Le relief

La Basse Guinée est la région maritime qui occupe une bande d'environ 150 km de largeur moyenne formant le plateau continental entre les contreforts du Fouta-Djalon à l'est et l'océan Atlantique à l'ouest. En avant de ce plateau continental à faible pente, s'est constituée la plaine côtière qui est dominée à l'Est par le massif de Benna (1214 m), le mont Kakoulima (1011 m) et le mont Gangan (1117 m).

➤ Hydrographie

La **Basse Guinée**, jadis désignée sous le nom de « **Rivières du Sud** » possède un système impressionnant et compliqué de cours d'eau. Ceux-ci naissent au cœur ou sur les pentes du Fouta Djallon, « **Château d'eau de l'Afrique Occidentale** » et prennent la direction de l'Océan Atlantique où ils se jettent directement ou par des détours, à travers de larges estuaires (les *Rios* ou *Rias*). Ce sont le Cogon, le Tinguilinta et la Fatala.

Les autres fleuves côtiers sont le Konkouré, le Forécariah, le Mellakoré et le Kolenté.

La zone d'étude est traversée par le bassin côtier couvrant une superficie de 46 396 km² (idem, 2014).

➤ Qualité des eaux

✓ Méthodologie de caractérisation des eaux

Pour mieux caractériser les eaux, l'option première a été l'identification des sources d'eau dans la zone d'études du projet pour leurs caractérisations comme « **Eaux de surface** » ou « **Eaux souterraines** ». Les forages et puits communautaires ont été identifiés comme eaux souterraines alors qu'aucun cours d'eau n'a été identifié dans la zone d'études du projet parce qu'ils étaient tous taris.

Ces eaux souterraines ont fait l'objet de mesures in-situ (physico-chimie), cela est impératif étant donné que la mise en œuvre du projet pourrait avoir un impact sur la qualité de ces eaux.

L'option des consultants à cette étude est le respect scrupuleux des bonnes pratiques environnementales en termes de caractérisation qualitative des eaux de la zone d'études du projet. L'équipe a préféré choisir les mesures des paramètres physico-chimiques in-situ pour éviter toute déviation des paramètres jugés non conservatifs pendant les différents déplacements et les mesurer dans les conditions inchangées du milieu considéré.

Pour ce faire, l'équipe d'auditeurs a dû recourir à la sonde multiparamétrique qui lui a permis d'obtenir tous ces paramètres sur le terrain par les Méthodes Physico-Chimiques d'Analyses (MPCA).

L'étude sur la qualité des eaux dans le cadre de l'étude de base fourni donc des informations à l'état initial pour déterminer ainsi les variations de la qualité qui pourront s'en suivre avec la réalisation du projet.

Ainsi les forages et puits situés dans la zone du projet ont été ciblés par l'équipe pour cette caractérisation qualitative des eaux souterraines.

En fonction de la sévérité des normes et des paramètres, les normes utilisées ont été celles de l'OMS qui sont de facto la référence de la SFI.

✓ Matériels

L'appareil AP-2000 une petite sonde de surveillance qui offre des options de personnalisation qui nous permettent d'ajouter encore plus de capteurs à la sonde. Il est fabriqué à partir d'aluminium de qualité marine résistant qui a été anodisé dur, ce qui le rend adapté à une utilisation dans les eaux douces et salées.

L'AP-2000 dispose de 2 prises auxiliaires qui nous permettent d'ajouter d'autres capteurs à la sonde.

La sonde peut être utilisée avec une variété de longueurs de câble via les connecteurs AquaConn. Câbles disponibles en standard avec des longueurs de 3, 10, 20 et 30 m.

Le matériel comprend un boîtier de lecture et une commande, un câble de liaison entre le boîtier et la sonde.

Les différentes électrodes permettent de mesurer les grandeurs caractéristiques après immersion de la sonde portant les différentes électrodes dans le volume d'eau.

Tableau N° 11: Appareillages et méthodes d'analyse

Eléments à mesurer	Appareil	Méthode d'analyse
Température	Sonde multi-paramètre de marque AP-2000	Electrochimie
Ph	Sonde multi-paramètre de marque AP-2000	Electrochimie
Potentiel redox (ORP)	Sonde multi-paramètre de marque AP-2000	Electrochimie
Conductivité électrique (CE)	Sonde multi-paramètre de marque AP-2000	Electrochimie
Solides totaux dissous (TDS)	Sonde multi-paramètre de marque AP-2000	Electrochimie
Oxygène dissous (OD) en %	Sonde multi-paramètre de marque AP-2000	Electrochimie
Oxygène dissous (OD) en mg/l	Sonde multi-paramètre de marque AP-2000	Electrochimie
Salinité (PSU)	Sonde multi-paramètre de marque AP-2000	Electrochimie
Turbidité (NTU)	Sonde multi-paramètre de marque AP-2000	Electrochimie



Figure 3 : Appareil d'analyse (L'AP-2000)

Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025

✓ **Méthodes**

- **Coordonnées des stations d'analyses**

La campagne d'échantillonnage a été effectuée au niveau de trois (3) forages et deux (2) puits communautaires dans la zone du projet.

Tableau N° 12: Coordonnées des points d'échantillonnages

N°	Date d'analyses	Coordonnées géographiques		Altitude (m)	Localité	Station
		X	Y			
1	21/01/2025	673088	1136770	68	S/P de BADY	Forage
2	21/01/2025	673427	1136788	69	S/P de BADY	Forage
3	22/01/2025	670858	1136010	73	District de Kanamodia	Puits
4	22/01/2025	670724	1136131	68	District de Kanamodia	Puits
5	22/01/2025	669544	1133967	72	Secteur Kombaya	Forage

Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025

- **Les mesures et analyses de terrain**

Sur le terrain, les mesures ont porté sur la température, le pH, la conductivité électrique, l'oxygène dissous, le potentiel redox, la turbidité, la salinité et les solides totaux dissous (TDS). La sonde a été tout d'abord calibrée avant d'effectuer les analyses physico-chimiques in situ.

✓ Résultats

A l'issu des analyses, les résultats obtenus ont été les suivants :

Tableau N° 13: Analyses physico-chimiques des eaux

Paramètres	Unité s	Forage 1 de Bady	Forage 2 de Bady	Puits 1 Kanamodia	Puits 2 Kanamodia	Forage Koumbaya	Limite de quantification	Normes OMS
Température	°C	29	29,4	28	29,1	29,7		
pH		6,22	6,54	5,36	5,87	6,14		6,5 - 8,5
Potentiel Redox (ORP)	mV	56,2	256,7	228,6	236,2	73,4	-1000	
Oxygène dissous	%	53,5	86	55,5	56,5	58,8	0	≥ 50
Oxygène dissous	mg/l	4,5	6,64	4,38	4,28	4,42	0	≥ 5
Conductivité Electrique	µS/cm	679	382	142	218	733	0	250
Solides totaux dissous	mg/l	446	252	92	141	478	0	600
Salinité	PSU	0,3	0,12	0,04	0,07	0,3	0	200
Turbidité	NTU	0,65	0,82	2,26	1,8	2,57	0	≤ 5
Observation	<i>Les eaux souterraines de la zone d'études présentent un pouvoir tampon à caractère légèrement acide dû à la géochimie du sol avec une conductivité électrique qui s'échelonnent de faciès d'eaux faiblement minéralisées (142 µS/cm) à ceux des eaux provenant d'aquifères de socle profond, fortement minéralisées (733 µS/cm).</i>							

Légende

	Normale
	Dépassement tolérable
	Dépassement

Variation des paramètres physico-chimiques des eaux souterraines dans la zone du projet

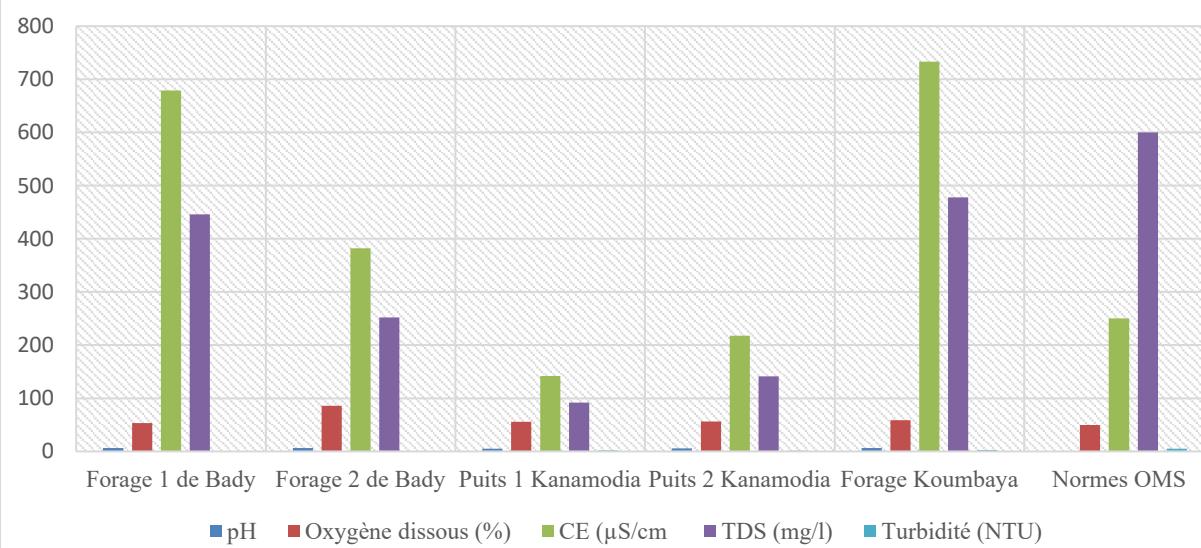


Figure 5: Variation des paramètres physico-chimiques de l'eau du ruisseau

Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025

4.2.2 Description de l'état initial de l'environnement biologique du site

4.2.2.1 Contexte

Depuis l'adoption du code de protection et de mise en valeur de l'environnement en mai 1987 et du plan national d'action pour l'environnement (PNAE), le Ministère chargé de l'Environnement s'est engagé à ce que les politiques, plans, projets et programmes de développement prennent en compte les enjeux environnementaux.

Comme les autres activités anthropiques, la construction d'une unité industrielle (usine de fer à béton) affecte les ressources floristiques et fauniques. Par conséquent, la protection doit rester le premier but de la Société **BAOCHENG ACIER INTERNATIONAL SA** qui est propriétaire d'un permis de construction d'une nouvelle usine de fer à béton sur une superficie de 20 hectares dans la sous-préfecture Badi, préfecture de Dubréka. C'est dans ce cadre que la société a confiée l'Etude d'Impact Environnemental de son périmètre de construction au Cabinet Lélé Company Sarl. Ainsi, le Cabinet Lélé Company Sarl a retenu les services des consultants pour réaliser l'étude botanique et faunique dudit périmètre.

4.2.2.2 Objectifs

- **Objectif principal**

L'objectif principal de cette étude est de réaliser l'étude floristique et faunique du site d'usine de fer à béton d'une superficie de 20 hectares à Kandjamodia, sous-préfecture Bady, préfecture de Dubréka, République de Guinée.

- **Objectifs spécifiques**

Les objectifs spécifiques visent à donner des informations sur la flore et la faune du site d'usine de fer à béton de la société **BAOCHENG ACIER INTERNATIONAL SA**, Préfecture de Dubréka, République de Guinée.

Ils consistent à :

- Identifier et caractériser les différents habitats rencontrés ;
- Déterminer la diversité floristique et faunique de la zone d'étude ;
- Identifier les espèces floristiques et fauniques prioritaires pour la conservation selon, l'IUCN, la Monographie Nationale de la Diversité Biologique (MNDB) et l'arrêté portant protection des espèces floristiques et fauniques en République de Guinée ;
- Identifier les espèces floristiques et fauniques endémiques et à aire de répartition restreinte ;
- Recenser les espèces végétales invasives ;
- Faire état, s'il y en avait, des espèces floristiques et fauniques nouvelles pour la science ;
- Détecter les menaces humaines existantes sur la flore ;
- Montrer la fiabilité et les limites de l'étude ;
- Evaluer les impacts du projet sur la flore et la faune.

4.2.2.3 Méthodologie spécifique d'inventaire floristique et faunique

➤ Caractérisation des habitats

Les grands groupements de végétation rencontrés dans la zone d'étude avec leurs phases progressives ou régressives ont été identifiés à l'aide de la classification des différentes formations végétales de White (1983).

Pour la description des habitats traversés, on a tenu compte de plusieurs facteurs dont :

- Les espèces rencontrées et leurs fréquences ;
- Les types d'association dans le milieu ;
- La couverture de la canopée émergente ;
- La présence des chablis ;
- Le niveau de dégradation des habitats traversés (anthropisation) ;
- L'existences de recrus ligneux.

Les types majeurs d'habitats de la zone d'étude ont été décrits et évalués en termes de qualité / état de conservation du milieu selon les classes suivantes : intact / presque intact / légèrement dégradé / dégradé / fortement dégradé. Ces classes sont définies dans le tableau ci-dessous.

Tableau N° 14: Définition des classes de qualité/ état de conservation du milieu

Classes de qualité / état de conservation du milieu	Description
Intact	Aucune trace d'activité humaine et animale n'est perceptible
Presque intact	Une très faible activité humaine est visible (Exemple : prélèvement sélectif d'un arbre).
Légèrement dégradé	Habitat dans lequel l'action de l'homme a affecté une très faible partie de sa diversité, de sa structure (strate), et qui fournit encore des biens et services.
Dégradé	Habitat qui a perdu certains segments de sa structure et dont la production de biens et services est devenue limitée.
Fortement dégradé	Habitat dont les segments entiers de sa structure ont disparu du fait de l'action de l'homme. Sa capacité à produire des biens et services est devenue faible à nulle. La quasi-totalité ou la totalité des espèces ont été détruites.

Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025

➤ Méthodologie d'inventaire floristique

- Technique d'échantillonnage

Dans le terroir villageois, la caractérisation de la végétation et le relevé floristique ont été réalisés sur la parcelle (Transect de 200m à 300m et PVT) échantillonnés en fonction des différentes strates de la végétation (échantillonnage stratifiée), les strates étant constituées de la formation anthropique (jachère, fourré de jachère moyenne) et de la formation herbeuse sur plaine.

- Relevé floristique

En fonction des habitats rencontrés sur le site, deux méthodes de relevés floristiques exhaustifs de tous les types d'espèces végétales (arbre, arbuste, liane, épiphyte et herbe) ont été utilisées, ce sont :

- **le relevé sur transect**, il a consisté à parcourir un transect de 200m à 300m. Toutes les espèces de plantes rencontrées sur ce transect, sont identifiées et leurs noms sont notés ainsi que leur nombre et recouvrement sur la fiche de relevé. Avant l'inventaire, l'habitat est géolocalisé, décrit, les impacts sur la végétation et sur l'habitat sont notés de même que les caractéristiques du site ;

- **le point vérité terrain (PVT)**, il consiste à recenser par observation opportuniste les espèces prioritaires pour la conservation et les espèces nouvelles pour l'inventaire lors des déplacements de l'équipe à travers le site d'étude. Il est également réalisé sur toute formation végétale de taille réduite (longueur inférieure à 100m). Avant l'inventaire, l'habitat est géolocalisé, décrit, les impacts sur la végétation et sur l'habitat sont notés ainsi que les caractéristiques du site.

Des photographies ont été prises, des fiches et un carnet de relevé terrain remplis en précisant le nom de la localité, la formation végétale concernée et sa description, le pourcentage de couverture de la canopée, les coordonnées GPS des transects et point de vérité de terrain, les menaces humaines et les numéros de photos prises.

La flore de Guinée de Lisowski (2009), Les Arbres, arbustes et lianes des zones sèches d'Afrique de l'ouest de Michel Arbonnier (2009) et le manuel de botanique forestière d'Afrique Tropicale de Letouzey (1982) ont été utilisés pour l'identification des plantes.

4.2.2.4 Méthodologie d'inventaire faunique

Différentes méthodologies ont été utilisées pour déterminer les espèces animales présentes ou susceptibles d'être dans la zone d'étude, parmi lesquelles : • Observations directes ; • Observation indirectes (traces, signes, nid, cris) ; • Enquêtes auprès des résidents locaux et chasseurs.

La carte ci-dessous indique les points d'échantillonnage des espèces faunistiques.



Carte N° 4: : Points d'échantillonnage des espèces Faune

Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025

Les mammifères

Pour évaluer la faune mammalogique de la zone d'étude nous avons utilisé l'inventaire pédestre.

Les observations le long des parcours pendant la réalisation des transects botaniques a permis de procéder aux observations directes ou indirectes :

- Observations directes : lorsque nous voyions de visu un individu ou des individus d'animaux ;
- Observations indirectes : lorsque nous observions les empreintes, les nids, les crottes, les restes de nourriture laissés par les animaux etc.

Une enquête auprès des résidents locaux et chasseurs nous a permis d'établir la liste des mammifères susceptibles d'être dans la zone d'étude.

✓ L'avifaune

Les dénombrements pédestres : elles ont consisté en l'observation des oiseaux en marchant lentement dans les différents habitats pendant la réalisation des transects botaniques et des points de vérification terrain (PVT). Des notes ont été prises sur les observations visuelles, les émissions vocales et les habitats des oiseaux. De temps en temps, nous avons scruté le ciel, afin d'identifier les éventuelles espèces d'oiseaux en vol.

Une enquête auprès des résidents locaux et chasseurs nous a permis d'établir la liste des oiseaux susceptibles d'être dans la zone d'étude.

✓ L'herpétofaune

Pour relever les amphibiens et des reptiles de la zone d'étude, nous avons fait des enquêtes auprès des résidents locaux et des personnes ressources (cultivateurs, chasseur, guérisseurs).

4.2.2.5 Traitement et analyse des données

Le traitement et l'analyse des données a été effectuée avec le tableur Excel de Microsoft Office 2011, afin d'élaborer les tableaux et les graphiques. Les données collectées ont été analysées, la liste des espèces inventoriées et leurs taxonomies dressées afin d'évaluer la composition floristique.

L'analyse a porté sur les méthodes de statistique descriptive (tableaux et graphiques).

L'identification des espèces importantes pour la conservation est réalisée sur les bases des classifications produites par la liste rouge de l'IUCN (<http://www.iucnredlist.org/> consulté le 28/01/2025), la liste de la Monographie Nationale sur la Diversité Biologique guinéenne (Bah et al., 1997) et celle de l'arrêté portant protection des espèces de faune et de flore sauvages en République de Guinée (MEEF, 2020).

Selon l'IUCN, toutes les espèces sont classées en neuf groupes, définis selon des critères tels que le taux de déclin, la taille de la population, l'aire de répartition géographique et le degré de fragmentation de la population et de la répartition (IUCN, 2010). Les catégories sont décrites dans le tableau ci-dessous.

Tableau N° 15: Catégories de données de la liste rouge (IUCN, 2010)

Catégorie	Acronyme	Description
Éteint	EX	Aucun individu connu restant
Disparu à l'état sauvage	EW	Connu uniquement pour survivre en captivité
Danger critique	CR	Risque extrêmement élevé d'extinction à l'état sauvage
En voie de disparition	FR	Risque élevé d'extinction à l'état sauvage
Vulnérable	VU	Risque élevé de mise en danger à l'état sauvage
Quasi menacée	NT	Probablement en voie de disparition dans un avenir proche
Moindre préoccupation	LC	Risque le plus faible. Ne correspond pas à une catégorie plus à risque. Répandu
Données insuffisantes	DD	Pas assez de données pour évaluer son risque d'extinction

Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025

4.2.2.6 Résultats de l'Etude de la flore : Description des habitats de la zone d'étude

Les habitats de la zone d'étude sont légèrement dégradés à dégradés par endroit suite aux coupes de bois et à l'agriculture itinérante.

En fonction des principaux types de végétation d'Afrique décrits par White (1983), la zone d'étude est caractérisée par : (i) les formations anthropiques et (ii) une formation herbeuse sur plaine.

➤ Formation anthropique

Les formations anthropiques sont les plus rependues sur le site d'étude. Ce sont des milieux biologiques exclusivement façonnés par l'intervention de l'homme. Dans le cadre de cette étude, il s'agit des jachères moyennes et des fourrés de jachère de *Chromolaena odorata*.

Aujourd'hui, les pratiques culturales itinérantes se traduisent par une diminution nette des surfaces occupées par la végétation naturelle au profit des champs agricoles, des plantations et des jachères qui gagnent massivement du terrain.

Les jachères moyennes identifiées sont composées majoritairement d'*Acacia mangium*, *Allophylus africanus*, *Anisophyllea laurina*, *Albizia zygia*, *Albizia adianthifolia*, *Dichrostachys cinerea*, *Dialium guineense*, *Landolphia heudelotii*, *Cnestis ferruginea*, etc.

Les fourrés de jachère de *Chromolaena odorata* identifiés sont des peuplements fermés de buissons de hauteur comprise entre 2m et 3m. Ce sont des formations à couvert fermé, ordinairement peu pénétrable. Le tapis graminéen est absent.

Les images ci-dessous illustrent les jachères moyennes et les fourrés de jachère de *Chromolaena odorata*.

Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 202



Figure 6: Jachère moyenne



Figure 7: Fourré de jachère de *Chromolaena odorata*

➤ Formation herbeuse sur plaine

La formation herbeuse identifiée sur le site d'étude est située sur une plaine asséchée pendant la saison sèche et humidifiée pendant la saison des pluies. Elle est majoritairement composée de graminées (*Andropogon sp*, *Panicum sp*). On y rencontre d'autres herbacées comme *Eriosema sp*, *Hibiscus sp*. Cette formation végétale est parsemée d'une faible densité de ligneux et subligneux (*Pterocarpus erinaceus*, *Combretum micranthum*, *Hibiscus sterculiifolius*, *Anthostema senegalense*, *Elaeis guineensis*).

La figure ci-dessous illustre la formation herbeuse sur plaine asséchée.



Figure 8: Formation herbeuse sur plaine asséchée

Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025

- **Diversité floristique et espèces à enjeux de conservation**
 - **Diversité floristique**

L'analyse taxonomique des différentes espèces inventoriées sur le site d'étude révèle l'existence de 57 espèces végétales. Ces espèces sont reparties entre 24 familles, 53 genres et 7 types morphologiques.

Parmi les habitats prospectés, les formations anthropiques sont spécifiquement les plus riches en espèces végétales (54 espèces) contrairement à la formation herbeuse qui ne regorge que neuf (9) espèces. Cela se justifie par le fait que les formations anthropiques sont les plus reperdues sur le site d'étude d'une part, d'autre part, elles sont formées de jachères moyennes en plaine reconstitution.

La famille botanique la plus représentée en termes d'espèces est celle des Fabaceae (14 espèces, soit 25%). Elle est suivie par les familles des Rubiaceae et Malvaceae (4 espèces, soit 7% chacune). Voir la liste floristique et la figure ci-dessous.

Tableau N° 16: Liste des espèces floristiques relevées dans la zone d'étude

No	Famille	Nom scientifique	Nom Soussou	Type morphologique
1	Anacardiaceae	<i>Anacardium occidentale</i>	<i>Koussou</i>	Arbre
2		<i>Sorindeia juglandifolia</i>	<i>Kanssin bonba</i>	Arbuste
3	Anisophylleaceae	<i>Anisophyllea laurina</i>	<i>Kantoui</i>	Arbre
4	Annonaceae	<i>Annona senegalensis</i>	NA	Arbuste
5		<i>Uvaria chamae</i>	<i>Moronda</i>	Arbuste lianescent
6	Apocynaceae	<i>Anthostema senegalense</i>	<i>Wani</i>	Arbre
7		<i>Landolphia dulcis</i>	<i>Kinkilissi</i>	Arbuste lianescent
8		<i>Landolphia heudelotii</i>	<i>Foré</i>	Arbuste lianescent
9	Arecaceae	<i>Elaeis guineensis</i>	<i>Tougui</i>	Palmier arborescent
10	Asteraceae	<i>Chromolaena odorata</i>	NA	Herbe
11	Bignoniaceae	<i>Newbouldia laevis</i>	<i>Kinki</i>	Arbre
12		<i>Markhamia tomentosa</i>	NA	Arbuste
13	Chrysobalanaceae	<i>Parinari excelsa</i>	<i>Sougué</i>	Arbre
14	Combretaceae	<i>Combretum glutinosum</i>	NA	Arbuste
15		<i>Combretum micranthum</i>	<i>Kankalibangni</i>	Arbuste buissonnant
16		<i>Terminalia macroptera</i>	NA	Arbre
17	Connaraceae	<i>Cnestis ferruginea</i>	NA	Arbuste
18	Dilleniaceae	<i>Tetracera potatoria</i>	NA	Liane
19	Dioscoreaceae	<i>Dioscorea sp</i>	NA	Liane
20	Fabaceae	<i>Acacia mangium</i>	NA	Arbre
21		<i>Albizia adianthifolia</i>	NA	Arbre
22		<i>Albizia zygia</i>	NA	Arbre
23		<i>Anthonotha macrophylla</i>	NA	Arbre
24		<i>Cassia sieberiana</i>	<i>Gbangba</i>	Arbuste
25		<i>Daniellia oliveri</i>	<i>Wouloungni</i>	Arbre
26		<i>Dialium guineense</i>	<i>Mokè</i>	Arbre
27		<i>Dichrostachys cinerea</i>	<i>Santè</i>	Arbuste
28		<i>Eriosema sp</i>	NA	Herbe
29		<i>Millettia zechiana</i>	NA	Arbuste
30		<i>Osodendron dinklagei</i>	NA	Arbre
31		<i>Parkia biglobosa</i>	<i>Néri</i>	Arbre

32		<i>Piliostigma thonningii</i>	<i>Yorokoé</i>	Arbre
33		<i>Pterocarpus erinaceus</i>	<i>Khari</i>	Arbre
34	Gentianaceae	<i>Anthocleista nobilis</i>	NA	Arbre
35	Hypericaceae	<i>Harungana madagascariensis</i>	<i>Wobé</i>	Arbuste
36		<i>Vismia guianensis</i>	NA	Arbuste
37	Lamiaceae	<i>Gmelina arborea</i>	<i>Almette wouri</i>	Arbre
38		<i>Vitex doniana</i>	NA	Arbre
39	Malvaceae	<i>Bombax costatum</i>	<i>Kondé</i>	Arbre
40		<i>Hibiscus sp</i>	NA	Herbe
41		<i>Hibiscus sterculiifolius</i>	NA	Arbuste lianescent
42		<i>Sterculia tragacantha</i>	NA	Arbre
43	Moraceae	<i>Ficus sur</i>	<i>Khore</i>	Arbre
44	Ochnaceae	<i>Lophira lanceolata</i>	<i>Mènè gbèssè</i>	Arbre
45	Phyllanthaceae	<i>Breynia retusa</i>	NA	Arbuste
46		<i>Bridelia micrantha</i>	NA	Arbuste
47		<i>Hymenocardia acida</i>	<i>Baran bara</i>	Arbuste
48	Poaceae	<i>Andropogon sp</i>	NA	Herbe
49		<i>Panicum sp</i>	NA	Herbe
50		<i>Pennisetum purpureum</i>	NA	Herbe
51	Rubiaceae	<i>Crossopteryx febrifuga</i>	NA	Arbuste
52		<i>Gardenia erubescens</i>	<i>Tankhè</i>	Arbuste
53		<i>Morinda geminata</i>	NA	Arbre
54		<i>Nauclea latifolia</i>	<i>Doundakhè</i>	Arbuste lianescent
55	Sapindaceae	<i>Allophylus africanus</i>	NA	Arbuste
56		<i>Lecanioidiscus cupanioides</i>	NA	Arbre
57	Smilacaceae	<i>Smilax anceps</i>	NA	Liane

Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025

- Espèces végétales prioritaires pour la conservation

a) Liste Rouge de l'IUCN

D'après les statuts de l'IUCN, au moins une (1) espèce végétale menacée est présente sur le site d'étude. Il s'agit de *Pterocarpus erinaceus* (EN) qui est en danger. Cette espèce végétale est un arbre, un bois d'œuvre très prisé par les populations riveraines pour la confection des meubles.

La photo ci-dessous illustre *Pterocarpus erinaceus* (EN).



Figure 9: *Pterocarpus erinaceus* (EN)

Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025

b) *Statut national*

Sur un total de 58 espèces végétales prioritaires pour la conservation selon la Monographie Nationale de la Diversité Biologique guinéenne, 9 espèces végétales dont 4 espèces menacées et 5 autres espèces vulnérables ont été inventoriées sur le site d'étude par cette étude de Cadrage. Ensuite, sur les cent soixante-douze (172) espèces végétales partiellement protégées mentionnées dans l'arrêté portant protection des espèces de faune et de flore sauvages en République de Guinée, 9 ont été inventoriées sur les sites d'étude. Parmi les cinq (5) espèces végétales intégralement protégées mentionnées dans le même arrêté, *Anthocleista nobilis* est la seule espèce répertoriée en cette phase sur le site de l'étude. (Voir le tableau ci-après).

Tableau N° 17: Espèces prioritaires pour la conservation au niveau national

No	Famille	Nom scientifique	Type morphologique	MNDB	PN
1	Apocynaceae	<i>Landolphia dulcis</i>	Arbuste lianescent	Menacée	PP
2	Apocynaceae	<i>Landolphia heudelotii</i>	Arbuste lianescent	Menacée	PP
3	Arecaceae	<i>Elaeis guineensis</i>	Palmier arborescent	Vulnérable	
4	Bignoniaceae	<i>Ne wboldia laevis</i>	Arbre		PP
5	Chrysobalanaceae	<i>Parinari excelsa</i>	Arbre		PP
6	Combretaceae	<i>Combretum micranthum</i>	Arbuste buissonnant	Vulnérable	
7	Fabaceae	<i>Cassia sieberiana</i>	Arbre	Vulnérable	
8	Fabaceae	<i>Daniellia oliveri</i>	Arbre		PP
9	Fabaceae	<i>Pterocarpus erinaceus</i>	Arbre		PP
10	Gentianacée	<i>Anthocleista nobilis</i>	Arbre		IP

11	Hypericaceae	<i>Harungana madagascariensis</i>	Arbuste	Menacée	
12	Lamiaceae	<i>Vitex doniana</i>	Arbre	Menacée	PP
13	Malvaceae	<i>Bombax costatum</i>	Arbre		PP
14	Ochnaceae	<i>Lophira lanceolata</i>	Arbre	Vulnérable	PP
15	Phyllanthaceae	<i>Hymenocardia acida</i>	Arbuste	Vulnérable	

MNDB : Monographie Nationale de la Diversité Biologique ; PN : Protection National ; PP : Partiellement protégée ; IP : Intégralement protégée

c) Espèces endémiques ou à aire de répartition restreinte

L’analyse de l’ensemble des données collectées sur le terrain pendant cette phase de cadrage n’a relevé la présence d’aucune espèce endémique ou à aire de répartition restreinte.

d) Espèces végétales nouvelles pour la science

Aucune espèce végétale nouvelle pour la science n’a été retrouvée sur le site à ce stade de l’étude.

e) Menaces actuelles sur les sites d’étude

L’agriculture itinérante, l’exploitation des ligneux pour la production de bois d’œuvre, de bois de service constituent des facteurs anthropiques importants qui contribuent à la dégradation du couvert végétal et des sols du site d’étude.

Les figures ci-après illustrent les menaces actuelles identifiées dans la zone d’étude : coupe de bois et Agriculture itinérante (jachère moyenne)

Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025



f) Espèces invasives présentes sur le site d’étude

g) Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025

Chromolaena odorata et *Gmelina arborea* sont des espèces invasives rencontrées sur les sites d’études. *Gmelina arborea* est une espèce exotique et à croissance rapide.

Native d’Amérique du Nord, *Chromolaena odorata* a été introduite accidentellement en Afrique de l’ouest, ainsi qu’en Amérique du Sud, en Asie et en Australie. Elle est une plante pérenne à croissance très rapide (3 cm par jour) d’une hauteur moyenne de 2.5 m pouvant atteindre 10 m.

Cette plante produit entre 800 000 et 900 000 graines dont la dispersion se fait par le vent.

Chromolaena odorata forme de denses fourrés qui retardent la reconstitution de la forêt tropicale. Elle est même considérée par certains comme l'espèce invasive la plus problématique pour les forêts tropicales en Afrique. Ces fourrés peuvent persister jusqu'à une vingtaine d'années.



Figure 10: *Chromolaena odorata*

Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025

4.2.2.7 Résultats de l'Etude de la faune : Diversité faunique et espèces à enjeux de conservation

➤ Diversité faunique

✓ Mammifère

La liste des mammifères ci-dessous est le résultat des relevés de terrain et des enquêtes réalisées auprès des résidents locaux et des chasseurs de la zone d'étude. Elle nous montre que 8 espèces de mammifère réparties entre 8 familles sont présentes dans la zone d'étude. Voir le tableau et les indices de présence ci-dessous.

Tableau N° 18: Liste des espèces de mammifère inventoriées dans la zone d'étude

No	Famille	Nom scientifique	Nom Français	Nom Soussou	Observée sur le site	Présence notée à la Consultation publique
1	Bovidae	<i>Tragelaphus scriptus</i>	Guib harnaché	Héli		X
2	Cercopithecidae	<i>Erythrocebus patas</i>	Singe rouge	Koulé		X
3	Hystricidae	<i>Hystrix africaeaustralis</i>	Porc-épic	Sagalé		X
4	Leporidae	<i>Lepus capensis</i>	Lapin	Yéré		X
5	Nesomyidae	<i>Cricetomys gambianus</i>	Rat	Balôé	X	
6	Sciuridae	<i>Xerus erythropus</i>	Ecureuil	Khôriè		X
7	Suidae	<i>Potamochoerus porcus</i>	Potamochère	Khôssè		X
8	Thryonomyidae	<i>Thryonomys swinderiana</i>	Aulacode	Yenyè		X

Figure 11: Terrier de *Cricetomys gambianus* (Rat)



Figure 12: Crotte de *Erythrocebus patas* (Singe rouge)

Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025

✓ Avifaune

L'inventaire des oiseaux réalisés dans la zone d'étude révèle l'existence de 9 espèces réparties entre 9 familles. Ces résultats sont issus des observations de terrains et des enquêtes réalisées auprès des résidents locaux et chasseurs. Voir le tableau et les indices de présence ci-dessous.

Tableau N° 19: Liste des espèces d'oiseau relevées dans la zone d'étude

No	Famille	Nom scientifique	Nom Français	Nom Soussou	Observée sur le site	Présence notée à la Consultation publique
1	Accipitridae	<i>Accipiter melanoleucus</i>	Epervier pie	Sèguè		X
2	Accipitridae	<i>Necrosyrtes monachus</i>	Charognard	Youbè		X
3	Ardeidae	<i>Ardeola ibis</i>	Héron garde bœuf	Lâbah		X
4	Colombidae	<i>Columba guinea</i>	Pigeon de guinée	Gambè		X
5	Numididae	<i>Humida melegris</i>	Pintade commune			X
6	Passeridae	<i>Passer domesticus</i>	Moineau	Kouranyi		X
7	Phasianidae	<i>Perdix perdrix</i>	Perdrix	Don mèt	X	
8	Ploceidae	<i>Ploceus cucullatus</i>	Tisserin gendarme	Sambaya	X	
9	Strigidae	<i>Asio capensis</i>	Hibou des marais africains	Khoundi		X

Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025

✓ Herpétofaune

Au total, deux espèces d'amphibiens appartenant à deux familles ont été relevées, une identifiée jusqu'au niveau du genre. En ce qui concerne les reptiles, 5 espèces appartenant à 5 familles ont été relevées. Le tableau ci-après montre que la diversité des reptiles est plus élevée que celle des amphibiens dans la zone d'étude. Ces résultats sont issus des enquêtes réalisées auprès des résidents locaux et chasseurs. Voir le tableau ci-après.

Tableau N° 20: Liste des espèces d'amphibiens et de reptiles présentes dans la zone d'étude

No	Famille	Nom scientifique	Nom Français	Nom Soussou	Observée sur le site	Présence notée à la Consultation publique
Reptiles						
1	Viperinae	<i>Vipera sp</i>	Vipère	Tamba lounbé		X
2	Pythonidae	<i>Python reticulartis</i>	Python	Tinai		X
3	Elapidae	<i>Dendroaspis polylepis</i>	Mamba noire	Bîda		X
4	Elapidae	<i>Dendroaspis sp</i>	Mamba vert	Koulé sèguai		X
5	Varanidae	<i>Varanus niloticus</i>	Varan	Séguéri		X
Amphibiens						
1	Bufonidae	<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	Kougnè		X
2	Ranidae	<i>Pelophylax sp</i>	Grenouille	Lankhan sarima		X

Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025

- **Espèces fauniques prioritaires pour la conservation selon l'IUCN**

Parmi les espèces fauniques de la zone d'étude, *Erythrocebus patas* (Singe rouge) est quasi menacée (NT) et *Necrosyrtes monachus* (Charognard) est en danger critique (CR) d'après les statuts de l'IUCN. Il convient de préciser que *Erythrocebus patas* (Singe rouge) a été relevée sur le site à partir de la présence de ses crottes. Quant à *Necrosyrtes monachus* (Charognard), elle a été relevée lors des consultations publiques réalisées auprès des résidents locaux et des chasseurs. Voir la liste des espèces fauniques menacées et quasi menacées dans le tableau ci-dessous.

- **Espèces faunistiques prioritaires pour la conservation selon la Monographie Nationale de la Diversité Biologique (MNDB) et l'arrêté portant protection des espèces de faune et de flore sauvages en République**

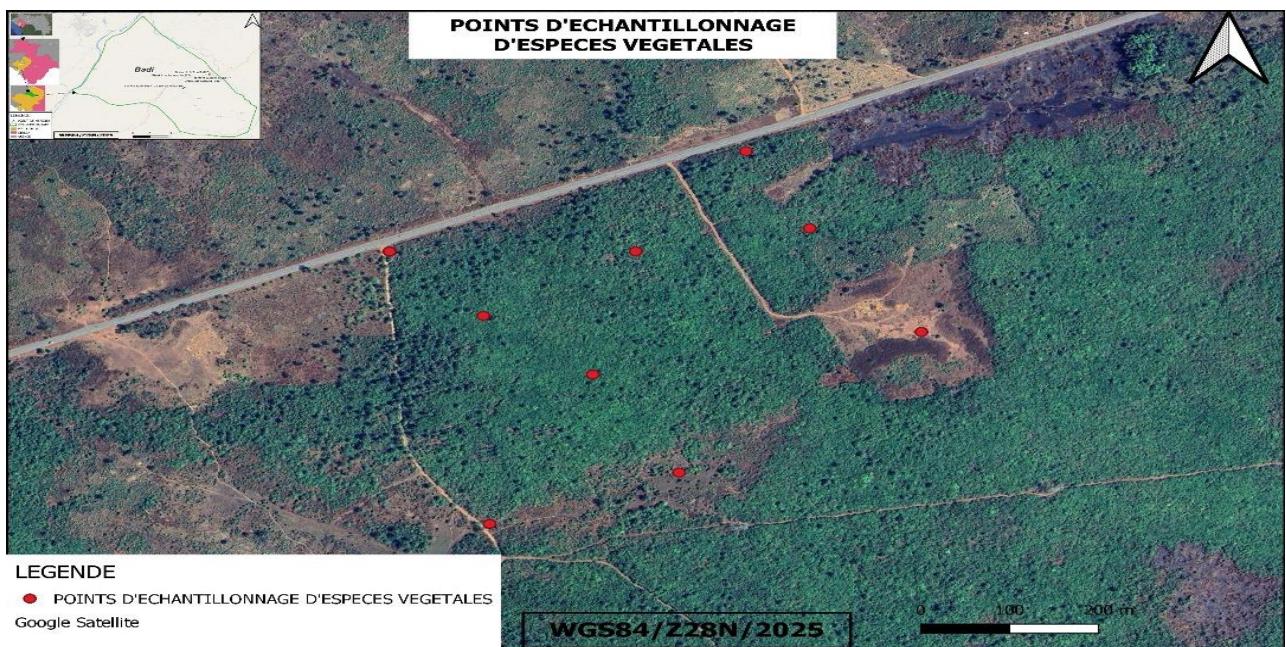
Selon la Monographie Nationale de la Diversité Biologique guinéenne, une espèce de reptile et une espèce d'oiseau menacées sont présentes dans la zone d'étude. Ensuite, selon l'arrêté portant protection des espèces de faune et de flore sauvages en République de Guinée, une espèce d'oiseau est partiellement protégée. Aussi, une espèce de d'oiseau et une espèce de reptile intégralement protégées, sont présentes dans la zone d'étude. Voir le tableau ci-dessous.

Tableau N° 21: Espèces fauniques prioritaires pour la conservation selon la MNDB

Famille	Nom scientifique	Nom français	Nom Soussou	MNDB	PN
Reptile					
Varanidae	<i>Varanus niloticus</i>	Varan	Séguéri		IP
Pythonidae	<i>Python reticulartis</i>	Python	Tinai	Menacée n	
Oiseau					
Accipitridae	<i>Accipiter melanoleucus</i>	Epervier pie	Sèguai		IP
Accipitridae	<i>Necrosyrtes monachus</i>	Charognard	Youbai		PP
Phasianidae	<i>Perdix perdix</i>	Perdrix	Don mèt	Menacée	

MNDB : Monographie Nationale de la Diversité Biologique ; PN : Protection National, PP : Partiellement protégée ; IP : Intégralement protégée

La faune ichtyologique n'a pas été prise en compte pendant cette étude compte tenu de l'éloignement des cours d'eau au site d'étude.

**Carte N° 5:** Points d'échantillonnages des espèces végétales

Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025

4.2.3 Description sommaire milieu humain et socioéconomique de la CR de Badi

4.2.3.1 Historique

Bad est une commune située au bord du fleuve qui porte son nom. Elle a été fondée par Almamy David SYLLA, chef de canton de Tondon. Les premiers habitants venaient de Yenya Tafori et se sont installés près du fleuve. Plus tard, des commerçants libano-syriens sont venus rejoindre la communauté, notamment pour faire du commerce au débarcadère. Après, le commandant de la région a transféré son administration à Khountoun, qui fait maintenant partie du district de Ouassou.

Après l'indépendance, avec la création du parti unique, Mamadouba SYLLA a été nommé président du comité de base et a occupé ce poste jusqu'à la mise en place du Pouvoir Révolutionnaire Local. Le 12 novembre 1992, Badi est devenue officiellement une commune rurale de développement. Depuis sa création, cinq équipes de conseillers communaux ou délégations spéciales ont pris en charge la gestion de la commune, contribuant ainsi à son développement au fil des années.

4.2.3.2 *Localisation*

La Commune Rurale (CR) de Badi se trouve à 100 km du chef-lieu de la préfecture et à 150 km de Conakry, la capitale, sur la route nationale RN3. Elle couvre une vaste étendue de 360 km². Badi est un point important de la région, car elle sert de lien entre plusieurs autres localités, facilitant ainsi les échanges et le déplacement des personnes et des biens.

La commune de Badi est entourée de plusieurs autres communes rurales. Au nord, elle est voisine de la préfecture de Fria, et au sud, elle limite avec la CR de Faléssadé et une partie de la CR de Khorira. À l'est, Badi partage une frontière avec la CR de Tondon, et à l'ouest, elle est limitrophe de la CR de Ouassou. Cette situation géographique permet à Badi d'être bien connectée et d'interagir avec différentes communautés de la région.



Figure 13: Mairie de la commune rurale de Badi

Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025

Pour plus de précision, l'emprise du projet de production de fer à béton et autres produits se trouve localisé dans le secteur de Kandjamodia, autrefois appelé « Mélita ». Ce secteur a été fondé par Khanfori Manga Mokhi, un homme influent, qui était également engagé dans des activités agricoles. Khanfori Manga Mokhi jouait un rôle central dans la communauté, non seulement en tant qu'agriculteur, mais aussi en organisant des sacrifices dans la localité,

particulièrement dans la zone où le projet sera désormais implanté. Ce patrimoine historique et culturel a marqué profondément l'identité de la localité.

Le nom de ce secteur Kandjamodia provient de son fils, Khanfori Kandjamodou, qui a hérité du nom de son père et perpétué son héritage. Ainsi, la région porte le souvenir des actions de Khanfori Manga Mokhi et de son fils, tout en devenant aujourd'hui un pôle de développement industriel. Le projet de production de fer à béton et d'autres produits dans le secteur contribuera non seulement à l'économie locale, mais renforce également l'importance historique et culturelle de Kandjamodia dans la région

4.2.3.3 Organisation administrative

La Commune Rurale (CR) de Badi, comme toutes les autres CR de la République de Guinée, est régie par une double administration : l'administration déconcentrée et l'administration décentralisée. L'administration déconcentrée est représentée par la sous-préfecture, dirigée par un sous-préfet nommé par arrêté ministériel. Ce dernier assure le bon fonctionnement de l'administration à la base et exerce une tutelle directe sous le contrôle du préfet et du gouverneur de la région. Quant à l'administration décentralisée, elle est incarnée par la mairie de la commune, qui est actuellement dirigée par une délégation spéciale nommée par les autorités de la transition. Cette structure de gouvernance vise à assurer la mise en œuvre des politiques nationales dans le domaine de la décentralisation et du développement local, conformément aux priorités et aux orientations du gouvernement central.

Le territoire de la commune rurale de Badi se compose de 13 districts et 91 secteurs, permettant ainsi une gestion administrative et une organisation territoriale spécifique. La délégation spéciale de la mairie est constituée d'un organe exécutif, représenté par le président, et d'un organe délibérant formé de tous les membres de la délégation. Cette organisation a pour mission de promouvoir un développement harmonieux et durable au niveau local, en alignant les actions de la commune avec les objectifs de la politique nationale de décentralisation. Ainsi, la délégation spéciale œuvre à renforcer la gouvernance locale et à améliorer les conditions de vie des citoyens en mettant en place des projets et des initiatives adaptés aux réalités locales tout en respectant les normes et les orientations nationales.



Figure 14: Échange de l'équipe de consultants avec la délégation spéciale de Badi

Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025

4.2.3.4 *Population*

La Commune Rurale (CR) de Badi compte une population de 12 237 habitants, dont 5 670 femmes, soit 46% de la population totale. Le taux d'accroissement de la population est de 3,1%, ce qui montre une croissance continue. Cette population se distingue par sa grande diversité culturelle et ethnique, reflet de l'équilibre démographique de la commune. Elle est composée de nombreux groupes linguistiques, tels que les soussou, Baga, Balante, Diakanké, Landouma, Malinké, Mikiforè, Nalou, Peulh, ainsi que d'autres groupes ethniques minoritaires. Chaque groupe apporte ses propres traditions, coutumes et langues, contribuant à la richesse culturelle et à l'harmonie qui caractérisent la vie communautaire.

Cette diversité ethnique est en grande partie due aux migrations internes, car Badi offre de nombreuses opportunités économiques. Les habitants viennent de différentes régions de la Guinée, ainsi que de pays voisins, pour améliorer leurs conditions de vie. L'abondance des ressources naturelles, notamment dans l'exploitation minière, la pêche et l'agriculture, constitue un moteur économique important qui attire une population variée. De plus, les activités agricoles et de pêche contribuent à la stabilité économique et attirent des familles et des individus à la recherche de meilleures conditions de vie. Ainsi, cette pluralité ethnique et démographique enrichit non seulement la culture de la commune, mais renforce également son dynamisme économique.

4.2.3.5 *Santé*

Dans la CR de Badi, le système de santé est constitué d'un (1) centre de santé et de quatre (4) postes de santé répartis sur le territoire. Ces structures sont essentielles pour soigner les maladies courantes de la commune. Le paludisme est la maladie la plus fréquente, surtout chez les enfants qui sont les plus exposés aux infections dues au parasite. La diarrhée est aussi un problème important, touchant principalement les hommes et étant souvent liée à de mauvaises conditions d'hygiène. Les infections respiratoires aiguës (IRA) sont également un grand

problème, affectant surtout les jeunes enfants, avec des pics de cas pendant la saison des pluies. La pneumonie, une forme grave d'infection respiratoire, est particulièrement courante en décembre, lorsqu'il fait plus frais.

Les autorités sanitaires locales travaillent pour améliorer l'accès aux soins et sensibiliser la population sur les mesures préventives, comme la lutte contre le paludisme et l'amélioration des conditions sanitaires. Cependant, il reste des défis majeurs, notamment le manque d'infrastructures et de personnel médical pour répondre aux besoins de santé. La sous-préfecture compte 25 accoucheuses villageoises et 22 agents communautaires qui participent activement aux efforts de santé, mais les ressources disponibles restent insuffisantes pour faire face à tous les problèmes de santé publique.

4.2.3.6 Education

Dans la sous-préfecture de Bady, le système éducatif comprend un collège situé au centre de Bady, qui offre un enseignement secondaire aux élèves de la région. En plus de ce collège, il y a 14 écoles primaires publiques qui accueillent les enfants pour l'enseignement de base. Ces écoles jouent un rôle crucial dans l'éducation des jeunes générations et dans le développement de la communauté locale.

Il existe également 2 écoles primaires franco-arabes, qui offrent une éducation à la fois en français et en arabe, répondant aux besoins d'une partie de la population. Ces écoles accueillent environ 960 élèves, contribuant ainsi à la diversité de l'enseignement dans la région. Malgré ces structures, des défis demeurent pour améliorer l'accès à l'éducation et garantir une qualité d'enseignement optimale pour tous les enfants de la sous-préfecture.

4.2.3.7 Foresterie et environnement

Dans la CR de Badi, la gestion des ressources naturelles joue un rôle essentiel dans le développement local. La commune abrite 20 forêts classées, des zones protégées qui contribuent à la préservation de la biodiversité et à la régulation du climat. Ces forêts, autrefois riches en faune et en flore, sont des ressources précieuses pour les habitants, notamment pour la récolte du bois, des plantes médicinales et d'autres produits forestiers. Leur gestion durable est donc cruciale pour l'équilibre écologique de la commune.

En plus des forêts, la CR de Bady est traversée par 15 cours d'eau et compte 8 têtes de sources. Ces ressources en eau sont vitales pour l'agriculture, la pêche et les besoins domestiques des habitants. Les cours d'eau permettent également d'irriguer les terres agricoles, soutenant ainsi les activités économiques locales. La présence de ces ressources naturelles souligne l'importance de la protection de l'environnement, car toute dégradation des forêts ou de la qualité de l'eau pourrait nuire à la vie des populations locales.

4.2.3.8 Accès à l'eau

L'accès à l'eau potable et de qualité est un grand défi pour la sous-préfecture de Bady. La population dépend principalement de 55 forages, dont seulement 21 sont fonctionnels, et de cours d'eau pour satisfaire ses besoins en eau quotidienne. Ces sources naturelles sont cruciales pour l'hydratation, l'agriculture et les activités domestiques. Cependant, cette dépendance

présente des risques, surtout en période de sécheresse, où l'eau se fait plus rare. De plus, la qualité de l'eau peut être affectée par la pollution, ce qui pose un danger pour la santé des habitants.

Pour faire face à ces défis, il est essentiel de gérer les ressources en eau de manière durable. Cela inclut la construction de nouveaux forages, l'amélioration des systèmes de traitement de l'eau et des initiatives pour sensibiliser la population à l'importance de préserver ces ressources. Trouver des solutions adaptées aux réalités locales permettra d'assurer un accès constant à l'eau potable pour tous les habitants de la sous-préfecture.

4.2.3.9 Commerce

Le commerce est l'un des piliers fondamentaux de l'économie locale de la commune. Grâce aux échanges réguliers de biens et de services entre les habitants, ainsi qu'avec les communautés voisines, il contribue à la satisfaction des besoins quotidiens de la population. Ce secteur joue un rôle vital en offrant une diversité de produits essentiels, qu'il s'agisse de nourriture, de vêtements, d'outils ou d'autres biens de consommation. Ce commerce de proximité crée également des opportunités d'emploi pour les commerçants, les détaillants et les transporteurs, tout en permettant à la communauté de rester connectée avec les localités voisines.

L'essor du commerce local favorise la création d'une économie circulaire où l'argent reste dans la communauté et est réinvesti dans des activités locales. De plus, les marchés locaux et les petits commerces sont des lieux importants de rencontres sociales et de partage, renforçant ainsi les liens entre les membres de la communauté. Toutefois, pour pérenniser cette dynamique, il est crucial d'améliorer l'infrastructure commerciale (telles que les routes, les magasins et les points de vente), et de garantir un accès facilité à ces espaces de vente, en particulier pour les petites entreprises.

4.2.3.10 Agriculture et élevage

L'agriculture et l'élevage sont les principales activités économiques de nombreuses familles dans la CR de Badi. L'agriculture joue un rôle clé dans la sécurité alimentaire, avec des cultures variées comme les céréales, les fruits et les légumes, qui sont utilisées à la fois pour la consommation locale et pour la vente sur les marchés. Les terres cultivables s'étendent sur 1 310 hectares, dont 100 hectares de bas-fonds et 1 210 hectares de coteaux. Ces terres nourrissent non seulement les habitants, mais soutiennent aussi l'économie locale. L'élevage de bovins, de caprins et d'autres animaux pour la viande et le lait contribue à diversifier l'alimentation et fournit des revenus supplémentaires aux familles.

Cependant, ces activités font face à plusieurs défis, notamment le manque d'infrastructures, de formations et les effets du changement climatique. En période de sécheresse ou de mauvaises récoltes, les agriculteurs et les éleveurs peuvent se retrouver vulnérables. Il est donc important d'encourager l'utilisation de techniques agricoles durables, d'améliorer l'accès aux semences de qualité et aux équipements agricoles, et de gérer efficacement les ressources en eau. En somme, l'agriculture et l'élevage sont essentiels à la vie socio-économique de la CR de Bady, contribuant à l'autosuffisance alimentaire et à la résilience de la communauté face aux difficultés économiques et environnementales.

4.2.3.11 Cueillette

Dans la CR de Badi, la cueillette constitue une activité courante et importante, bien qu'elle ait été affectée par plusieurs facteurs environnementaux, notamment la déforestation. La coupe des arbres pour produire du charbon de bois et pour les travaux agricoles a considérablement réduit la faune locale, limitant ainsi les ressources naturelles disponibles pour la cueillette. Cette activité, autrefois florissante, est aujourd'hui en déclin, car les animaux nécessaires à la cueillette deviennent de plus en plus rares. Malgré cela, la cueillette demeure une pratique essentielle pour certaines familles, bien qu'elle doive maintenant faire face à des défis croissants en raison de la diminution des ressources naturelles.

Il existe deux formes de cueillette qui coexistent dans le district : **la cueillette moderne et la cueillette traditionnelle**. La cueillette moderne, qui implique l'utilisation de fusils, est pratiquée principalement par ceux qui cherchent à capturer de plus gros gibiers, souvent pour des raisons commerciales ou de subsistance. Elle est plus rapide et permet de couvrir de plus grandes distances, mais elle a également des répercussions négatives sur l'environnement, notamment en raison de la sur chasse. D'autre part, la cueillette traditionnelle, qui repose sur l'utilisation de pièges, est une méthode plus respectueuse de l'écosystème, bien qu'elle soit moins productive et plus exigeante en termes de temps et d'efforts. Les deux pratiques, bien qu'elles existent côté à côté, illustrent les différentes approches de la cueillette dans la CR de Badi, qui sont façonnées par l'évolution des conditions environnementales et les besoins des habitants.

4.2.3.12 Corps de métiers et dynamique économique locale

Dans la CR de Badi, les corps de métiers artisanaux et de service occupent une place prépondérante et sont au cœur du développement socio-économique de la région. Ces activités, souvent exercées dans des petits ateliers ou par des artisans indépendants, sont non seulement une source essentielle de revenus pour de nombreuses familles, mais elles répondent aussi à des besoins locaux spécifiques, contribuant ainsi au dynamisme et à la résilience de la communauté.

- **La mécanique auto** est l'un des métiers les plus répandus. Les mécaniciens locaux jouent un rôle fondamental dans l'entretien et la réparation des véhicules et motos. Cette activité est cruciale dans cette localité où la mobilité est indispensable, notamment pour les déplacements vers d'autres localités voisines, les marchés, les écoles, les centres de santé et autres services essentiels. En permettant aux véhicules et motos de rester en bon état, ces professionnels assurent la continuité des activités économiques locales, tout en facilitant la vie quotidienne des habitants.

- **La menuiserie**, quant à elle, est un autre secteur clé. Les menuisiers sont responsables de la fabrication de meubles, de portes, de fenêtres et de diverses structures en bois. Leur travail est essentiel pour la construction de maisons, d'infrastructures communautaires et pour la création d'objets de la vie quotidienne. Ces artisans transforment des matériaux bruts en produits utiles et esthétiques, contribuant ainsi à l'amélioration de l'habitat et des conditions de vie de la population. De plus, les menuisiers offrent un service de réparation et de restauration

de biens en bois, un secteur important dans une communauté où les ressources sont souvent limitées et la durabilité des biens matériels essentielle.

- **La maçonnerie** est également un secteur fondamental dans la sous-préfecture. Les maçons, avec leurs compétences en construction, sont indispensables pour l'édification des infrastructures locales : maisons, écoles, marchés, murs, routes et autres structures essentielles au bien-être collectif. Ils jouent un rôle crucial dans le développement de la communauté, contribuant à la durabilité et à l'amélioration des conditions de vie de la population. La construction de nouveaux bâtiments et l'entretien des structures existantes sont des éléments clés pour le progrès de la CR.

- Le secteur de **la couture** et de **la coiffure** représente un autre aspect important de la vie socio-économique de la sous-préfecture. Les couturières et les coiffeurs apportent des services de soins personnels indispensables, améliorant le quotidien des habitants. La couture, qu'il s'agisse de créations sur mesure ou de réparations de vêtements, contribue non seulement à la satisfaction des besoins de base mais permet aussi à certains de développer des produits créatifs et personnalisés qui enrichissent la culture locale. De même, les coiffeurs, au-delà de leur rôle esthétique, sont des figures de proximité, qui favorisent les échanges sociaux et renforcent les liens communautaires. Ces métiers, bien que souvent perçus comme des services de proximité, jouent un rôle crucial dans la cohésion sociale de la commune.

- **Les forgerons**, dont le savoir-faire ancestral est transmis de génération en génération, constituent une autre catégorie importante d'artisans dans la commune. Leur travail est indispensable pour la fabrication et la réparation d'outils agricoles, de structures métalliques, ainsi que pour la création de pièces métalliques utilisées dans la construction et dans d'autres métiers. Les forgerons contribuent non seulement à la production locale, mais ils assurent également l'entretien des équipements utilisés dans les secteurs agricoles et commerciaux, garantissant ainsi la continuité de ces activités essentielles.

- Le secteur du **transport** à Bady, principalement assuré par les motos-taxis et les chauffeurs de véhicules de liaison, joue un rôle crucial dans le bon fonctionnement de la vie quotidienne des habitants. Ces moyens de transport permettent aux résidents de se déplacer facilement entre les différents districts pour des activités commerciales, des échanges de services, ou des besoins personnels tels que l'accès aux soins de santé. En facilitant la mobilité des personnes et des biens, le secteur du transport devient un vecteur essentiel de la dynamique locale, notamment dans une commune rurale où l'infrastructure de transport reste limitée. Il soutient activement l'économie locale en favorisant la circulation des produits et des services, tout en contribuant à l'essor du commerce et à l'expansion de l'économie informelle, renforçant ainsi le tissu économique et social de la préfecture.

- **Les vidéoclubs** représentent un secteur plus marginal mais moins important. Dans un contexte où les plateformes numériques dominent de plus en plus, ces clubs restent populaires auprès de ceux qui préfèrent les formats physiques ou recherchent une expérience de visionnage collective. Ces établissements jouent un rôle culturel dans la région, en offrant aux habitants un espace de divertissement et de convivialité. Bien qu'ils soient moins présents que les autres secteurs, les vidéoclubs participent à la vie sociale et au renforcement des liens communautaires.

Dans l'ensemble, l'interdépendance de ces métiers crée un tissu économique solide et durable dans la CR de Badi. En contribuant à la satisfaction des besoins quotidiens, à la création d'emplois locaux et à la dynamisation des échanges commerciaux et sociaux, ces différents secteurs contribuent à renforcer la résilience de la communauté face aux défis socio-économiques. Ces métiers, au-delà de leur fonction utilitaire, participent également à la culture locale et à la préservation des savoir-faire traditionnels, offrant ainsi à la région une richesse qui va bien au-delà de l'aspect économique.

4.2.3.13 Communication, réseaux mobiles et routiers

Le téléphone mobile est désormais le principal moyen de communication dans la CR de Bady, facilitant les échanges à la fois à l'intérieur de la communauté et avec l'extérieur. Avec la couverture des réseaux de téléphonie mobile Orange et MTN, les habitants peuvent non seulement passer des appels et envoyer des messages, mais aussi accéder à Internet. Ces services permettent une connectivité essentielle, permettant aux résidents d'échanger des informations, organiser des rendez-vous et accéder à des services en ligne, contribuant ainsi à une meilleure intégration dans un réseau de communication plus large. Ces réseaux favorisent également les interactions sociales et professionnelles au sein de la région.

En plus des communications, les réseaux Orange et MTN jouent un rôle majeur dans l'économie locale grâce à leurs services de transfert d'argent (Orange Money et Mobile Money) et de paiements mobiles. Ces solutions permettent aux habitants de réaliser des transactions financières facilement, sans avoir besoin de se rendre dans une banque physique, ce qui est particulièrement utile dans une zone où les infrastructures bancaires manquent. Les résidents peuvent ainsi effectuer des paiements, envoyer ou recevoir de l'argent à distance, et participer activement à l'économie locale. En outre, la couverture radiophonique des stations comme la radio nationale, la radio rurale de Kindia et la radio rurale de Dubréka assure une information continue pour la communauté. La route bitumée du projet Kaleta et les 129 pistes rurales relativement praticables renforcent encore l'accès et les échanges dans la région.

4.2.3.14 Genre et équité

Dans la commune rurale de Badi, l'inégalité entre les hommes et les femmes persiste, particulièrement en ce qui concerne la prise de décision. Les hommes, en raison de normes sociales et culturelles bien établies, dominent souvent les espaces décisionnels au sein de la communauté. Ils sont perçus comme les leaders naturels et sont systématiquement impliqués dans les processus de gouvernance locale, qu'il s'agisse de décisions administratives ou de gestion des ressources. Cela marginalise les femmes, qui sont réduites à des rôles secondaires, même lorsqu'elles sont concernées par les résultats de certaines décisions prises.

En outre, l'inégalité se manifeste également dans la répartition des ressources et des biens au sein de la communauté. Les hommes bénéficient fréquemment d'une plus grande part des biens et des ressources collectives, comme les terres, les récoltes ou même les bénéfices des projets communautaires. Cette distribution déséquilibrée renforce la dépendance économique des femmes et limite leur pouvoir de négociation dans la sphère familiale et sociale. La situation est encore exacerbée par des normes traditionnelles qui assignent aux femmes des rôles

domestiques, réduisant ainsi leur capacité à participer pleinement aux activités économiques et politiques de la commune. Cette inégalité perpétuelle empêche les femmes d'accéder à une autonomie véritable, d'exprimer leurs besoins et de contribuer de manière égale au développement de leur communauté.

4.2.3.15 Tradition et religion

Dans la CR de Badi, l'islam est la religion principale, pratiquée par 98% de la population, tandis que 2% des habitants sont chrétiens. Les mosquées sont les seuls lieux de culte et jouent un rôle très important dans la vie communautaire. Elles ne servent pas seulement à la prière, mais aussi de centres sociaux où les gens se retrouvent pour des activités religieuses, sociales et parfois éducatives. Les mosquées renforcent la cohésion sociale en permettant aux habitants de se retrouver pour partager des moments de spiritualité et d'entraide. La gestion des conflits traditionnels est souvent confiée au patriarche, une figure respectée dans la communauté.

En plus de l'islam, il existe un mélange de croyances traditionnelles et islamiques, appelé syncrétisme religieux. Certaines pratiques locales, comme des rites de guérison, des prières spécifiques ou des célébrations, intègrent des éléments animistes aux enseignements islamiques. Par exemple, des prières ou des sacrifices sont parfois réalisés lors d'événements particuliers, selon les croyances populaires, tout en étant vus à travers une perspective islamique. Bien que l'islam reste dominant, cette fusion des croyances permet aux habitants de vivre leur foi tout en respectant leurs traditions locales.



Figure 15: Mosquée de Badi centre

Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025

4.2.3.16 Exode rural

L'exode rural, phénomène marqué par le départ des jeunes des zones rurales vers les villes, est particulièrement évident dans la CR de Badi. En effet, de nombreux jeunes quittent cette commune pour se rendre à Conakry, attirés par les promesses d'opportunités économiques et d'une vie meilleure dans la capitale guinéenne. Cette migration vers la ville est souvent motivée

par la recherche d'emplois, l'accès à des infrastructures modernes et des services qu'ils ne peuvent pas trouver dans leurs régions d'origine. Ce mouvement démographique contribue à la croissance urbaine de Conakry, mais il soulève aussi des questions sur la perte de main-d'œuvre et la diminution des ressources humaines dans cette zone rurale, laissant derrière des communautés moins dynamiques.

Cependant, malgré l'absence de développement concret lié aux projets prévus, d'autres étrangers montrent un intérêt croissant pour la région de Kindia. Ces derniers envisagent de s'y installer, non seulement pour participer aux projets futurs, mais aussi pour mener diverses activités économiques. La perspective d'un avenir prometteur dans cette zone, bien que l'infrastructure ne soit pas encore en place, attire ces investisseurs et entrepreneurs potentiels. Ils espèrent contribuer à l'essor économique de ladite commune, en créant des entreprises et en apportant de nouvelles compétences. Leur arrivée pourrait jouer un rôle clé dans le développement local, même si le manque d'infrastructures demeure un défi pour la région.

4.2.3.17 Conflit et mode de résolution

Les conflits entre agriculteurs et éleveurs de bétail sont fréquents, particulièrement dans cette zone rurale où les terres agricoles et les pâturages se partagent un espace souvent limité. Le principal différend survient lorsque les animaux, notamment les bovins, envahissent les champs cultivés, causant des dommages considérables aux récoltes. Ces dégâts sont particulièrement problématiques durant les saisons de plantation et de récolte, où les agriculteurs dépendent de leurs cultures pour subvenir à leurs besoins. Les éleveurs, de leur côté, font face à des difficultés pour limiter les déplacements de leur bétail, notamment lorsque les clôtures sont insuffisantes ou que les pâturages sont peu étendus. Ce conflit entraîne des tensions entre les deux parties, souvent exacerbées par des intérêts économiques contradictoires.

La résolution de ces conflits commence généralement par des tentatives de règlement amiable, où les agriculteurs et les éleveurs cherchent à trouver un compromis. Ces discussions peuvent aboutir à des accords temporaires ou des arrangements financiers, comme des compensations pour les pertes de récolte. Cependant, lorsque ces négociations échouent, les autorités locales sont appelées à intervenir. Cela peut se traduire par des médiations officielles, la mise en place de clôtures ou l'instauration de zones de pâturage réservées aux éleveurs. Dans certains cas, des sanctions légales peuvent être imposées, ou des réglementations plus strictes sont établies pour mieux gérer les espaces agricoles et pastoraux.

CHAPITRE V : IDENTIFICATIONS ET ÉVALUATION DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET MESURES D'ATTÉNUATIONS

5.1 METHODOLOGIE SPECIFIQUE

5.1.1 Étude de l'ampleur de l'impact

Le terme « ampleur » couvre toutes les dimensions de l'impact prévu, notamment le degré de changement, l'étendue, la durée, la probabilité (pour les événements imprévus) et la fréquence ; les critères de référence pour qualifier ces attributs sont présentés dans le tableau 22 suivant. L'ampleur globale d'un impact est la suivante :

Ampleur = degré de changement x étendue x durée x fréquence x probabilité

Tableau N° 22: Dimensions de l'ampleur de l'impact

Caractéristique	Définition de la caractéristique	Désignations et définitions	
Direction	Descripteur indiquant le type d'impact.	Positive	Effet bénéfique sur le ou les récepteurs.
		Négative	Effet indésirable sur le ou les récepteurs.
Type	Descripteur indiquant la relation entre l'impact et le projet.	Direct	Impacts qui résultent d'une interaction directe entre le projet et un récepteur.
		Indirect	Impacts découlant des interactions directes entre le projet et son environnement en raison d'interactions subséquentes dans l'environnement.
		Induit	Impacts résultant d'autres activités (qui ne font pas partie du projet) qui se produisent en conséquence (plutôt que dans le cadre) du projet.
Degré de changement	Spécifique au domaine et à l'impact, mesuré si possible par rapport à une ligne directrice ou à une norme numérique.	Négligeable	Impact sur l'indicateur clé qui entraîne un changement qui ne se distingue pas de la variation naturelle et qui se situe à l'intérieur des valeurs seuils (p. ex. limites numériques applicables par rapport aux standards du projet et aux limites prévues par la loi).
		Faible	Faible intensité ou degré faible de changement mesurable, mais à l'intérieur des valeurs seuils.
		Modéré	Impact qui entraîne un degré modéré de changement, par ex. quelques dépassements des valeurs seuils.
		Élevé	Impact qui entraîne un degré élevé de changement, notamment le dépassement constant des valeurs seuils.
Étendue physique (physique / sociale)	La « portée », ou étendue physique/géographique de l'impact, parfois décrite par rapport aux limites de la zone d'étude.	Locale	Limitée à la zone d'étude locale (ZEL) et/ou limitée aux communautés locales autour du site du projet (zone d'influence sociale (ZI)).
		Régionale	Au-delà de l'empreinte du projet et de la ZEL et dans la zone d'étude régionale. Au-delà de la ZI sociale au niveau de la préfecture (Dubréka) ou des régions élargies de Boké
		Nationale	Au-delà de la zone d'étude régionale, l'impact produit au niveau national ou international. Affecte les paramètres sociaux qui sont d'importance nationale ou qui s'étendent à l'ensemble du pays.

Caractéristique	Définition de la caractéristique	Désignations et définitions	
Durée	Période ou durée pendant laquelle un récepteur est affecté.	Temporaire	Moins d'un an (pour des activités spécifiques qui seraient de courte durée).
		À court terme	Pas plus de 2 ans (durée de construction estimée).
		À long terme	Jusqu'à la fin du projet.
		Permanent	Durée indéterminée
Fréquence	Mesure de la constance ou de la périodicité de l'impact.	Rare	
		Occasionnel	
		Fréquent	
		Continu	
Probabilité	Facteurs tels que le contexte local, les tendances de référence et les problèmes passés, ainsi que les stratégies de gestion existantes sont pris en compte pour déterminer la probabilité d'un impact.	Rare	L'événement est très improbable.
		Improbable	L'événement est improbable, mais il peut se produire à un moment donné dans des conditions de fonctionnement normales.
		Possible	L'événement est susceptible de se produire à un moment donné dans des conditions de fonctionnement normales.
		Probable	L'événement se produira dans des conditions de fonctionnement normales (c.-à-d. qu'il est essentiellement inévitable).

Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025

Tableau N° 23: Définitions des degrés d'ampleur des impacts biophysiques

Ampleur	Description de l'ampleur de l'impact
Négligeable	Le changement reste dans la fourchette couramment observée dans le contexte socio-économique.
Faible	Différence perceptible par rapport aux conditions initiales. La tendance est que l'impact est local, rare et affecte une petite proportion des récepteurs et est de courte durée.
Modéré	Différence évidente par rapport aux conditions initiales. La tendance est que l'impact affecte une zone ou un nombre n'important de personnes et/ou est de durée moyenne. La fréquence peut être occasionnelle et l'impact peut être régional.
Fort	Le changement domine sur les conditions initiales. Affecte la majorité de la zone ou de la population de la zone d'influence et/ou persiste pendant de nombreuses années. L'impact peut se faire ressentir sur une zone régionale ou nationale.

L'ampleur est prévue à l'aide d'une série de méthodes, en fonction de la nature de l'impact : par exemple, les impacts sur le bruit et la qualité de l'air sont généralement prévus à l'aide de modèles mathématiques standard ; les impacts directs sur l'utilisation des sols et les habitats peuvent être calculés à partir de l'analyse de l'occupation et de l'utilisation des sols dans l'empreinte du projet ; les impacts sur le paysage peuvent être prévus à l'aide de visualisations. Toutefois, certains impacts sont moins susceptibles d'être représentés sur le plan mathématique ou physique, par exemple les impacts sur le développement économique, le bien-être de la communauté et les modes de vie traditionnelle. Dans ces cas, la prédiction repose sur les connaissances et les expériences professionnelles d'experts appliqués aux données de terrain et aux informations obtenues grâce à l'engagement des parties prenantes.

L'analyse d'impact identifie également les zones où l'occurrence ou l'ampleur de l'impact est incertaine¹. Lorsqu'il y a incertitude au sujet des impacts, ou lorsque les impacts pourraient découler d'événements exceptionnels, la prédiction de l'ampleur prend en compte l'impact en le dissociant du risque de l'impact, c'est-à-dire sa probabilité d'occurrence ainsi que ses conséquences.

Après l'étude de l'ampleur de l'impact, l'étape suivante consiste à évaluer la sensibilité des récepteurs ou des ressources impactées.

5.1.2 Étude de la sensibilité des récepteurs

Les récepteurs comprennent, les récepteurs sociaux (tels que les ménages, les communautés, les infrastructures sociales de base) et les ressources biophysiques telles que l'air, l'eau, la biodiversité et les services écosystémiques.

La sensibilité des récepteurs comprend la résilience d'un récepteur au changement ou la valeur des ressources biophysiques.

La sensibilité des récepteurs sociaux tient compte de leur réaction probable au changement et de leur capacité d'adaptation et de gestion de l'impact (c.-à-d. leur résilience au changement).

La valeur d'une ressource biophysique est jugée en fonction de sa qualité et de son importance, telle qu'elle est représentée, par exemple, par une désignation locale, régionale, nationale ou internationale, son importance pour la communauté locale ou plus large ou sa valeur économique.

La sensibilité des récepteurs est évaluée de façon similaire à l'ampleur, selon les définitions du tableau ci-dessous.

Tableau N° 24: Définitions de la sensibilité des récepteurs

Niveau de sensibilité	Définition des récepteurs sociaux	Définition pour les récepteurs biophysiques
Négligeable	Sensibilité nulle : aucune atteinte possible au récepteur.	Les récepteurs ne sont pas sensibles aux impacts du projet.
Faible	Sensibilité minimale ; par conséquent, grande capacité d'adaptation aux changements apportés par le projet et aux opportunités qui y sont associées.	Les récepteurs sont sensibles ou vulnérables de façon perceptible au changement potentiel qui résultera des impacts.
Modéré	Quelques zones sensibles, mais peu nombreuses, tout en conservant une capacité à s'adapter, au moins en partie, aux changements apportés par le projet et aux opportunités qui y sont associées.	Les récepteurs ont une résistance limitée aux changements dus aux impacts du projet.
Élevé	Niveaux de sensibilité importants ou multiples qui compromettent la capacité à s'adapter aux changements apportés par le projet et aux opportunités qui y sont associées.	Les récepteurs n'ont plus la capacité d'absorber le changement.

Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025

Les composantes les plus sensibles, dont l'existence économique est marginale, sont classés comme ayant une faible résilience ; les entités sensibles à toute réduction de leurs revenus économiques sont classées comme ayant une résilience moyenne ; les entités les moins sensibles, qui s'adaptent facilement au changement, sont classées comme ayant une résilience élevée.

Dans le même contexte, les caractéristiques physiques susceptibles de subir des dommages substantiels ou une perte d'intégrité physique sont classées comme ayant une faible résilience ; les caractéristiques physiques susceptibles d'être soumises à des changements modérés mais durables avec maintien de l'intégrité physique sont classées comme ayant une résilience moyenne ; et les caractéristiques susceptibles de ne pas être affectées ou d'être affectées de façon marginale sont classées comme ayant une résilience élevée.

Une fois que l'ampleur de l'impact et la sensibilité des récepteurs ont été caractérisées, l'*importance* de l'impact qui en résulte est étudiée comme indiqué à la section suivante.

5.1.3 Étude de l'importance

L'étude d'impact se résume en fin de compte à un jugement professionnel sur le caractère important ou non des impacts prévus. Le concept d'importance est au cœur de l'étude environnementale et de la prise de décision. La détermination des impacts importants dépend de l'ampleur d'un impact combiné à la sensibilité des récepteurs susceptibles de subir l'impact :

Importance = Ampleur (d'un impact) x Sensibilité (des récepteurs)

Un récepteur très sensible sera plus affecté par le même niveau d'impact qu'un récepteur qui n'est pas sensible. Par exemple, un impact d'ampleur modérée aura un impact plus important sur une espèce en voie de disparition que sur une espèce commune. De même, les impacts socio-économiques peuvent être plus prononcés sur les communautés, les groupes sociaux ou les individus vulnérables qui sont plus sensibles au changement.

La combinaison de l'ampleur d'un impact et de la sensibilité des récepteurs subissant l'impact déterminent l'évaluation de l'importance selon la matrice de l'importance de l'impact présentée au tableau suivant.

Tableau N° 25: Matrice d'importance de l'impact

Importance de l'impact		Sensibilité/vulnérabilité/importance de la ressource/du récepteur		
		Faible	Modéré	Élevé
Ampleur	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Négligeable
	Faible	Négligeable	Mineur	Modéré
	Modéré	Mineur	Modéré	Majeur
	Fort	Modéré	Majeur	Majeur

Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025

REMARQUE : le code couleur représente les impacts négatifs ou néfastes, mais les catégories peuvent également s'appliquer aux impacts positifs ou bénéfiques.

Le tableau 26 ci-dessous présente le contexte dans lequel s'inscrivent les différents degrés d'importance des impacts.

Tableau N° 26: Contexte de l'importance de l'impact

Désignation et code couleur	Contexte de l'importance
Négligeable	Un récepteur (y compris les populations) ne sera pas affecté de quelque manière que ce soit par une activité particulière, ou l'effet prévu est considéré comme « imperceptible » ou ne peut être distingué des variations naturelles de fond.
Mineur	Un récepteur subira un effet perceptible, mais l'ampleur de l'impact est suffisamment faible et/ou le récepteur est peu sensible, vulnérable ou important. Dans les deux cas, l'ampleur devrait être bien en deçà des normes applicables.
Modéré	Un impact d'importance modérée a une ampleur qui est conforme aux normes applicables, mais se situe dans une fourchette allant d'un seuil au-dessous duquel l'impact est mineur, jusqu'à un niveau qui pourrait être juste inférieur à une limite définie par la

Désignation et code couleur	Contexte de l'importance
	loi. Une désignation d'impact modéré peut également être attribuée à un changement prévu à l'intérieur de la fourchette normale pour un récepteur particulier ou une composante valorisée. Pour les impacts modérés, il faut donc s'attacher à démontrer que l'impact a été réduit à un niveau jugé raisonnable. Cela ne signifie pas nécessairement que les impacts d'importance moyenne doivent être réduits à des impacts d'importance mineure, mais que les impacts modérés sont gérés de manière efficace et efficiente.
Majeur	Un impact d'importance majeure est un impact qui peut entraîner le dépassement d'une limite ou d'une norme acceptée ou des impacts de grande ampleur sur des récepteurs sensibles ou de grande valeur. Une désignation d'impact majeur peut également être attribuée à un changement prévu à l'extérieur de la fourchette normale pour un récepteur particulier ou une composante valorisée. L'un des objectifs de l'étude d'impact est de parvenir à ce que le projet n'ait pas d'impacts négatifs résiduels majeurs, en tout cas pas d'impacts qui perdurent à long terme ou qui s'étendent sur une vaste zone. Cependant, pour certains aspects, il peut y avoir des impacts négatifs résiduels majeurs après que toutes les options d'atténuation réalisables ont été épuisées.

Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025

5.1.4 Atténuation

L'étude d'impact vise à garantir que les décisions relatives aux projets sont prises en pleine connaissance des impacts probables sur l'environnement et la société. Une étape essentielle du processus concerne la proposition des mesures qui peuvent être prises pour s'assurer que les impacts négatifs soient aussi faibles à défaut d'éviter et que les impacts positifs soient maximisés. Pour ce faire, une étude d'impact est réalisée afin d'identifier les domaines dans lesquels des impacts importants pourraient se produire, puis une collaboration avec l'ensemble de l'équipe du projet est mise en place afin d'identifier les moyens techniquement et financièrement réalisables de les atténuer.

Lorsqu'un impact négatif important est identifié, une hiérarchie d'options d'atténuation est établie afin d'identifier l'approche privilégiée. Tout impact classé comme majeur ou modéré est important et, lorsque l'impact est négatif, nécessite une atténuation supplémentaire. Les impacts d'importance négligeable ou mineure sont considérés comme atténués dans la mesure du possible et du nécessaire, et ne nécessitent donc pas d'autres mesures d'atténuation.

- **Premièrement : Éviter** – éliminer la source de l'impact, par exemple en déplaçant un composant du projet pour éviter un site sensible, en évitant une activité nuisible ou en changeant de technologie.

- **Deuxièmement : Réduire** – réduire l'impact, par exemple en contrôlant la source, telle que l'émission de poussière ou de bruit, ou en installant une barrière entre la source et le récepteur, par ex. un écran antibruit.
- **Troisièmement : Remédier / Restaurer** – réparer les dommages après qu'ils se sont produits, par exemple en nettoyant les déversements accidentels ou en réhabilitant un habitat qui a été endommagé.
- **Quatrièmement : Indemniser / Compenser** – remplacer une ressource perdue ou endommagée par une ressource similaire ou différente de valeur égale, par exemple en réinstallant les personnes dont les maisons ont été perdues, en indemnisant les agriculteurs pour la perte de production, ou en créant ou reconstruisant un habitat d'une valeur équivalente en termes de biodiversité.

Les mesures d'atténuation comprennent également des mesures destinées à fournir ou à améliorer les avantages positifs du projet, comme l'augmentation des possibilités d'emploi local ou l'amélioration des chances d'emploi des populations locales en mettant en place une formation pour acquérir les compétences requises. Lorsque les impacts socio-économiques probables sont positifs, la même méthode d'étude d'impact est répétée pour examiner le renforcement résiduel des avantages probables des activités du projet.

Lors de l'examen des options d'atténuation, plusieurs approches sont envisagées, notamment les suivantes :

- Changements dans la conception du projet, par exemple déplacement des structures, intégration de mesures de réduction de la pollution dans la conception, et conception des structures pour limiter leur impact visuel.
- Sélection d'approches et de méthodes pour la construction, par exemple le tri et le recyclage des déchets de construction, la gestion du ruissellement du site pour protéger les cours d'eau adjacents, l'utilisation d'équipements silencieux et la formation des travailleurs pour qu'ils respectent les bonnes pratiques de construction.
- Adoption de mesures visant à limiter les impacts pendant la construction, par exemple la pulvérisation d'eau dans les zones poussiéreuses, l'installation de protections contre la poussière, l'utilisation d'intercepteurs d'hydrocarbures, l'adoption de plans d'urgence en cas de déversement et la gestion de la circulation.
- Planification de la fermeture et de la restauration des sites d'emprunts éventuels afin d'éviter les impacts négatifs à long terme et d'apporter des avantages à la communauté, par exemple en gérant l'eau du projet pour maintenir l'approvisionnement en eau, en restaurant les terres pour créer de nouvelles zones de biodiversité ou des terres agricoles etc.

Tous ces types de mesures ont été analysés dans l'étude d'impact. Les propositions d'atténuation ont été discutées et convenues avec le promoteur du projet, et toutes les mesures prévues sont exposées dans le PGES.

5.1.5 Étude des impacts résiduels

Le processus d'étude d'impact examine d'abord les impacts potentiels dans un scénario avant atténuation (c'est-à-dire sans inclusion de mesures d'atténuation), puis dans un scénario après atténuation (c'est-à-dire avec inclusion de mesures d'atténuation). Les derniers impacts « atténués » restants sont appelés impacts « résiduels ».

Une fois que toutes les mesures d'atténuation réalisables ont été identifiées, les impacts ont été réévalués à l'aide de la méthode d'étude d'impact, en tenant compte des engagements d'atténuation adoptés par le projet. Lorsque des impacts résiduels importants subsistaient après atténuation, d'autres options ont été envisagées en consultation avec l'équipe du projet.

Si l'étude d'impact a été concluante, l'importance de la plupart des impacts résiduels ne devrait pas dépasser un niveau modéré. Les impacts résiduels d'importance majeure ne doivent survenir qu'en cas de circonstances particulières empêchant leur atténuation et il ne doit pas y avoir d'impacts résiduels d'importance majeure à moins qu'ils ne soient pas traités par des mesures de compensation.

5.1.6 Impacts cumulés

La possibilité que les impacts résiduels du projet interagissent avec les impacts d'autres activités en cours ou projetés dans la zone, c'est-à-dire des développements raisonnablement prévisibles et les impacts cumulés qui en résultent sont également inclus dans le champ d'application de l'étude. Il est ainsi possible de dresser un tableau complet de la situation future possible.

5.2 IDENTIFICATION DES SOURCES POTENTIELLES D'IMPACTS ET DE RISQUES

Toutes les actions ou activités du projet **d'implantation et d'exploitation d'une usine de production du fer à béton et autres produits**, ayant une incidence environnementale potentielle sont scindées en groupes selon le milieu concerné, et classées suivant la période d'altération. Ainsi, on a des actions du projet qui sont propres à la phase de préparation et d'autres qui seront observées au cours de la phase de construction ou d'exploitation du projet.

La méthodologie adoptée pour l'évaluation des impacts est basée sur la sensibilité environnementale des éléments du milieu par rapport aux activités menées. L'analyse de cette sensibilité permet de définir le niveau de résistance que l'élément présente par rapport au projet.

Les différentes phases du projet pour les évaluations sont :

- **Phase préparatoire** : phase pendant laquelle, on procédera à la préparation du site et des aires nécessaires pour le chantier (délimitation du site, défrichement et ouverture des chemins d'accès, mise en place des équipements de chantier et balisage), elle correspond aux travaux de chantier pour la réalisation du projet.
- **Phase de construction des infrastructures et aménagements des espaces** : il s'agit de la construction des différentes infrastructures prévues et des aménagements d'espaces dédiés. Elle se termine par une étape de remise en état du site de chantier ;
- **Phase d'exploitation et d'entretien** : phase correspondant à l'opérationnalisation de

l'usine, c'est-à-dire à l'utilisation des équipements et des infrastructures construites ainsi qu'à l'entretien et la réparation des différents équipements ;

Le tableau ci-dessous présente les sources d'impacts et la description des activités probables correspondantes pendant les différentes phases du projet :

Tableau N° 27: Sources probables des impacts par phase

Sources d'impacts	Description de l'activité
Phases Préparatoire	
<i>Prospections préliminaires</i>	Travaux de reconnaissances topographiques et géotechniques effectués sur le terrain qui sera occupé par les différentes composantes du projet
<i>Délimitation et Signalisation</i>	Elle permet l'identification et la délimitation définitives de l'emprise des travaux et les aires annexes. Des travaux de délimitation seront notamment réalisés pour une limitation physique de l'emprise et l'identification des chemins d'accès et éventuellement des voies de contournement pour les usagers. Cette activité implique la présence d'équipes de balisage et de signalisation avec un matériel d'œuvre adapté.
<i>Transport des matériaux et circulation des engins, Installation du chantier</i>	Cette étape correspond principalement à l'ensemble des aspects relatifs au transport et à la circulation des différents outils mis en service pour l'installation du chantier et durant les travaux de défrichement, de terrassements, de génie civil etc. Cette étape induira la présence et l'utilisation d'engins de chantiers et de transports de terres pour le remblayage, dépôts provisoires des matériaux de construction, l'apport de matériels et outillages spécialisés pour l'installation et l'entretien des engins de chantier.
<i>Présence de la Base Vie</i>	La mise en place des équipements provisoires du chantier (bureau, et campement, latrines vidangeables, zone d'approvisionnement en carburant etc.). La circulation des véhicules, les dépôts des consommables et de déchets de tout genre sont importants et fréquents lors de cette étape.
<i>Excavation et mouvements de terre</i>	Elle consiste en la préparation de l'emprise terrestre pour atteindre les spécifications techniques du projet, l'excavation et l'évacuation des déblais, ainsi que leur dépôt à côté des zones excavées, le temps de les réutiliser ou de les évacuer. La circulation des véhicules et les mouvements de terre sont importants pendant ces opérations
<i>Production de déchets solides, liquides et gazeux</i>	Les différentes activités de cette phase produiront des déchets dont la gestion doit être organisée pour éviter la pollution du milieu d'accueil du projet.
<i>Emploi de la main d'œuvre locale</i>	Ces activités nécessiteront des recrutements de la main d'œuvre locale, Qualifiée ou non.
Phase de construction des infrastructures et autres aménagements	

<i>Travaux de génie civil</i>	Cette étape correspond à l'ensemble des travaux de génie civil, concernant la construction des différentes infrastructures et les divers aménagements prévus.
<i>Démobilisation et remise en état et intégration paysagère</i>	Elle correspond à la remise en état des aires affectées par les travaux. Les terrains non occupés sont remis à leur état initial, en fonction de leur affectation antérieure. La démobilisation comprend le déplacement des engins de chantier à l'extérieur de l'emprise, le déplacement des équipements qui ont servi aux travaux.
<i>Production de déchets solides, liquides et gazeux</i>	Les travaux de cette phase et d'autres activités comme la restauration des ouvriers du chantier ou les mouvements et entretiens des engins produiront des déchets importants qu'il conviendra de prendre en compte.
<i>Emploi de la main d'œuvre locale</i>	Ces activités nécessiteront des recrutements de la main d'œuvre locale qualifiée ou non.
Phase d'exploitation des infrastructures (fonctionnement de l'usine)	
<i>Présence des infrastructures et des espaces.</i>	Elle correspond à la présence physique des composantes du projet et induit un changement du cadre visuel.
<i>Approvisionnement de l'usine en intrants</i>	La production du fer à béton et autres produits par la Société BAOCHENG ACIER INTERNATIONAL SA . Nécessitera l'approvisionnement de l'usine en matières premières.
<i>Production de déchets solides, liquides et gazeux</i>	Le fonctionnement des infrastructures et la production des extrants de l'usine généreront un volume journalier des déchets liquides, solides et gazeux, ceci sera pris en considération dans les mesures d'atténuation afin de permettre une gestion durable des déchets.
<i>Entretien et réparation installations et sécurisation de l'usine</i>	Ces activités regroupent tous les travaux d'entretien, de réparation et de sécurisation des infrastructures et des équipements, mais aussi du personnel de l'usine.
<i>Emploi de la population locale</i>	Le recrutement de la main d'œuvre locale est prioritaire pendant cette phase

Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025

5.3 IDENTIFICATION DES IMPACTS ET DES RISQUES POTENTIEL

Les impacts et risques potentiels du projet se situent à toutes les phases de sa réalisation (préparatoire, construction et son exploitation).

In fine, l'identification des impacts et risques potentiels du projet sur les composantes pertinentes de l'environnement se fait suivant les activités des principales phases de mise en œuvre du projet. Ces composants environnementaux intègrent les aspects physiques, biologiques et humains.

5.3.1 Identification des impacts potentiels

5.3.1.1 Impacts positifs potentiels

- **En phase préparatoire**

Les impacts positifs de ce projet en phase Préparatoire portent essentiellement sur la composante humaine (socioéconomique) de l'environnement. Il s'agit entre autres :

- *Sur le plan social :*

Les travaux de préparation/aménagement du site nécessitent un besoin en personnel notamment ouvriers qualifiés ou non. C'est une opportunité d'emplois pour les jeunes ouvriers de la préfecture de Dubréka en général et en particulier ceux de la sous-préfecture de **Badi** et des localités voisines.

- *Sur le plan économique*

L'économie locale pourra être booster par :

- L'achat de petits matériels et matériaux locaux pour les petits besoins de chantiers ;
- L'apparition de petits commerces de chantiers.

Les activités d'aménagement et d'installations du chantier prévu dans le cadre de ce projet auront des impacts socio-économiques *positifs d'importance majeure* sur la population et l'économie locale de **Badi**.

- **Phase de Construction**

Les impacts positifs de ce projet en phase de construction sont aussi liés au milieu humain, à l'environnement socio-économique et au cadre de vie.

- *Sur le plan humain : Opportunités d'emplois*

La construction des différentes infrastructures et aménagements prévus pour le projet va nécessiter le recrutement de la main d'œuvre locale (qualifiée ou non qualifiée) pour les différents travaux. Cette création d'emplois va contribuer à la réduction de la pauvreté à travers les revenus obtenus par rémunération des différentes catégories d'employés.

- *Sur le plan économique* : les achats de matériaux et matériels locaux pour les besoins de chantiers, les opportunités d'affaires surtout dans la restauration, sont de nature à améliorer l'économie locale de la préfecture ;
- *Sur le cadre de vie* : la réalisation de l'usine va attirer progressivement les populations vers **Badi** et de jolis bâtiments pourraient « sortir de terre », ce qui améliore le bien-être des populations locales et participent à l'embellissement de **Badi**.

Cet impact est *positif*, de *longue durée* (temps de travaux), d'étendue *régionale*, d'intensité *moyenne*. L'importance de l'impact à cette phase est donc *majeure*.

- **Phase d'exploitation**

De même, en phase d'exploitation, les impacts positifs de ce projet sont aussi liés au milieu humain, à l'environnement socio-économique et au cadre de vie.

- ***Sur le plan humain : Opportunités d'emplois et augmentation du niveau de vie***

La gestion et le fonctionnement de l'usine et ses dépendances va nécessiter le recrutement de la main d'œuvre locale (qualifiée ou non qualifiée) pour les installations, l'assainissement, la sécurité, les entretiens, la maintenance etc. Ces emplois permettront la réduction de la pauvreté et du chômage. A travers les revenus obtenus par la rémunération des différentes catégories d'employés, le niveau de vie de la région s'améliorera.

- ***Sur le plan économique*** : les opportunités d'affaires (commerce, restauration etc.) contribueront à l'amélioration des économies locales concernées (préfectorale et de la CR de Badi), régionale (la région administrative de Kindia) et même nationale par ricochet.
- ***Sur le cadre de vie*** : la réalisation de ce projet va changer le cadre de vie et améliorer le bien-être des populations notamment des jeunes, en participant à l'embellissement du paysage par la réalisation d'infrastructures sociales.

Cet impact est positif, de longue durée, d'étendue régionale, d'intensité moyenne. L'importance de l'impact à cette phase est donc **majeure**.

5.3.1.2 **Impacts négatifs potentiels**

- **Phase préparatoire du chantier et de construction des infrastructures de l'usine**

Les impacts négatifs potentiels des activités du projet pendant les phases préparatoires du chantier et de construction des infrastructures seront ressenties aussi bien sur le milieu humain que sur les composantes biophysiques du milieu.

- ***Sur le milieu humain***

- Les accidents de la circulation et les blessures liés à la circulation de véhicules et engins sur les axes routiers menant aux sites du projet (collision entre véhicules ou collisions entre engin et personnes) ;
- Les accidents de travail liés à la manutention du matériel et matériaux de construction sur le chantier ou au poste de travail ;
- L'inconfort des travailleurs et des populations riveraines impactés par l'accroissement de la poussière mise en suspension dans l'air,
- Inconfort des populations lié à l'augmentation du bruit ambiant ;
- Apparition de maladies auparavant inconnues, dues aux pollutions ou à la présence de personnes d'origines diverses ;
- Frustrations et conflits liés au faible emploi de la main d'œuvre locale ;
- Perturbation du mode de vie locale ;
- Apparition de comportements corsaires aux pratiques locales ;
- Atteinte aux us et coutume locales ;

Ces impacts négatifs seront de courte durée, d'étendue ponctuelle, d'intensité faible. Ces impacts négatifs sont jugés de valeur relative **moyenne**.

☞ ***Sur le milieu physique***

En phase préparatoire comme en phase de construction de l’usine, les principaux impacts appréhendés sont les mêmes.

- Perturbation du milieu ambiant sonore par les mouvements des engins et véhicules de chantiers ;
- Envolées de poussières : les mouvements des véhicules de transport de matériels et matériaux ainsi que les travaux d’excavation et remblayage sont des sources d’émission de poussières, cause de pollution atmosphérique ;
- Atteinte et pollutions des sols par déversement accidentel ou non de produits polluants comme les hydrocarbures, les huiles de vidanges etc.

☞ ***Sur le milieu biologique***

Le milieu biologique du site subira une transformation majeure qui éliminera la végétation déjà amoindrie sur le site. Les principaux impacts appréhendés sont :

- Disparition de la flore du site, quoiqu’amoindrie, qui sert d’habitat et/ou de nourriture à quelques espèces fauniques répertoriées et domestiques ;
- Perte d’habitat des rares spécimens de petits reptiles peu mobiles ;
- Enfouissement sous les déblais ou les remblais de la microfaune, qui seront donc susceptibles d’être piétinés par la machinerie ;
- Perturbation de l’avifaune par les bruits générés par les engins de chantiers ;

La durée de l’impact est moyenne et correspond à toute la phase de préparation/construction. L’importance est jugée **moyenne**.

• **Phase d’exploitation des infrastructures (fonctionnement de l’usine)**

La présence de l’usine et l’afflux des chercheurs d’emplois ne seront pas sans conséquences négatives aussi bien sur le plan humain que sur les composantes biophysiques de l’environnement.

☞ ***Sur le plan humain***

- Perturbation de la vie locale par l’afflux de jeunes chercheurs d’emplois ;
- Cherté de la vie liée à l’augmentation de la demande ;
- Atteinte aux us et coutumes locales ;
- Propagation de maladies inconnues dans la localité ;
- Perversion des mœurs ;
- Apparition de comportements dangereux…

☞ ***Sur les milieux biophysiques***

L’afflux des chercheurs d’emplois et les mouvements des engins risquent de perturber l’équilibre écologique du milieu par :

- Pollution par déchets liquides et solides de toute sorte, abandonnés sur les lieux ;
- Bruits intempestifs liés au mouvement des engins…

5.3.2 Identification des risques potentiels liés aux activités du projet

Les différentes activités du projet sont porteuses de risques inhérents où des engins lourds sont mis à contribution dans un environnement humain potentiel.

- **Phase préparatoire et de construction**

☞ **Pour le milieu humain et économique :** les principaux risques appréhendés sont entre autres :

- Risques d'accidents entraînant des blessures corporelles et/ou des pertes en vies humaines et animales (excès de vitesses ; manque de signalisations adéquates etc) ;
- Risque d'accidents de travail pour les ouvriers, dû aux conditions de travail (travail en hauteur, mauvaise manipulation des engins, non disponibilité d'EPI, non port d'EPI, non-respect des conditions de sécurité au travail etc.) ;
- Risques de pertes de biens par vols (animaux domestiques et autres) ;
- Risques de propagation des maladies transmissibles telles que VIH/SIDA et autres IST par l'afflux de travailleurs étrangers ;
- Risque d'apparition des comportements indécents tels que la prostitution ;
- Risques de perversion surtout pour les jeunes filles par l'appât du gain facile...

☞ **Pour les milieux biophysiques**

- Risques de pollutions des eaux souterraines par des déversements de produits polluants (hydrocarbures, huiles usagées, déchets solides et liquides mal gérés etc) ;
- Risques d'atteintes à l'écosystème environnant par des dépôts sauvages des déchets non traités...

- **Phase d'exploitation de l'usine**

Cette phase correspondant à la production des extrants de l'usine et l'arrivée des travailleurs recrutés ainsi que d'autres catégories d'acteurs chercheurs de travail ou pour les affaires (restauration, commerces...). Ceci n'est pas sans risques. On peut citer :

- Risques d'insécurité liée à l'arrivée des étrangers ;
- Risques de perversion des us et coutumes locales ;
- Risques d'apparition de la délinquance juvénile ;
- Risques d'explosion des prix des denrées alimentaires ;
- Risques de propagation des maladies transmissibles telles que VIH/SIDA et autres IST ;
- Risques de conflits entre la population résidente et les étrangers en quête d'emploi ;
- Risque de bouleversement des fondamentaux familiaux...

- **Phase de fermeture de l'usine**

La fermeture de l'usine de production de fer à béton à Badi, nécessite une gestion attentive de l'avenir du site, avec plusieurs possibilités. Le site pourrait être nettoyé et réhabilité sur le plan environnemental, ou transformé en une autre activité industrielle, en un parc public, ou encore en un centre pour la communauté ou l'éducation. Quel que soit le choix final, chaque option entraînera des impacts pendant les phases de démantèlement et de réutilisation du site.

Impacts environnementaux

Pollution du sol et de l'eau

Le démantèlement de l'usine pourrait entraîner la libération de produits chimiques, de métaux lourds et d'autres substances potentiellement dangereuses, affectant la qualité du sol et de l'eau. Ces contaminants peuvent provenir de résidus industriels, de peintures, de lubrifiants ou d'autres produits utilisés dans le processus de fabrication. Comme conséquences :

- Contamination des nappes phréatiques, ce qui peut affecter les sources d'eau potable locales.
- Altération de la biodiversité et de la santé des sols qui deviendraient impropre à la culture ou à d'autres usages écologiques.

Pollution de l'air

La démolition des bâtiments, la manipulation de matériaux en fin de vie et le déplacement de débris peuvent générer de la poussière et libérer des gaz, tels que des oxydes d'azote (NOx) ou des composés organiques volatils (COV), dans l'air.

- Dégradation de la qualité de l'air local, affectant la santé des travailleurs et des habitants à proximité.
- Risque d'irritation respiratoire et d'autres maladies liées à la pollution de l'air (par exemple, des troubles respiratoires chroniques).

Dégénération des écosystèmes locaux

Si le site n'est pas correctement réhabilité après la fermeture, on assistera à la réduction de la biodiversité locale, affectant les espèces animales et végétales qui dépendent du site. Mais aussi, le risque de perte d'espèce, ce qui peut nuire à l'équilibre écologique local.

Impacts sociaux

Perte d'emplois

La fermeture de l'usine entraînera la perte d'emplois pour les travailleurs directement impliqués dans la production de fer à béton, ce qui pourrait augmenter le taux de chômage. Avec des conséquences sur le revenu des familles et sur la stabilité économique locale. Et l'augmentation du stress social et de l'instabilité si des solutions de reconversion ou d'indemnisation ne sont pas mises en place.

Les petites entreprises qui dépendent de l'usine, comme celles fournissant des biens ou services à l'usine, pourraient être impactées par la fermeture.

Création de nouveaux emplois

Le démantèlement et la réutilisation du site offriront l'opportunité de créer des emplois temporaires pour la main-d'œuvre locale. Ces emplois seraient liés aux travaux de déconstruction, à la gestion des déchets, et à la réhabilitation du site. Cela pourrait contribuer à la réduction temporaire du chômage local, en impliquant la communauté dans les processus de transformation du site.

Impacts économiques

Réduction des revenus locaux

La fermeture de l'usine pourrait réduire les revenus fiscaux générés par l'activité industrielle de l'usine, affectant directement les finances de la commune et, à plus grande échelle, les finances nationales si l'usine contribuait aux taxes d'exportation ou autres formes de fiscalité.

Les entreprises qui dépendent de l'usine pour leur approvisionnement ou leurs services pourraient subir des pertes importantes, notamment sur le tissu économique local, avec des conséquences sur les chaînes d'approvisionnement, le commerce et les petites entreprises.

Mesures

Pour atténuer les impacts de la fermeture de l'usine de production de fer à béton à Bady, il est essentiel de mettre en place des mesures de réhabilitation environnementale, telles que le nettoyage des sols et des eaux polluées, ainsi que le contrôle de la pollution de l'air pendant le démantèlement, en utilisant des technologies pour limiter les émissions de poussière et de gaz. Il est également crucial de restaurer les écosystèmes locaux pour prévenir la perte de biodiversité. Sur le plan social, des solutions de reconversion ou d'indemnisation doivent être proposées aux travailleurs, et des programmes de formation ou de réinsertion professionnelle devraient être développés pour réduire les impacts du chômage.

Parallèlement, le démantèlement pourrait créer des emplois temporaires, contribuant ainsi à atténuer l'impact économique immédiat. Enfin, pour limiter les effets sur les revenus locaux, des mesures fiscales et des plans de soutien aux petites entreprises locales devraient être instaurés afin de compenser la perte de l'activité industrielle et préserver l'économie de la région.

5.4 PROPOSITIONS DE MESURES DE BONIFICATION/ATTENUATION DES IMPACTS ET RISQUES IDENTIFIES

Cette section recense les mesures appropriées de prévention et d'atténuation mais aussi de bonification pour tous les risques et impacts négatifs et positifs identifiés. Ces mesures correctement mises en place, permettent de réduire les effets nocifs probables mais aussi d'amplifier ceux positifs lors de la mise en œuvre des différentes activités du **Projet d'implantation et d'exploitation d'une usine de production du fer à béton et autres produits à Badi.**

Ces mesures sont à mettre en œuvre lors des différentes phases du projet, particulièrement dans sa phase de réalisation.

Deux catégories de mesures sont prévues :

- Les mesures générales et courantes qui s'appliquent à tout type de chantier,
- Les mesures particulières spécifiques aux différentes activités du présent projet.

5.4.1 Mesures générales

Les mesures générales énumérées ci-dessous s'appliquent de manière générale à tous les types de chantiers.

5.4.1.1 Phase de préparation/construction

- Création d'un plan d'urgence, avant le début des travaux, de sorte qu'en cas d'accident, le protocole d'action soit défini.
- Recrutement d'un responsable HSSE, chargé de mettre en place l'analyse environnementale du site, la programmation d'actions d'induction, le contrôle du respect des consignes en matière de santé-sécurité, de port d'EPI et d'environnement et la mise en œuvre du plan d'urgence pour l'environnement ;
- Mise en place d'un mécanisme de gestion des réclamations dédié à recueillir les doléances et les plaintes de la population riveraine locale et des ouvriers travaillant sur le site du projet.
- Privilège de la main d'œuvre (qualifiée et non qualifiée) locale dans l'emploi pour les travaux du chantier ;
- Valorisation dans la mesure du possible des matériaux issus des déblais, pour assurer la mise en place des remblais nécessaires aux travaux ;
- Contrôle de l'accès aux installations du chantier ;
- Information et sensibilisation des populations riveraines sur la nature et le programme des travaux et les dangers liés aux sites ;
- Affichage des consignes de sécurité, d'un plan de circulation sur le site ;
- Affichage du règlement intérieur, un plan d'hygiène santé sécurité ;
- Élaboration de procédures d'encadrement et de formation en HSSE pour le personnel de chantier ;
- Si des déblais provenant de l'excavation ne servent pas au remblaiement, veiller à les transporter jusqu'à un lieu de dépôt autorisé et convenu d'avance avec les autorités locales ;

- Avertissement des autorités compétentes, si des accidents majeurs survenaient ou si des vestiges d'importance archéologiques sont mis à jour sur le site lors des excavations ;
- A la fin des travaux, procéder au réaménagement des aires non concernées par les constructions/aménagements mais affectées par des travaux pour procéder à une intégration paysagère.

5.4.1.2 Phase de fonctionnement (exploitation) de l'usine

Durant l'exploitation de l'usine, la direction de la société **BAOCHENG ACIER INTERNATIONAL SA** doit :

- Prévoir de réaliser un suivi de toutes les mesures préventives et correctrices identifiées, ainsi que de l'état de l'environnement naturel et social de la localité ;
- Rédiger un Programme de Suivi et Surveillance de la phase d'exploitation pour des postes sensibles de l'usine ;
- Elaborer un programme de sensibilisation environnementale et sociale en direction des populations et des autorités locales avant la mise en service de l'usine ;
- Mettre en place un plan de gestion efficace des déchets générés pendant le fonctionnement de l'usine.

5.4.2 Mesures de bonifications spécifiques

5.4.2.1 Les mesures de bonifications renforcent les impacts positifs du projet sur son milieu d'insertion.

➤ Sur le milieu humain

- Informer les populations locales de **Dubréka** en générale et de **Badi** en particulier, sur les opportunités d'emplois s'ils en existent ;
- Encourager le recrutement de la main d'œuvre locale (qualifiée ou non) en tenant compte du genre ;
- Acheter si possible les petits outillages et des matériaux de chantier localement ;
- Sensibiliser le personnel de chantier et les populations sur les IST et le VIH/SIDA ;
- Etablir un mécanisme formel et efficace de concertation des autorités locales pour une collaboration étroite avec le projet ;
- Réfléchir à un mécanisme efficace d'accompagnement des PAPs dans les différentes activités génératrices de revenus ;
- Réaliser et/ou entretenir les infrastructures communautaires (marchés, mosquées, cimetières, écoles, etc.) ;
- Distribuer à chacun des ouvriers les équipements de protection individuelle (EPI) indispensables : gilets fluorescents, bottes, gants, casques, cache-nez, lunettes de protection, casques anti-bruit. Le port de ces équipements sera rendu obligatoire pour tous les travailleurs de chantier et les visiteurs.

➤ Sur les milieux biophysiques

- Réaliser des reboisements compensatoires dans les localités du projet en fournissant des essences choisies en commun accord avec les populations ;
- Sensibiliser les ouvriers du projet et les populations locales sur la protection des espèces animales et végétales locales ;
- Informer les ouvriers et les populations sur les comportements pour une gestion saine des déchets (mener des séances de ramassages des déchets abandonnés dans la nature comme les déchets plastiques) ;
- Etc.

5.4.3 Mesures d'atténuation spécifiques

A défaut d'éviter les impacts inhérents aux activités du Projet, des mesures d'atténuation peuvent être mise en place pour les minimiser ou les compenser à toutes les phases du projet.

5.4.3.1 Mesures d'atténuation spécifiques en phases de préparation et de construction

Pour l'atténuation des impacts sur les éléments des milieux humains et biophysiques, en ces phases de préparation et construction, l'application de certains types de mesures spécifiques s'avère nécessaire :

➤ Pour le milieu humain

- les entreprises des travaux doivent favoriser l'emploi des jeunes par ordre de préférence Badi – Dubréka - ailleurs, de sorte à lutter contre le chômage des jeunes de ces localités impactées dans l'ordre par les activités ;
- de même, les achats éventuels de matériaux et matériels à qualité égale doivent favoriser le même ordre ;
- Sensibiliser les chauffeurs sur les risques d'accidents et la limitation de vitesse sur les routes ;
- Installer des panneaux de signalisation et d'avertissement aux endroits stratégiques des routes et du chantier ;
- Sensibiliser les populations locales sur la sécurité routière et la présence des engins de chantier ;
- Clôturer si nécessaire les endroits à risques pour les animaux domestiques voisins ;

➤ Pour les Milieux humain et physique terrestre

- Qualité de l'air ambiant

Afin de minimiser les rejets dans l'air (constitués les gaz d'échappement) causés par les engins participant aux travaux de chantier (pelles, bulldozers, camions, etc.) et l'envol de poussières, il sera demandé à l'entreprise en charge des travaux de mettre en place certaines mesures dont :

- Pratiquer un arrosage régulier des parcelles pouvant générer des poussières (routes d'accès...) ainsi que les zones de terrassement du chantier ;
- Utiliser des bâches sur les camions pour imiter les émissions de poussière provenant de la circulation et du transport des matériels et matériaux ;

- Avoir recourt si possible à des brises vent pour réduire la dispersion des poussières ;
- Exiger la limitation de vitesse pour les engins et véhicules du chantier ;
- Equiper dans la mesure du possible, les véhicules et engins de chantier pour se conformer aux normes d'émission des rejets atmosphériques ;
- Réaliser les transferts d'agrégats et autres, entre les bulldozers et les camions bennes, de sorte à minimiser les envolées de poussières ;
- Procéder systématiquement et régulièrement à un contrôle de tous les engins à moteur Diesel ;
- Maintenir les engins et véhicules de chantier en bon état de fonctionnement ;
- Vérifier régulièrement l'état général des engins dans le cas d'une location ;
- Interdire formellement à la population et au personnel de pénétrer dans les zones dont l'entrée est marquée par une pancarte indiquant un danger ou réglementée ;
- Interdire au personnel de chantier et aux visiteurs de stationner ou de circuler dans le champ d'action des engins de levage et autres véhicules spécialisés.

- **Nuisances sonores**

L'entreprise responsable des travaux doit tenir compte des obligations réglementaires (au moment des travaux) relatives au bruit et aux vibrations. Pour minimiser les nuisances acoustiques, certaines dispositions doivent être prises :

- Réaliser une programmation des travaux bruyants en concertation avec l'entreprise responsable des travaux et ses sous-traitants éventuels intervenant sur le chantier, pour tenir compte des heures de repos des riverains ;
- Utiliser du matériel répondant aux normes et règlements en vigueur ;
- Maintenir les véhicules de transport et les engins de travaux en bon état de fonctionnement pour minimiser les émissions de bruit ;
- Définir des itinéraires de circulation pour les camions et engins bruyants, qui impactent moins les riverains ;
- Réduire la durée de travaux au strict minimum possible et éviter les travaux pendant la nuit
- Equiper le personnel du chantier par des Casques anti-bruit.

- **Qualité et pollution des sols**

- Eviter ou minimiser le ravitaillement des engins de chantier en hydrocarbures sur les chantiers ou prendre toutes les précautions possibles lors de ces ravitaillements afin d'éviter les déversements de produits polluants sur les sites et les routes ;
- Aménager des espaces dédiés et équipés pour les entretiens (vidanges, lavages, démontages+ ...) des engins de travaux et la collecte des pièces usagers comme les filtres à huile et autres ;
- Prévoir un stock des composés neutralisant, pour agir en cas de déversement accidentels de matières dangereuses ;
- Eviter l'accumulation de tous types de déchets sur le chantier et les chemins, les rassembler dans des espaces de transition aménagés et les évacuer le plus rapidement

vers les lieux d'élimination prévus à cet effet.

➤ **Pour le milieu biologique terrestre**

En vue de réduire à la source les impacts du projet sur ce milieu, certaines mesures d'atténuation spécifiques doivent être appliquées. Les mesures les plus pertinentes par rapport au projet sont énumérées ci-après. (Ces mesures proposées sont particulièrement efficaces pour limiter les impacts potentiels sur le milieu biologique).

- Identifier les espèces végétales importantes pour les communautés et les transférer hors du site ;
- Procéder à la végétalisation des sols dégradés non utilisés au fur et à mesure de l'évolution des travaux sur le terrain en priorisant des essences locales ;
- Si elles sont découvertes ultérieurement (cette étude n'en a pas trouvé), éviter les espèces végétales inscrites sur la liste des espèces en danger de la Monographie Nationale sur la Biodiversité en les identifiant et les transférer hors site ;
- Conserver et réutiliser les terres végétales pour le reboisement ou lors de l'aménagement des espaces verts ;
- Faire le reboisement compensatoire avec des espèces non-invasives, locales ou indigènes ;
- Introduire des espèces végétales (pour ornement) revues et approuvées par des spécialistes et services compétents ;
- Intégrer la gestion écologique au *Projet*.

5.4.3.2 Mesures d'atténuation spécifiques en phase d'exploitation

➤ **Sur le plan social**

- Transparence dans le recrutement du personnel de maintenance des infrastructures ;
- Sensibiliser le personnel sur leur droit et sur les VBG ;
- Sensibiliser les étudiants sur les bons comportements à adopter ;
- Sensibiliser les travailleurs et autres visiteurs sur les risques liés aux IST y compris VIH/SIDA ;
- Faire signer un code de bonne conduite au personnel d'entretien ;
- Respecter la législation du travail et de la sécurité sociale ;

➤ **Sur les milieux biophysiques terrestre**

Pour l'atténuation des impacts sur les éléments des milieux physiques et biologiques terrestre, en phase d'exploitation, des mesures spécifiques doivent être appliquées.

- Mettre en place un système de collecte et de gestion adéquate des déchets solides et liquides pour maintenir l'environnement du site de l'usine dans état de propreté maximale ;
- Éviter les déversements directs des eaux usées dans le milieu naturel ;
- Prévoir des installations de traitement les eaux usées pour les bâtiments et autres infrastructures de l'usine ;
- Veiller à l'utilisation de camions en bon état et qui ne présentent pas de fuite d'huile et de carburant ;

- Utiliser, et si nécessaire, aménager des aires étanches pour le stationnement des véhicules et autres engins sur le site ;
- Les aires de stationnement des engins devront comporter un système de drainage des eaux de ruissellement, qui ne mène pas directement vers les cours d'eaux ;
- Utiliser des engins et équipements de bonne qualité et émettant peu de bruits ;
- Utiliser des engins et d'équipements conformes à la réglementation en vigueur, relative aux émissions de gaz d'échappement.

5.5 ANALYSE DES ENJEUX DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET PROPOSITION DE MESURES D'ATTENUATION DES EFFETS ET D'ADAPTATION AUX IMPACTS

5.5.1 Introduction

Cette analyse des enjeux et risques liés au changement climatique est conforme aux recommandations de la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures) et aux Principes de l'Équateur (EP4) et s'applique au Projet d'implantation et de production d'une usine de fer a béton et autres de la société **BAOCHENG ACIER INTERNATIONAL SA** à Dubréka.

Les concepts de changement climatique et de transition bas carbone distinguent différents types de risques (Equator Principles, 2020a) :

- Les risques « physiques », qui découlent des dommages causés par les phénomènes météorologiques et climatiques engendrés par les mutations du système climatique ;
- Les risques « de transition », qui découlent des ajustements effectués par la société en vue d'une transition vers une économie bas-carbone, notamment si ces ajustements sont mal anticipés ou interviennent de façon soudaine.

L'analyse des enjeux et des risques en lien avec les CC est donc décomposée en 2 étapes :

➤ Analyse des enjeux/risques physiques :

- a. Identification des aléas : Identification des projections climatiques pour 1 scénario (RCP 4.5) et 2 horizons (2050 et 2100) qui découle de la revue des publications officielles de Guinée dans le cadre de sa politique climatique, des sites d'informations climatiques publiques (Climate Information Portal, etc.) et des études existantes ; traduction de ces projections en risques naturels.
- b. Description des enjeux : Les infrastructures et services associés du projet sont décomposés en sous-éléments. L'objectif est d'identifier les éléments clés qui constituent et soutiennent ces services et infrastructures afin de pouvoir ensuite analyser dans quelle mesure les tendances du scénario climatique pourraient les impacter négativement ou positivement et vis-versa.
- c. Analyse des risques liés aux impacts du changement climatique : caractérisation de la vulnérabilité des enjeux et identification de mesures de mitigation.

- **Analyse des risques dits « de transition », liés à la transition vers une économie circulaire et une neutralité carbone.**

L’augmentation de la concentration atmosphérique en GES provoque un réchauffement global de la planète : la tendance est de +2° en 2050 et +4° en 2100 par rapport à la période 1986-2005. Dans son rapport, le GIEC insiste sur les conséquences de ce réchauffement, parmi lesquelles se trouve l’augmentation de la fréquence des catastrophes naturelles, mais aussi la diminution des ressources hydriques et de la productivité agricole et l’augmentation des risques de conflits.

Afin de répondre à ce défi, l’Accord de Paris, rédigé lors de la 21ème Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (COP21 – CCNUCC), propose de réduire les émissions de nos activités afin de limiter l’élévation des températures à +1,5° par rapport à l’ère préindustrielle.

Cette réduction passe forcément par la maîtrise de sources d’émissions de GES ou des facteurs y contribuant.

Parmi les GES, la vapeur d’eau (H_2O), le dioxyde de carbone (CO_2), le protoxyde d’azote (N_2O), le méthane (CH_4) et l’ozone (O_3) sont des constituants naturels de l’atmosphère terrestre mais qui sont amplifiés ces dernières années par les activités humaines.

5.5.2 Contexte

Dans le cadre de sa participation à la 21^{ème} Conférence des Parties (COP) à Paris en 2015, la République de Guinée a présenté devant la communauté internationale sa Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) (Appel de Lima pour l’Action Climatique §9) et a identifié les mesures d’atténuation prioritaires à mettre en œuvre, sur le secteur de l’énergie, et en particulier la production d’électricité, de la foresterie, et du secteur des industries extractives (Accord de Paris, Art.4).

Même si les niveaux d’émissions de GES de la République de Guinée sont très faibles (1 tonne de CO_2 par an et par habitant), comparées au niveau moyen mondial, les dernières estimations disponibles du potentiel de séquestration laissent penser que le pays est en passe de devenir un émetteur net de CO_2 , compte tenu de la perte rapide et accélérée de couvert forestier ces dernières années. Ainsi, afin de participer à l’atteinte de l’objectif global défini dans l’article 2 de l’Accord de Paris, il est envisageable, pour la République de Guinée de concilier croissance économique et trajectoire de développement à faible émission de carbone.

Ces efforts de limitation de la croissance des émissions de GES, sur la consommation de biomasse-énergie en particulier, sont aussi susceptibles de générer des éco bénéfices en matière d’adaptation aux changements climatiques et ainsi participer à la mise en œuvre de l’Accord de Paris (Art.4 - §7). Ces efforts ont été construits en cohérence avec les documents de vision prospective et de planification les plus récents : la Stratégie Nationale sur le Changement Climatique (SNCC, 2019), Stratégie nationale du Développement Durable (SNDD 2019).

5.5.3 Justification

Le présent projet d'implantation et de production d'une usine de fer à béton et autres de la société **BAOCHENG ACIER INTERNATIONAL S.A** sur environ 20 Hectares, dans les sous-préfectures de Badi, Préfecture de Dubréka, occasionnera le déboisement sur une surface non négligeable pour les besoins industrielles et l'ouverture de pistes d'accès (quand on sait que les arbres constituent une source de séquestration du carbone).

D'autre part, les travaux d'implantation et d'exploitations de l'usine favoriseront la densification des mouvements d'engins et de la machinerie (sources d'émission de gaz à effet de serre).

Le déboisement et le trafic routier sont reconnus comme deux principales sources d'émissions de GES : les arbres vivants sont des puits de Carbone et les véhicules à combustion émettent principalement du CO₂.

Pour prendre en compte son empreinte carbone pendant les différentes phases du projet et participer ainsi aux efforts nationaux de réductions des émissions de GES, le projet doit se fixer comme objectifs entre autres :

- Estimer l'empreinte carbone du projet sur toute sa durée de vie en considérant les deux sources majeures d'émissions de carbone à savoir l'augmentation du trafic motorisée sur le permis, et l'atteinte aux puits de carbone par le déboisement dans les zones à couverture forestière.
- Identifier et évaluer les mesures de bonification de carbone en vue de la réduction de l'empreinte carbone du projet et tenant compte du contexte socio-économique. Les mesures pourraient comprendre toute activité pouvant permettre de réduire/compenser les émissions de carbone du fait de la mise en œuvre du projet comme les systèmes d'éclairage solaire (route, infrastructures sociocommunautaires, etc.), les actions de reboisement, réalisation des minicentrales solaires en substitution aux générateurs thermiques, hybridations des minicentrales thermiques, la distribution des foyers améliorées aux communautés locales, la mise en place des pépinières et l'appui aux pépiniéristes, la promotion des biodigesteurs, etc.
- Quantifier l'équivalent-carbone de l'ensemble des mesures de bonification carbone promues par le projet, afin de déterminer le bilan carbone du projet
- Tenir compte des propositions sur le prix du carbone dans le contexte du projet en vue de sa comptabilisation dans les analyses de rentabilité économique et financière du projet.

Estimation de l'empreinte carbone du projet

Les activités émettrices pertinentes pour l'implantation et d'exploitation de l'usine produisent trois types de gaz en quantités variées du dioxyde de carbone (CO₂), du méthane (CH₄) et de l'oxyde nitreux (N₂O). Trois coefficients d'émission pour chaque activité émettrice (un coefficient pour chaque gaz) sont donc nécessaires pour les évaluations. A rappeler que le coefficient d'émission quantifie les émissions de gaz à effet de serre liées à une unité d'activité (GIEC, 2019). Il indique par exemple le nombre

de grammes de dioxyde de carbone émis par la consommation d'un litre d'essence, le nombre de grammes de méthane émis par la consommation d'un mètre cube (m³) de gaz naturel, etc. Les coefficients d'émissions universelles applicables se trouvent dans le Rapport d'inventaire test, qui est hébergé à sur le sur le site Web des changements climatiques des Nations Unies.

Tableau N° 28: Coefficients universels des GAS

Gaz à effet de serre	Coefficients d'émission pour l'essence (g/l)	Coefficients d'émission pour le diesel (g/l)
Dioxyde de carbone (CO ₂)	2,307	2.678
Méthane (CH ₄)	0.14	0.078
Oxyde nitreux (N ₂ O)	0.022	0.02

❖ Calcul des émissions

- Pour calculer les émissions associées aux engins du projet il suffit d'utiliser les données du tableau précédent.
 - Pour les véhicules utilisant de l'essence

Une fois brûlé, un litre d'essence produira 2,31 kg de CO₂, il suffit donc simplement de connaître la quantité de litres consommés sur une période (un mois par exemple) par l'ensemble des engins roulant à essence et de multiplier ce chiffre par 2,68 pour trouver le nombre de kilogrammes de CO₂ émis par votre flotte au cours d'un mois ;
 - De même, on peut estimer le nombre de CO₂ pour l'ensemble des engins fonctionnant au diesel dont 1 litre produit 2,68 kg de CO₂.
- Pour les calculs d'émissions portant sur l'empreinte carbone liée à la déforestation (émissions directes car financées par le projet).
- Hypothèses de départ :
 - Le projet est réalisé dans une zone de forêt claire tropicale
 - Les données de départ sont : site de d'implantation de l'usine (de 20 hectares est une jachère dominant des herbes et autres plantes).
- Calculs : Selon Steenberg et al., (2021), les arbres des forêts claires tropicales ont une densité de stockage et de la séquestration du carbone à l'hectare équivalent à 2.9 tCO₂ par an.
- Mesures de bonification à envisager en vue de la réduction de l'empreinte carbone du projet.

À défaut d'abandonner le projet, plusieurs mesures de réduction, de compensation et/ou de bonifications peuvent être envisagées pour compenser son empreinte carbone, dont entre autres :

- Reboisement compensatoire total (nombre d'arbres plantés et entretenus = nombre d'arbres coupés) ;
- Reboisements compensatoires partiels et autres mesures qui peuvent participer au dé carbonisation des activités en dehors du projet, ce sont entre autres :
 - éclairage à panneaux solaire le long des routes d'accès et sur dans les villages riverains ;
 - distribution des foyers améliorés aux communautés directement touchées ;
 - aide à la promotion des bios digesteurs ;
 - promotion des transports en commun en lieu et place des véhicules personnels ;
 - financement de projets portés par des tiers permettant de réduire les émissions de GES hors du périmètre du projet ;
 - appuis à la recherche et à la promotion des énergies vertes ;
 - création d'un fond de recherche dans le domaine de la résilience au changement climatique ;
- Financement de projets portés par des tiers permettant d'augmenter les puits de carbone hors du périmètre du projet ;
- etc.

➤ **Quantification de l'équivalent-carbone de l'ensemble des mesures de bonification carbone identifiées par le projet, afin de déterminer son bilan**

La quantification des mesures envisagées doit être intégrée à un plan cohérent d'atténuation globale développé par les promoteurs et partenaires du projet, qui doit renseigner sur la manière dont les possibilités de réduction des émissions de GES sont intégrées dans la conception ou dans les opérations subséquentes du projet, et ce depuis la planification jusqu'à l'exploitation du projet.

L'expérience prouve que la mise en œuvre d'un tel plan est un excellent levier interne de communication pour mobiliser les intervenants impliqués dans le projet autour des objectifs de développement durable partagés par tous.

Ce plan va notamment présenter :

- Une description des mesures de réduction des émissions de GES prévues aux différentes phases du projet ;
- Une description du scénario de référence et du scénario de la mesure ;
- Une quantification des réductions d'émissions de GES attribuables aux différentes mesures ;
- Les indicateurs de performance attendus ;
- Les responsabilités de mise en œuvre et du suivi/évaluation à chaque étape ;
- Les coûts indicatifs y afférents.

Cependant, s'il apparaît que des mesures d'atténuation à fort potentiel de réduction ne peuvent être appliquées pour des raisons économiques, sociales ou environnementales, cela doit être motivé et documenté.

5.5.4 Conclusion

Grace à cette évaluation des impacts et à la proposition de mesures cohérentes de gestion, un plan de gestion environnemental et social pourra être élaboré pour servir de cahier de charge pour le promoteur et les autres parties prenantes afin d'éclairer les prises de décisions futures.

CHAPITRES VI : RÉSULTATS DES CONSULTATIONS PUBLIQUES

6.1 CONSULTATIONS ET INFORMATIONS DU PUBLIC

Pendant la collecte des données sur le terrain, des consultations ont eu lieu avec les autorités locales et les populations riveraines du projet au cours desquelles nous avons privilégié la technique de l'entretien, qu'il soit individuel ou collectif, ciblant toutes les composantes sociales des communautés potentiellement impactées par le projet, notamment les jeunes, les femmes, les sages, les agriculteurs, pêcheurs, marchands, religieux et ouvriers. L'appui des autorités locales a été déterminant, car elles ont contribué à informer les communautés sur le projet et notre mission.



Figure 16: Échange de l'équipe de consultants avec la délégation spéciale de Badi et le sous-préfet

Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025

Au début de chaque groupe de discussion, nous avons pris le soin d'expliquer en détail les objectifs de notre démarche, ce qui a été essentiel pour obtenir des consentements libres et éclairés. En instaurant un cadre d'échanges ouvert, nous avons encouragé les participants à exprimer leurs opinions et préoccupations concernant les enjeux liés au projet. Cela a permis d'établir un dialogue constructif, où les membres de la communauté pouvaient poser des questions et discuter des impacts potentiels de la production du fer à béton et autres produits dans la préfecture de Dubréka.

À la fin de chaque séance de discussion, un procès-verbal a été rédigé pour consigner les points abordés portants essentiellement sur les attentes, les préoccupations et recommandations des participants. Chaque participant a été invité à signer ce document, confirmant ainsi sa participation et son accord avec les discussions. Les signatures ont été vérifiées et approuvées par des responsables locaux, tels que le président de la jeunesse, la présidente des femmes, le

doyen du village et le président de district. Ce processus a renforcé la légitimité de notre démarche et assuré que les opinions des communautés soient intégrées dans notre étude.

Figure 17: Équipe de consultants avec le préfet de Dubréka



Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025

6.1.1 Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, la participation du public est un processus qui permet l’implication des individus ou groupes concernés positivement ou négativement par le projet. Autrement dit, elle assure la prise en compte des intérêts et des perceptions des parties prenantes et le public au processus de prise de décisions relative à un projet.

Elle permet également d’évaluer l’acceptabilité sociale du projet par les populations riveraines et facilite son intégration dans l’environnement social.

6.1.2 Objectif

L’objectif de la consultation communautaire auprès des parties prenantes est d’intégrer ou prendre en compte les opinions, les réactions et les principales préoccupations des autorités, des populations riveraines, de la collectivité, des services techniques de l’Administration déconcentrée dans la mise en œuvre du projet.

6.1.3 Méthodologie spécifique

La démarche méthodologique utilisée dans le cadre de cette consultation communautaire auprès des parties prenantes s’est basée sur une approche participative, en concertation avec l’ensemble des acteurs concernés par le projet tant au niveau des Collectivités locales, des services techniques de l’Administration déconcentrées, les ONG ainsi que des populations affectées par le projet.

La méthode mixte qualitative et quantitative a été employée à travers des séries d'entretiens et une consultation publique avec les populations se trouvant sur le site du projet.

6.1.4 Résultats

Les parties prenantes consultées ont librement exprimé leurs opinions, inquiétudes/préoccupations par rapport au projet. Parmi elles, certaines ont tenu à faire des suggestions et recommandations.

D'après les résultats des différentes consultations communautaires réalisées toutes les parties prenantes adhèrent au projet. Toutefois, les préoccupations relatives à la pollution, la santé, l'emploi, la compensation des biens perdus, la communication et le respect des engagements pour une meilleure cohabitation entre la société, les autorités et les populations riveraines ont été évoquées.

Tableau N° 29: Synthèse des consultations des parties prenantes du projet.

<i>Date</i>	<i>Organisme</i>	<i>Avis</i>	<i>Préoccupations</i>	<i>Attentes</i>	<i>Suggestions et recommandations</i>	<i>Observations</i>
21/1/25	Autorités Préfectorales de Dubréka.	Les autorités ont d'abord salué la démarche qui consiste à réaliser les EIES avant l'implantation de la société. Et accueille favorablement BAOCHENG dans le cadre de l'implantation et d'exploitation de son site.	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de pollution des cours d'eaux qui est très proche du permis de la société BAOCHENG - Risque de tension dans la zone - Prolifération des nouvelles maladies - Destruction de l'environnement - Pertes des domaines agricoles - manque de pâture et d'abreuvoir pour les bétails - Utilisation abusive des produits chimiques néfastes pour la santé (homme et bétail) - Manque de formation et d'emploi jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui aux groupements - Appui aux collectivités - Reboisement - Protection des cours d'eaux - Prise en compte effective des préoccupations de la population par cette étude. 	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter du plan de gestion environnementale et sociale - Mener des campagnes de sensibilisation auprès de la communauté afin d'instaurer un climat de bon voisinage - Aménager les domaines agricoles - Construire les enclos pour les bétails. 	
21/1/25	Autorités sous préfectorales de Badi	Favorables à l'implantation et	<ul style="list-style-type: none"> - - Destruction de la faune et de la flore ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Emploi des jeunes de la localité ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer le contenu local ; 	

		d'exploitation de l'usine dans la zone	<ul style="list-style-type: none"> - Destruction des zones de culture 	<ul style="list-style-type: none"> - Dédommagement conséquent des personnes affectées par le projet ; - Appui aux groupements des jeunes en termes de construction et aménagement des terrains, équipement des maisons de jeunes et formation ; - Reboisement ; - Protection des zones de pêche 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire les campagnes de sensibilisation dans les zones hostiles au projet ; - Faire des campagnes de reboisement notamment le long des cours d'eaux; - Participer au développement des activités juvéniles 	
21/1/25	Autorités du district de Kandjamodia (Président du district, chefs secteurs, présidents de la jeunesse et des femmes, avec la participation de quelques sages)	Favorable au projet sous réserve du respect de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'eau potable ; - Manque de route ; - Insuffisance d'infrastructure sociale de base ; - Manque d'électricité ; - Manque de structure sanitaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction des infrastructures sociales de base ; - Appui des agriculteurs en équipement et produits phytosanitaire ; - Appui aux groupements ; - Campagne de reboisement ; - Emploi jeunes ; - Construction et équipement de la maison des jeunes ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à une compensation équitable en cas de restriction à l'utilisation des terres ; - Aménagement des parcs communautaires pour des bœufs afin de minimiser les accidents des animaux dans le site de l'usine ; 	

				- Construction et équipement d'un centre d'accueil ; - Reprofilage des pistes rurales		
21/1/25	Autorités District Koumbaya	Favorable au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Non-respect des engagements - Non-paiement des taxes superficiaires ; - Perte des domaines agricoles - Taux d'abandon scolaire élevé - Coupe abusive des bois ; - Utilisation abusive du cyanure, du potassium et du mercure ; - Utilisation abusive des dynamites causant des fissures sur des bâtiments 	<ul style="list-style-type: none"> - Reprofilage des pistes ; - Construction des infrastructures ; - Versement régulier des taxes à la collectivité ; - Appui aux groupements et aux jeunes ; - Formation et emploi jeune ; - Reboisement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à des campagnes de sensibilisation dans les localités impactées avant toute activité ; - Faire respecter le code minier et celui de l'environnement par les sociétés et mineurs - Mettre en place une structure en charge des relations communautaires afin d'instaurer un dialogue permanent avec la communauté 	

Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025

CHAPITRES VII : PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

7.1 INTRODUCTION

L'engagement des parties prenantes est un élément clé du succès d'un projet.

Le présent plan vise à identifier les acteurs concernés, définir les stratégies d'engagement et assurer une communication efficace pour garantir l'adhésion et la réussite du **Le projet d'implantation et d'exploitation d'une usine de production du fer a béton et autres produits à Badi dans la préfecture de Dubréka.**

7.2 IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES :

Les parties prenantes à ce projet sont classées en plusieurs catégories :

7.2.1 Parties prenantes institutionnelles

- **Gouvernement de la République de Guinée et les départements ministériels concernés directement par le projet :**
 - *Ministère de l'Environnement et du Développement durable*
 - *Ministère de l'Industrie et des Petites et moyennes entreprises*
 - *Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du territoire, chargé de la récupération des domaines spoliés de l'État*
 - *Ministère du Travail et de la Fonction Publique*
 - *Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique*
 - *Ministère de l'Énergie*
 - *Ministère de l'Hydraulique et des Hydrocarbures*
 - *Ministère de l'Élevage*
 - *Ministère de l'Agriculture*
 - *Ministère du Commerce*
 -
- **Collectivités locales**
 - *CR de Badi* ;
 - *Préfecture de Dubréka* ;
 - *Région administrative de Kindia*.

7.2.2 Parties prenantes sociales et communautaires

- Populations locales impactées par le projet
 - *Populations locales de Dubréka et, de Badi.*

- Organisations de la société civile et ONG.
- Travailleurs et syndicats du secteur industriels.

7.2.3 Parties prenantes environnementales

- Agences et experts en environnement.

- *Le Cabinet d'études LCC SARL*

7.3 STRATEGIE D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

L'engagement des parties prenantes se fera en plusieurs étapes :

7.3.1 Information et sensibilisation

❖ **Objectif** : Assurer la transparence et communiquer clairement les objectifs du projet.

- Organiser des réunions d'information et de consultation ;
- Création des supports de communication adaptés (brochures, médias sociaux) ;
- Publication de rapports sur l'avancement du projet ;

7.3.2 Consultation et participation

❖ **Objectif** : Associer les parties prenantes à la prise de décision.

- Ateliers et groupes de travail avec les communautés et experts.
- Systèmes de remontée des préoccupations (boîtes à suggestions, plateformes en ligne).
- Intégration des avis dans l'étude d'impact environnemental et social (EIES).

7.3.3 Collaboration et partenariats

❖ **Objectif** : Travailler en synergie avec les différents acteurs pour maximiser les bénéfices du projet.

- Accords avec les entreprises locales pour favoriser l'emploi ;
- Coopération avec les ONG pour des initiatives de responsabilité sociétale.

7.3.4 Suivi et évaluation

❖ **Objectif** : Mesurer l'efficacité des actions d'engagement et ajuster la stratégie si nécessaire.

- Mise en place d'indicateurs de suivi (nombre de réunions, satisfaction des parties prenantes).

- Rapports périodiques et audits de conformité.
- Mécanisme de gestion des plaintes et réclamations.

7.4 PLAN DE COMMUNICATION

7.4.1 Outils de communication

- Réunions publiques et forums de discussion.
- Supports audiovisuels (vidéos, radios locales).
- Pages réseaux sociaux et site web du projet.
- Rapports de transparence accessibles à tous.

7.4.2 Fréquence des interactions

- **Avant le projet** : Sensibilisation et consultation initiale.
- **Pendant les opérations** : Suivi régulier, gestion des impacts et adaptation.
- **Après les opérations** : Évaluation des impacts et feedback des parties prenantes.

7.5 GESTION DES CONFLITS ET DES RISQUES

- Mise en place d'un **comité de médiation** pour gérer les litiges.
- Création d'un **mécanisme de gestion des plaintes (MGP)** accessible aux populations.
- Élaboration de **protocoles de compensation** en cas d'impact négatif sur les communautés.

7.6 CONCLUSION

Un engagement efficace des parties prenantes garantit l'adhésion au présent projet, minimise les conflits et favorise son bon déroulement. Ce plan doit être dynamique et adapté en fonction des retours du terrain pour assurer le succès du projet de la Société **BAOCHENG ACIER INTERNATIONAL-SA**.

CHAPITRES VIII : MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES

8.1 JUSTIFICATION ET OBJECTIF

Un mécanisme de règlement et de réparation des griefs est requis afin d'identifier les procédures permettant de traiter efficacement les réclamations découlant de la mise en œuvre des activités du *projet*. Les populations affectées par le projet doivent avoir une possibilité de déposer officiellement leurs plaintes et griefs, et de les faire examiner et traiter correctement. Ce mécanisme peut permettre à la **Société BAOCHENG ACIER INTERNATIONAL-S.A** d'améliorer significativement l'efficacité opérationnelle du projet de diverses manières : sensibiliser le public sur le projet et ses objectifs ; fournir au personnel du projet des suggestions et recommandations pratiques qui leur permettent d'être justes, transparents et réactifs vis-à-vis des communautés riveraines ; évaluer l'efficacité des processus organisationnels internes; accroître la participation de toutes les parties prenantes au projet, etc.

Il est très important qu'un département soit créé pour s'occuper des relations communautaires au sein de l'Usine. Ce département et l'ensemble personnel de la Société doivent reconnaître et approuver le processus de règlement des griefs comme un moyen de renforcer l'administration et d'améliorer les relations avec la communauté et les autorités. Pour ce faire, les données et les tendances sur les griefs doivent être régulièrement examinées lors des réunions de direction du.

8.2 STRUCTURE ET DOCUMENTATION DE LA PLAINE

Au niveau de la direction de l'usine, un responsable de la gestion des plaintes doit être désigné. Il sera l'interface du département en charge des relations communautaires pour répondre officiellement aux griefs soulevés par des individus et des groupes membres de la communauté.

Pour la bonne gestion des griefs potentiels liés au *projet*, un comité local de gestion des conflits, dirigé par le président de la CR de **Badi**, peut être créé avec pour mission principale d'aider à traiter les réclamations formulées par les populations locales dans le cadre de la mise en œuvre des activités du *projet*.

Le responsable de la gestion des plaintes désigné par la direction de la Société et le comité local de gestion des conflits constitue le mécanisme de gestion des plaintes (**MGP**).

Ce responsable désigné doit avoir un siéger permanent au MGP même après l'achèvement des travaux de construction de l'usine.

Le Comité local peut envisager de coopter des personnes ressources pour renforcer le MGP (tel que l'imam de la localité) pour qu'il soit équitable et efficace.

Pour que cette efficacité et cette équité soient établies, le MGP doit veiller au respect en général des principes cités ci-dessous :

- Une organisation représentative locale établie (organisation des femmes, des jeunes, des sages, etc.) peut se joindre à la plainte de tout membre de la communauté pour saisir le mécanisme.

- Le responsable du MGP peut également chercher à engager des organisations représentatives de la localité dans le traitement des griefs soulevés. Ces derniers peuvent être présentés oralement ou par écrit, transmis en personne ou par l'intermédiaire de l'organisation à laquelle appartient le plaignant.
- Lorsqu'il est présenté oralement, le responsable du MGP doit s'assurer que le grief est documenté par écrit.

8.3 PROCEDURE DE REGLEMENT DES GRIEFS

Le MGP, qui est aussi le mécanisme de règlement et de réparation des griefs adoptera, pour améliorer son efficacité, les principes fondamentaux suivants : i) équité (les griefs seront traités de manière impartiale, équitable et transparente) et confidentialité (les noms et coordonnées des plaignants seront tenus confidentiels) ; ii) objectivité et indépendance (le mécanisme fonctionnera indépendamment de toutes les parties prenantes afin de garantir un traitement équitable, objectif et impartial de chaque cas. Le personnel travaillant dans le cadre du mécanisme disposeront de moyens et de pouvoirs adéquats pour enquêter sur les griefs, interroger des témoins, accéder aux faits, etc.) ; iii) simplicité et accessibilité (les procédures de dépôt des plaintes et de recherche d'action seront suffisamment simples pour que toutes les parties prenantes du projet puissent les comprendre et y accéder facilement par tout moyen comprenant, téléphone, e-mail, etc. ; iv) réceptivité et efficacité (le mécanisme sera conçu pour répondre rapidement et efficacement aux besoins de tous les plaignants ; v) rapidité de traitement et d'exécution (tous les griefs, simples ou complexes, seront traités et résolus le plus rapidement possible. Les mesures prises à l'égard du grief ou de la suggestion devraient être rapides, décisives et constructives) ; vi) participation et inclusion (toutes les personnes affectées par le projet - membres de la communauté, membres des groupes vulnérables, responsables de projets, société civile - sont encouragées à soumettre leurs plaintes et commentaires à la Coordination du projet par l'intermédiaire du MGP. Une attention particulière est accordée aux groupes vulnérables, et la Coordination s'assurera que ces derniers ont accès au mécanisme).

8.3.1 Violences basées sur le genre

Les plaintes relevant des violences basées sur le genre ou de l'exploitation et des abus sexuels seront traitées dans la confidentialité absolue, selon des règles spéciales pour garantir aux plaignants toute la protection et l'assistance requise. Ces plaintes ne relèvent pas de la compétence du MGP.

Les travailleurs recrutés dans le cadre de ce projet et autres partenaires intervenant dans l'usine devront signer un code de conduite qui énonce leur déclaration officielle de ne pas s'engager dans des actes de violence basée sur le genre, d'exploitation et d'abus sexuels, des enfants en particulier. En cas de non-respect de ce code de conduite, leur contrat de travail ou d'emploi, selon la catégorie, sera résilié. Aussi, la Société **BAOCHENG ACIER INTERNATIONAL-S. A** se conformera à la législation nationale concernant la notification à la police et aux autorités locales compétentes de tout abus.

Par ailleurs, la Société **BAOCHENG ACIER INTERNATIONAL-S.** A devra s'assurer que les mesures environnementales et sociales préconisées dans le PGES soient rigoureusement exécutées conformément aux normes environnementales nationales et internationales, à sa propre vision en matière de protection de l'environnement ainsi que les autres dispositions contractuelles pertinentes contenues dans les cahiers des charges.

8.4 LES TYPES DE PLAINTES ET CONFLITS QUI PEUVENT SURGIR ET QUI DEVONT ETRE TRAITER

Dans le cadre d'un projet de cette envergure et des conditions qui l'entourent, les plaintes découlent généralement des impacts environnementaux et sociaux des activités. Dans la pratique, les types de plaintes et de conflits qui apparaissent au cours de la mise en œuvre d'un projet similaire peuvent porter, selon les acteurs, sur les éléments suivants :

- Plaintes des populations riveraines concernant :
 - Les pertes de biens (bétails surtout par accidents ou par vols),
 - Les nuisances sonores,
 - Les émissions de poussières et/ou de polluants atmosphériques,
 - La pollution par des déversements d'hydrocarbures ou des déchets dues aux activités/travaux,
 - La sécurité (vitesse excessive des véhicules et engins du chantier),
 - Non recrutement de la main d'œuvre locale, etc. ;
- Différends entre les entreprises (entreprise principale et sous-traitants);
- Gestion la de main d'œuvre ;
- Santé et Sécurité au travail ;
- Non-respect des engagements et des délais,
- Etc.

8.5 PROCEDURES

Pour traiter les griefs et résoudre les conflits potentiels, les procédures à mettre en œuvre doivent relevées de la compétence du MGP tout en s'intégrant aux lois nationales et locales. Cependant, il est nécessaire que le MGP mette en place un dispositif et un mécanisme simple et adapté de règlement des griefs. Ce mécanisme doit être basé sur différents niveaux de traitement qui privilégieront le règlement à l'amiable (sauf dans le cas des VBG), sans pour autant écarter le recours à la justice qui doit être le dernier niveau.

Les délais entre les traitements et/ou la transmission des dossiers au niveau suivant doivent être les plus courts possibles mais suffisants pour un bon traitement avant transmission. Ils doivent être clairement indiqués et motivés aux plaignant (s) et/ou à leur (s) représentant (s) par écrit. Tout raccourcissement ou prolongement de ce délai doit se faire en commun accord avec eux.

CHAPITRE IX : PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

9.1 INTRODUCTION

La prise en compte globale des enjeux environnementaux et sociaux de la zone du projet et plus particulièrement de ceux de la zone où il sera bâti nécessite de renforcer les mesures déjà prévues dans sa conception par d'autres mesures environnementales et sociales additionnelles. Ces mesures additionnelles sont proposées dans le présent Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

9.2 OBJECTIFS

Le plan de gestion environnementale et sociale (PGES) du **Projet d'implantation et d'exploitation d'une usine de production du Fer à Béton et acier à Badi** vise particulièrement à éviter ou minimiser les impacts environnementaux et sociaux négatifs potentiels et à bonifier ceux positifs, découlant des travaux de préparations/constructions et de fonctionnement de l'usine.

Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) décrit les principales dispositions indispensables à la mise en œuvre des mesures de protection de l'environnement. Il constitue l'objectif même de l'Evaluation Environnementale (EE) car, il met en rapport :

- Les activités sources d'impacts du Projet ;
- Les impacts potentiels générés ;
- Les mesures identifiées de protection de l'environnement ;
- Les acteurs responsables de l'exécution et du suivi-contrôle de ces mesures ainsi que les indicateurs pertinents ;
- Le coût estimatif de mise en œuvre de ces mesures.

Il favorise également d'assurer la réalisation correcte, et dans les délais prévus du projet en respectant les principes de bonne gestion environnementale et sociale (atténuation des impacts négatifs et bonification des impacts positifs). Les objectifs sont entre autres de :

- S'assurer que les activités du présent projet sont entreprises en conformité avec toutes les exigences légales et réglementaires nationales en la matière ;
- S'assurer que les enjeux environnementaux du projet sont bien compris et mis en œuvre par les parties prenantes ;
- S'assurer que les infrastructures seront conçues et construites de façon à renforcer les performances environnementales et sociales telles que prévues dans le cadre réglementaire ;
- S'assurer que les responsabilités sont clairement identifiées à chaque étape de réalisation du présent projet ;
- S'assurer que la santé et la sécurité des travailleurs et des populations riveraines sont adéquatement prises en compte à chaque étape du projet.

Bien mis en place, le PGES permet de :

- Préciser les risques environnementaux relatifs aux travaux et d'élaborer une planification des procédures et des moyens à mettre en œuvre pour gérer ces risques ;
- Concrétiser tous les engagements du projet vis-à-vis de l'environnement et la

- communauté riveraine ;
- Identifier les mesures d’atténuations et les actions concrètes à mettre en place et préciser où et quand elles doivent être réalisées ;
 - Déterminer les responsabilités (du personnel clé de la société en charge des travaux, des sous-traitants et des autres parties prenantes) dans la mise en œuvre du PGES.

9.3 RAPPELS DES MESURES GENERALES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES A PREVOIR PAR LE PROJET.

Le projet doit prévoir les mesures environnementales et sociales relativement importantes à inclure dans la phase de réflexion stratégique du projet. L’objectif est d’obtenir l’adhésion des populations à ce projet d’usine de fer à **Badi**.

➤ *Mesure technique*

Recrutement d’un Expert Environnement et Social qui va assurer la fonction de « Responsable Qualité Sécurité Environnement (RQSE) » sur le site du projet. Le Responsable Qualité, Sécurité, Environnement conçoit, définit et négocie avec la Direction de la société en charge des travaux, la politique qualité, sécurité et environnement en mettre en œuvre pendant la réalisation du projet.

➤ *Mesures environnementales*

Mettre en place des mesures de protections adéquates des composantes biophysiques et humaines contre les pollutions et les nuisances.

➤ *Mesures sociales*

Mettre en place une politique efficace d’acceptabilité sociale du projet : embauche préférentielle pour la main d’œuvre locale, communication en direction des populations, accompagnement des personnes impactées par les activités de quelque façon que ce soit, etc. concrètement, il s’agit de :

• *Mesures de gestion des impacts sociaux liés à l’emploi local*

Pour une meilleure appropriation du projet par les populations locales, la priorité de l’embauche est accordée aux locaux en ce qui concerne la main d’œuvre (surtout non qualifiée) et le choix des fournisseurs locaux est aussi privilégié. Dans le recrutement du personnel, l’accent doit être mis sur le genre. Dans cette perspective, la Société **BAOCHENG ACIER INTERNATIONAL S.A** définira la liste des emplois ouverts en priorité au profit des femmes et des jeunes et la communiquera régulièrement auprès des autorités locales et dans les localités voisines.

- *Communication avec les riverains*

Le site du **Projet d'implantation et d'exploitation d'une usine de production du Fer à Béton et autres produits**, étant situé en périphérie d'une zone habitée, l'acceptabilité des travaux passe par une bonne stratégie de communication avec chacun des acteurs concernés (riverains, autorités locales, etc.). Les préoccupations de ces acteurs liées au déroulement des travaux sont variées. Elles appellent à la mise en place d'une bonne stratégie de communication pour susciter leur adhésion à la bonne marche des travaux et permet d'éviter les conflits. Cette communication/sensibilisation peut se traduire par : des réunions avec les représentants des riverains ; un journal de chantier pour les réclamations ; la responsabilisation des ONG locales dans l'information et le suivi, etc.

9.3.1 Le plan d'atténuation des impacts et risques

Deux types de mesures d'atténuation seront prévus pour réduire les impacts et risques suspectés lors de la mise en œuvre des différentes composantes et activités prévues dans le cadre du présent projet :

- Des mesures normatives que doivent respecter le promoteur et les prestataires de services ;
- Des mesures d'atténuations spécifiques relatives à la réduction des effets négatifs suspectés sur les composantes environnementales et sociales sensibles aux activités du projet.

➤ Mesures normatives

Il s'agit de veiller à la conformité environnementale du projet vis-à-vis de la réglementation applicable, notamment :

- *Conformité avec la réglementation environnementale nationale*

La Société **BAOCHENG ACIER INTERNATIONAL-S.** A et ses partenaires devront veiller au respect de la réglementation environnementale nationale en vigueur, notamment le **Code de l'environnement et l'Arrêté 1595** du MEDD, aussi bien en phase de préparation/construction que d'exploitation.

Pour ce faire les entreprises en charge des travaux devront se rapprocher des services techniques de l'Environnement pour la mise en conformité réglementaire des installations de chantier.

Durant les phases de préparation et de construction de l'usine, les activités devront être conformes aux dispositions relatives à la gestion des déchets, de l'environnement, aux normes relatives à la gestion des eaux usées et de la pollution atmosphérique ainsi qu'aux exigences relatives au bruit.

- ***Obligations de respect du cahier des charges environnementales et sociales par les entreprises***

Les entreprises en charge des travaux devront aussi se conformer aux exigences du cahier des charges environnementales et sociales, ou le cas échéant aux bonnes pratiques, notamment concernant le respect des prescriptions suivantes : la prévention de la pollution et la propreté du site ; la prévention du bruit ; la sécurité des personnes (aux abords du chantier, sur le chantier et sur les itinéraires de transport du matériel et des matériaux).

- ***Mise en place d'un Comité d'Hygiène et de Sécurité***

Conformément au code du travail en vigueur, l'entreprise en charge des travaux devra disposer d'un Comité d'Hygiène et de Sécurité dès lors que le personnel employé sur le site dépasse 50 agents.

9.3.2 Mesures spécifiques d'atténuation des impacts liées aux activités du projet

Ces mesures sont celles développées au chapitre 4, elles sont résumées ci-dessous :

➤ En phases de préparation/construction

- ***Communication avec les riverains ;***
- ***Mesures de gestion des impacts sociaux liés à l'emploi local ;***
- ***Mesures de Gestion des impacts sur la qualité de l'Air***

Toutes les mesures doivent être prises en vue d'assurer la protection du voisinage et des employés contre les impacts pouvant découler des rejets atmosphériques lors des travaux (libération des sites et opération de terrassement/nivellement). Il en est de même des travaux qui devront prendre en compte la limitation du soulèvement de poussières. Ces poussières sont susceptibles de constituer une gêne pour le personnel de chantier et les populations situées à proximité des travaux et le long des routes. Les mesures de prévention contre les poussières passent par la mise en œuvre de bonnes pratiques telles que : le bâchage des camions devant assurer le transport des matériaux de construction afin de minimiser la dispersion des particules fines et la chute pendant leur transport ; la limitation de la vitesse des camions ; l'arrosage régulier des pistes, etc.

- ***Gestion des nuisances liées au bruit***

Pour les riverains des chemins menant au chantier et à proximité, la nuisance sonore provoque une gêne, parfois importante. Le projet devra respecter les seuils sonores admis en limite du périmètre des chantiers, et procédera à une réduction des nuisances à la source (de préférence, le niveau de bruit au niveau des chantiers ne devra pas dépasser les 70 dB seuil recommandé en zone urbaine). Sont particulièrement visés par les normes de bruit : le matériel et les engins de chantier, les véhicules automobiles, leur remorque et leurs accessoires de sécurité (chargeuses, pelles mécaniques, etc.). Les préventives des nuisances associées au bruit et vibrations sont les suivantes : éviter le travail de nuit ; le port de protections individuelles ; équiper autant que possible les moteurs de silencieux.

- ***Gestion des impacts liés aux déchets solides et liquides***

S’agissant de la gestion des déchets de chantier, les entreprises des travaux veilleront au respect strict des clauses environnementales spécifiques acceptées conjointement par les parties impliquées. La génération des déchets (ordures, déblais/gravats, etc.) de chantier et ses effets en termes de pollution seront contrôlés à travers l’application entre autres des mesures de base suivantes : mettre en place un système de collecte des déchets ménagers et banals sur le site dès la phase d’installation du chantier, et assurer leur transport et leur dépôt dans un site autorisé par les autorités locales et les services techniques (éviter le brûlage sur place); le recyclage de certains types de déchets pourrait être fait en priorité, notamment les déchets de papiers, de bois et de métaux ferreux ; les déchets ne doivent être ni abandonnés, ni rejetés dans le milieu naturel, ni brûlés à l’air libre ; lorsque la vidange des engins est effectuée sur le chantier, un dispositif de collecte devra être prévu et les huiles usagées gérées adéquatement. Un bordereau de suivi devra être mis en place pour la gestion des déchets dangereux et assimilés.

- ***Gestion des impacts sur les eaux***

Les besoins en eau du chantier n’étant pas maîtrisés à ce stade, il est important de rappeler à l’entreprise d’éviter les sources d’eau utilisées par les populations pour l’approvisionnement du chantier. Tout prélèvement sur les eaux environnantes devra se faire sans porter préjudice à l’alimentation des populations.

- ***Mesures d’atténuation des impacts la faune terrestre***

En vue de réduire à la source les impacts du projet sur la faune terrestre, certaines mesures d’atténuation générales doivent être appliquées. Notamment : Identifier les espèces végétales menacées et les transférer hors du site ; Procéder à la végétalisation des sols dégradés non utilisés au fur et à mesure de l’évolution des travaux sur le terrain en priorisant des essences locales ; Eviter les espèces végétales inscrites sur la liste des espèces en danger de la Monographie Nationale sur la Biodiversité en les identifiant et les transférer hors site, etc.

- ***Gestion des impacts socio-économiques***

Pour atténuer d’éventuelles réactions négatives des communautés locales, L’entreprise en charge des travaux devra : Développer une campagne d’information/sensibilisation sur les enjeux et finalités du projet ; donner la priorité aux populations locales dans le recrutement de la main d’œuvre ; assurer une large diffusion des critères de recrutement.

Par ailleurs, il est aussi important de respecter les mesures suivantes pour la sécurité et la santé de la population riveraine mais aussi des personnels affectés sur le chantier :

- Délimiter et restreindre l'accès des chantiers aux populations locales et autres visiteurs ;
- Prévoir la mise en place d'infrastructures sanitaires adéquates pour le personnel de chantier (eaux, assainissement, vestiaires, trousse de premier secours, etc.) ;
- Sensibiliser les riverains pour la protection de leurs biens mobiliers et de leurs aliments contre la poussière.

De plus, afin d'animer le développement économique local, il est recommandé que le choix des fournisseurs locaux soit privilégié.

- ***Gestion des risques professionnels***

L'entreprise devra : disposer d'un registre du personnel ; disposer d'un registre de suivi médical du personnel ; disposer d'un registre de consignation des accidents du travail ; disposer d'un registre de sécurité ; mettre à la disposition des travailleurs des EPI; élaborer, avant l'ouverture du chantier, un plan de sécurité ; mettre en place un plan de circulation à l'intérieur du chantier et s'assurer que les règles de circulation sont définis ; s'assurer de la formation des conducteurs et les habiliter à la conduite des engins ; s'assurer des inspections et maintenances réglementaires et/ou préventives des engins des équipements et des installations de chantier ; installer des sanitaires en nombre suffisant et conformes; tenir à jour un journal de chantier.

Un Plan de sécurité devra être élaboré pour faire face aux situations d'urgence pouvant survenir sur le chantier. Ce plan devra décrire l'organisation, les méthodes d'intervention, les moyens et les équipements à mettre en œuvre pour lutter contre un quelconque accident majeur (incendie, blessures, etc.) et protéger le personnel et les riverains, notamment par des mesures d'alarme et d'alerte.

9.3.3 Mesures d'atténuation en période de fonctionnement de l'usine

- ***Mesures de gestion des impacts sociaux liés à l'emploi local***

Pendant la phase de fonctionnement de l'usine la Société doit veiller à :

- Donner la priorité de l'embauche aux locaux en ce qui concerne certains emplois comme le gardiennage, la sécurité, les surveillances, les nettoyages, etc. Dans le recrutement du personnel, les femmes et les jeunes filles ne doivent pas être omises.
- Privilégier le choix des fournisseurs locaux dans la mesure du possible, pour tout ravitaillement en denrées et autres consommables par exemple ;

- ***Réaliser un Plans d'Opération Interne (POI), pour plus de sécurité.***

Le présent Projet, dans sa phase d'exploitation, sera un lieu des hautes fréquentations des travailleurs et autres partenaires.

Pour faire face aux différents risques tels que les incendies, la Société devra élaborer un Plan d'Opération Interne (POI) et une étude de danger conformément aux dispositions réglementaires relatives aux établissements de ce type.

Il s'agira ainsi de mettre en place un plan de planification des secours et de gestion des accidents et sinistres afin de déterminer, d'évaluer et de lutter contre les risques pour le personnel, les visiteurs et l'environnement. Ce plan doit exposer, dans le détail, les moyens d'y répondre et qui spécifier les règles à suivre pour sa mise en œuvre efficace. Par ailleurs, le POI devra préciser la stratégie de lutte contre les incendies (bouches d'incendies, mise à l'arrêt des installations, ...) ainsi que les équipements de protection pour le personnel.

- *Elimination des poussières*

Après les constructions, toutes installations susceptibles d'engendrer des émissions de poussières devront être pourvus de moyens de traitement de ces émissions. Pour éviter les émissions diffuses, l'ensemble des voies de circulation et les aires de stationnement des véhicules devront être revêtues (béton, bitume, etc.) et convenablement nettoyées. De plus, les surfaces où cela est possible devront être engazonnées.

- *Maintenance/entretien des équipements et installations*

Les autorités devront établir, mettre en œuvre et tenir à jour des procédures d'intervention spécifiant les méthodes à employer pour la maintenance des équipements du campus.

9.3.4 Plan de Bonification des impacts positifs

Ce plan consiste en un ensemble de mesures à mettre en œuvre pour renforcer l'acceptabilité environnementale et sociale du projet, à toutes les phases de sa réalisation, les principaux points sont :

- Communiquer régulièrement avec les autorités et les populations locales sur les éventualités d'emplois à l'intention de la jeunesse locale et les critères de recrutement ;
- Privilégier les achats de proximités pour les besoins du projet ;
- Informer à l'avance, les riverains sur d'éventuelles activités à venir qui peuvent être sources de désagréments ;
- Encourager l'entrepreneuriat jeune et féminin ayant trait aux activités du *Projet* ;
- Privilégier les organisations locales établies dans la gestion de tout ou partie des activités du projet et/ou des infrastructures construites ;
- Etc.

9.4 MATRICE DU PGES

Les tableaux suivants détails le **PGES** liés aux mesures spécifiques d'atténuation/bonification et les processus de leurs mis en œuvre durant les différentes phases et pour toutes les composantes de l'environnement du site :

Tableau N° 30: Résumé des Mesures de gestion environnementales et sociales en phase de préparation/Construction

Qualité de l'air	Émissions de poussières lors du transport et du terrassement	- Arrosage régulier des pistes - Bâchage systématique des camions - Limitation de la vitesse à 30 km/h sur site	- ≥ 5 jours d'arrosage/semaine - ≥ 90 % de camions bâchés	Entreprise de construction (BAOCHENG) / Responsable HSSE	Dès le début du transport et pendant toute la durée des travaux	37 000 000
	Émissions de gaz à effet de serre (engins, groupes électrogènes)	- Entretien régulier des engins - Utilisation d'engins récents et conformes - Réduction	- 100 % des engins entretenus/mois - Suivi mensuel du volume de carburant consommé	Chef de chantier / Responsable maintenance	Pendant toute la phase de construction	60 000 000

		des temps de marche à vide					
Bruit et vibrations	Nuisances sonores pour les riverains	<ul style="list-style-type: none"> - Interdiction des travaux bruyants (18h–6h) - Entretien régulier des engins 	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau sonore \leq 70 dB à 100 m du site - Aucune plainte liée au bruit 	Chef de chantier / Responsable HSSE	Quotidiennement pendant les travaux	20 000 000	
	Nuisances sonores pour les travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> - Port obligatoire de casques antibruit - Rotation du personnel exposé 	<ul style="list-style-type: none"> - 100 % du personnel équipé - Aucun incident auditif 	Responsable HSSE	Quotidiennement pendant les travaux	28 500 000	
Sol	Altération, tassement, érosion du sol	<ul style="list-style-type: none"> - Limitation des zones déboisées - Stabilisation rapide des zones décapées - Gestion 	<ul style="list-style-type: none"> - \geq 90 % des zones stabilisées après travaux - Aucune zone érodée recensée 	Entreprise de construction / Responsable HSSE	Pendant les terrassements	48 500 000	

		appropriée des déblais et remblais					
Déchets solides et liquides	Pollution du sol et des eaux par les déchets de chantier	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de bacs à tri sélectif - Collecte hebdomadaire par PME agréée - Interdiction du brûlage sur site 	<ul style="list-style-type: none"> - ≥ 4 points de collecte - ≥ 95 % des déchets collectés et éliminés selon les normes 	Responsable HSSE / PME agréée	Quotidiennement pendant les travaux		33 950 000

Ressources en eau	Conflit d'usage avec les populations locales	- Utilisation de sources non communautaires (forages dédiés) - Suivi du volume d'eau prélevé	- Nombre de plaintes liées à l'eau = 0 - Suivi mensuel du volume consommé	Responsable logistique / Responsable HSSE	Pendant toute la phase de travaux	24 250 000
Biodiversité	Perturbation de la faune et de la flore	- Limitation stricte de la zone de chantier - Reboisement compensatoire (≥ 2 ha) - Suivi de la survie des plants	- ≥ 2 ha reboisés - $\geq 80\%$ de survie des plants après 1 an	Responsable environnement / ONG locale	Pendant et après travaux (suivi sur 1 an)	48 500 000

Emploi local et économique	Risque d'exclusion de la main-d'œuvre locale	<ul style="list-style-type: none"> - Priorité à l'embauche de la main-d'œuvre locale - Transparence du recrutement via les autorités locales - Formation préalable des ouvriers non qualifiés 	<ul style="list-style-type: none"> - ≥ 60 % de travailleurs locaux - ≥ 3 sessions de formation organisées 	Entreprise de construction / DRH	Pendant la phase de mobilisation du personnel	24 250 000
Santé et sécurité des populations	Risques d'accidents liés à la circulation des engins et aux poussières	<ul style="list-style-type: none"> - Signalisation adéquate autour du site - Sensibilisation des riverains à 	<ul style="list-style-type: none"> - ≥ 5 panneaux installés - ≥ 2 campagnes de sensibilisation - Nombre 	Responsable HSSE / Chef de chantier	Quotidiennement pendant les travaux	38 800 000

		la sécurité routière - Limitation de la vitesse à 30 km/h dans les zones habitées	d'accidents = 0				
Santé des travailleurs	Risques de maladies professionnelles (bruit, poussière, chaleur)	- Port obligatoire des EPI (masques, casques, gants) - Visites médicales périodiques - Mise à disposition d'eau potable et d'abris ombragés	- 100 % du personnel équipé - ≥ 2 visites médicales/an - Aucun cas de maladie liée au travail	Responsable HSSE / Médecin du travail	Quotidiennement pendant les travaux	48 500 000	

Conditions de vie des populations riveraines	Perturbation du quotidien (bruit, poussière, accès difficile)	<ul style="list-style-type: none"> - Information préalable et régulière des communautés - Maintien de la circulation locale - Compensation temporaire des nuisances si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - ≥ 3 réunions d'information - Aucune plainte enregistrée - ≥ 80 % de satisfaction communautaire 	Responsable social / Commune	Pendant toute la durée des travaux	24 250 000
Conflits sociaux	Risques de tensions entre travailleurs et populations locales	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement équilibré (genre et localité) - Dialogue permanent avec les autorités locales - Mise en 	<ul style="list-style-type: none"> - Mécanisme de gestion des plaintes opérationnel - ≥ 4 réunions de concertation - Aucune plainte non résolue 	Responsable social / DRH	Pendant toute la phase de construction	24 250 000

place d'un mécanisme de gestion des plaintes							
Genre et inclusion sociale	Sous-représentation des femmes dans l'emploi et les consultations	- Promotion de l'emploi féminin ($\geq 15\%$ du personnel) - Participation active des femmes aux réunions publiques - Sensibilisation sur l'égalité de genre	- $\geq 15\%$ de femmes employées - $\geq 30\%$ de participantes aux réunions	DRH / Responsable social	Durant tout le projet	24 250 000	
TOTAL 1						485 000 000	

Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025

Tableau 31 : Résumé du PGES en phase d'exploitation de l'usine

Composante	Impact / Risque	Mesures d'atténuation	Indicateurs de suivi	Responsable de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Coût estimatif (GNF)
Qualité de l'air	Émissions de gaz à effet de serre (engins, groupes électrogènes)	- Entretien régulier des engins et véhicules - Utilisation d'équipements récents conformes aux normes environnementales - Réduction des temps de marche à vide	- Nombre d'engins entretenus/ mois \geq 100 % - Volume de carburant consommé suivi mensuellement	BAOCHE NG (Responsable HSSE)	Pendant toute la phase d'exploitation	90 000

Bruit et vibrations	Nuisances sonores pour les travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> - Port obligatoire de casques antibruit - Rotation du personnel exposé aux fortes nuisances - Contrôle périodique du niveau sonore 	<ul style="list-style-type: none"> - % du personnel équipé = 100 % - Nombre d'incidents auditifs = 0 - Niveau sonore \leq 85 dB 	BAOCHE NG (Responsible HSSE)	Pendant toute la phase d'exploitation	50 000 000
Déchets solides et liquides	Pollution du sol et des eaux par les rejets industriels	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de bacs de tri sélectif - Collecte hebdomadaire par une PME agréée - Interdiction du brûlage sur site - Contrôle du rejet des eaux usées 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de points de collecte \geq 4 - % de déchets collectés et éliminés selon les normes \geq 95 % 	BAOCHE NG (HSSE) / PME agréée	Pendant toute la phase d'exploitation	130 000 000
Ressources en eau	Conflit d'usage avec les populations locales	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de forages dédiés non communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de plaintes liées à l'eau = 0 - Volume 	BAOCHE NG (Logistique / HSSE)	Pendant toute la phase d'exploitation	60 000 000

		<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du volume d'eau prélevé - Sensibilisation sur la gestion durable de l'eau 	d'eau consommé suivi mensuellement				
Biodiversité	Perturbation de la faune et de la flore locale	<ul style="list-style-type: none"> - Création et entretien d'espaces verts autour du site - Limitation des zones de circulation - Collaboration avec une ONG locale pour la restauration écologique 	<ul style="list-style-type: none"> - Surface verte créée (m²) - Nb d'arbres plantés/an 	BAOCHE NG (HSSE) / ONG locale	Pendant toute la phase d'exploitation	100 000 000	
Emploi local et économique	Risque d'exclusion de la main-d'œuvre locale	<ul style="list-style-type: none"> - Priorité à l'embauche de la main-d'œuvre locale - Transparence 	<ul style="list-style-type: none"> - % de travailleurs locaux ≥ 60 % - Nb de sessions de 	BAOCHE NG / DRH / Communauté	Pendant toute la phase d'exploitation	80 000 000	

		dans le recrutement via les autorités locales - Formation préalable des ouvriers non qualifiés	formation \geq 2/an				
Santé et sécurité des populations	Risques d'accidents liés à la circulation des engins	- Signalisation adéquate autour du site - Sensibilisation des riverains à la sécurité routière - Limitation de la vitesse à 30 km/h dans les zones habitées	- Nombre de panneaux installés \geq 5 - Nombre de campagnes de sensibilisation \geq 2/an - Nombre d'accidents = 0	BAOCHE NG / HSSE	Pendant toute la phase d'exploitation	70 000 000	
	Risques de maladies causées par les poussières ferreuses	- Arrosage régulier des voies de circulation - Port obligatoire des masques filtrants	- Nombre de cas de maladies respiratoire s = 0 - Nombre de campagnes	BAOCHE NG / HSSE	Pendant toute la phase d'exploitation	50 000 000	

		- Surveillance de la qualité de l'air ambiant	d'arrosage/ mois ≥ 8				
Santé des travailleurs	Risques de maladies professionnelles (bruit, poussière, chaleur)	<ul style="list-style-type: none"> - Port obligatoire des EPI (masques, casques, gants) - Visites médicales périodiques - Mise à disposition d'eau potable et d'abris ombragés 	<ul style="list-style-type: none"> - % du personnel équipé = 100 % - Nombre de visites médicales/an ≥ 2 - Cas de maladies liées au travail = 0 	BAOCHE NG / HSSE	Pendant toute la phase d'exploitation	110 000 000	
Conflits sociaux	Tensions entre travailleurs et populations locales	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement équilibré (genre et localité) - Dialogue permanent avec les autorités locales - Mise en place d'un mécanisme de 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence du mécanisme (oui/non) - Nb de réunions de concertation $\geq 4/\text{an}$ - Nb de plaintes non résolues = 0 	BAOCHE NG / Responsable social / Autorités locales	Pendant toute la phase d'exploitation	85 000 000	

		gestion des plaintes					
Genre et inclusion sociale	Sous-représentation des femmes dans les emplois et les consultations	- Promotion de l'emploi féminin ($\geq 15\%$ du personnel) - Participation des femmes aux réunions publiques - Sensibilisation à l'égalité de genre	- % de femmes employées $\geq 15\%$ - % de femmes participantes aux réunions $\geq 30\%$	BAOCHE NG / DRH / Responsable social	Pendant toute la phase d'exploitation	90 000 000	
TOTAL 2						915 000 000	

Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025

9.5 PROGRAMMES DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI ENVIRONNEMENTAUX

9.5.1 Programme de surveillance environnementale

Le programme de surveillance environnementale, regroupe toutes les activités d'inspection, de contrôle et d'intervention visant à vérifier que :

- (i) Toutes les exigences et conditions en matière de protection d'environnement sont effectivement respectées avant, pendant et après les travaux ;
- (ii) Les mesures de protection de l'environnement prescrites ou prévues soient mises en place et permettent d'atteindre les objectifs fixés ;
- (iii) Les risques et incertitudes puissent être gérés et corrigés à temps opportun.

De manière spécifique, la surveillance environnementale permettra de s'assurer du respect :

- Des mesures de Gestion Environnementale proposées ;
- Des normes régissant la qualité de l'Environnement et autres lois et règlements en matière d'hygiène et de santé publique, de gestion du cadre de vie des populations, de protection de l'environnement et des ressources naturelles ;
- Des engagements du maître d'ouvrage par rapport aux parties prenantes (acteurs institutionnels, etc.).

La surveillance environnementale concernera aussi bien la phase réalisation des travaux que d'exploitation.

La surveillance des travaux de chantier sera exécutée par une mission de contrôle. Celle-ci peut être constituée du personnel des entreprises en charge des travaux ou de consultants spécialisés. Dans tous les cas, la mission de contrôle effectuera des rondes de vérification sur les chantiers afin de vérifier que les opérations se déroulent conformément au **PGES**. Son rôle sera également de sensibiliser le personnel et de rappeler les mesures de bonne gestion à appliquer. Tout écart/manquement constaté devra être rapporté par écrit.

Un rapport périodique expliquant comment les mesures du PGES ont été réalisées sur le terrain et les écarts constatés seront rédigés par le responsable HSE et soumis aux autorités environnementales (à travers l'AGEE) sur demande.

La surveillance des autorités environnementales sera réalisée sur la base de ce rapport ainsi que sur la base de visites fortuites sur chantiers. Ils s'assureront ainsi que les mesures prévues dans le **PGES** soient bien appliquées.

Tableau N° 31: Programme de surveillance environnementale pendant les phases de préparation et de construction de l'usine

Éléments de surveillance / Domaine	Indicateurs de surveillance	Source de vérification	Calendrier / Fréquence	Responsabilité	Coût (GNF)
Conformité ouverture de chantier	- Obtention de toutes les autorisations - Déclaration du personnel	Rapport d'ouverture de chantier	Au démarrage des travaux	Entreprise & BAOCHENG	200 000 000
Conformité de la base vie	- Localisation appropriée - Commodités disponibles (sanitaires, eau potable, zones de repos)	Rapport d'ouverture de chantier	Pendant la construction ; une fois par an	Entreprise	Inclus
Gestion déchets de chantier	- Élaboration et disponibilité du PGD - Masse de déchets collectés et éliminés correctement - Lieux d'élimination conformes - Nettoyage quotidien - Entretien des	Bordereaux d'enlèvements, Rapport HSE	Suivi trimestriel ; hebdomadaire pour suivi des déchets	Responsable HSE & Entreprise	Inclus

	aires de stockage - % de déchets collectés et éliminés selon normes $\geq 95\%$					
Qualité de l'air	- % de camions bâchés $\geq 90\%$ - Nombre de jours d'arrosage/semaine ≥ 5 - Volume de carburant suivi	Rapport de suivi, registre carburant, inspection chantier	Hebdomadaire pour bâchage et arrosage ; mensuel pour carburant	Responsable HSSE, Chef de chantier, Responsable maintenance	Inclus	
Bruit et vibrations	- Niveau sonore moyen à 100 m ≤ 70 dB (construction) - % du personnel équipé de casques antibruit 100 %	Rapport de chantier, contrôle des engins	Mensuel pour niveau sonore ; hebdomadaire pour EPI	Responsable HSSE	Inclus	
Sol	- % de zones stabilisées après travaux $\geq 90\%$	Inspection terrain, rapport HSE	À la fin des travaux de terrassement	Responsable HSSE	Inclus	
Pollution des sols, eaux et air	- Présence de traces d'huiles ou substances polluantes - Surface de sol affectée - Qualité des eaux et de l'air mesurée	Rapport de suivi, visites de site	Trimestriel	Responsable HSE & Autorités environnementales	Inclus	

	(absence de pollution)				
Sécurité circulation, biens et personnes	<ul style="list-style-type: none"> - Panneaux de signalisation installés - Limitation des vitesses respectée - Plan de circulation mis en œuvre - Nombre de plaintes du voisinage 	Rapport de suivi, visites de site	Suivi trimestriel	Responsable HSE & Entreprise	Inclus
Techniques de mise en œuvre limitant nuisances acoustiques	<ul style="list-style-type: none"> - Conformité des engins de chantier - Dotation et utilisation correcte des EPI adaptés - Mesure du niveau sonore et plaintes du voisinage 	Rapport de réception des engins, contrôle sur site, plan EPI, rapport de chantier	Suivi semestriel	Responsable HSE	Inclus
Ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de plaintes liées à l'eau = 0 - Volume d'eau consommé suivi 	Rapports suivi consommation, plaintes	Trimestriel ; mensuel pour consommation	Responsable social, Responsable logistique	Inclus
Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie reboisée \geq 2 ha - Taux de survie 	Rapport de suivi, visites de site	Semestriel ; annuel pour survie des plants	Responsable environnement, ONG locale	Inclus

	des plants \geq 80 % après 1 an				
Emploi local et économie	<ul style="list-style-type: none"> - % de main-d'œuvre locale \geq 60 % - Nombre de formations organisées \geq 3 (construction) 	Rapports RH, suivi formation	Mensuel ; semestriel pour formations	DRH / Commune	Inclus
Santé et sécurité des populations	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'accidents liés au chantier = 0 	Rapport HSSE	Mensuel	HSSE / Chef de chantier	Inclus
Santé des travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> - % du personnel équipé d'EPI 100 % - Nombre de visites médicales \geq 2/an 	Rapport HSSE, registre médical	Quotidien ; semestriel pour visites	Responsable HSSE, Médecin du travail	Inclus
Conditions de vie des populations	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de satisfaction communautaire \geq 80 % 	Enquête sociale	Annuel	Responsable social	Inclus
Conflits sociaux	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de plaintes non résolues = 0 % - Nombre de réunions de concertation \geq 4/an 	Rapports sociaux, procès-verbaux	Trimestriel	Responsable social, DRH / Commune	Inclus
Genre et inclusion sociale	<ul style="list-style-type: none"> - % de femmes employées \geq 15 % - % de femmes 	Rapports RH, registres réunions	Trimestriel	DRH / Responsable social	Inclus

	participant aux réunions publiques ≥ 30 %				
Réception environnementale des infrastructures	- Conformité environnementale (gestion déchets, plan d'urgence, PGES)	Visites de site	Fin des travaux	AGEE	200 000 000

9.6 PROGRAMME DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Ce programme permettra de vérifier, sur le terrain, la justesse de l'évaluation de certains impacts et l'efficacité de certaines mesures d'atténuation ou de compensation prévues dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale, et pour lesquelles subsiste une incertitude. Il s'agit d'une continuité de l'application du principe de précaution. Les connaissances acquises avec le suivi environnemental permettront de corriger les mesures d'atténuation et éventuellement de réviser certaines normes de protection de l'environnement. Il consiste à marquer une halte à un moment donné du processus pour établir un constat afin d'en déterminer les insuffisances et d'y apporter des corrections (s'il y a lieu).

Le Programme de suivi décrit :

- (i) Les éléments devant faire l'objet d'un suivi ;
- (ii) Les méthodes/dispositifs de suivi ;
- (iii) Les responsabilités de suivi ;
- (iv) La période de suivi

Le suivi environnemental sera assuré par diverses catégories d'acteurs parmi lesquels on peut citer l'Expert Environnement et Social des entreprises en charge de travaux.

Le suivi de la mise en œuvre du PGES relèvera de la responsabilité du MEDD à travers l'AGEE et ses experts.

Tableau N° 32: Programme de suivi environnemental en phases de préparation et de construction de l'usine

Éléments de suivi	Paramètres à suivre	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Calendrier de suivi	Responsabilité
Suivi de la qualité de l'air	Particules et poussières	<ul style="list-style-type: none"> - Concentration de poussières/particules (TPS, P2.5, PM10) - % de camions bâchés ≥ 90 % - Nombre de jours d'arrosage/semaine ≥ 5 - Volume de carburant suivi 	Rapport de suivi, rapport d'analyse, registre carburant	Mensuel pour camions et arrosage ; semestriel pour analyse de poussières	Responsable HSSE / Chef de chantier / Responsable maintenance / AGEE
Suivi des sols	Pollution par produits polluants	<ul style="list-style-type: none"> - Surface touchée - Traces de pollution - % de zones stabilisées après travaux ≥ 90 % 	Rapport de suivi, visite de site	Trimestriel pour suivi pollution ; fin travaux terrassement pour zones stabilisées	Responsable HSSE / AGEE
Suivi de la qualité des eaux	Conductivité, nitrate, coliformes totaux, hydrocarbures	<ul style="list-style-type: none"> - Concentration de nitrates, coliformes, hydrocarbures - Nombre de plaintes liées à l'eau = 0 	Rapport de suivi, rapport d'analyse, registre consommation	Mensuel pour consommation ; trimestriel pour qualité ; trimestriel pour plaintes	Responsable logistique / Responsable social / AGEE

		- Volume d'eau consommé suivi			
Suivi du niveau sonore	Niveau sonore chantier	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau sonore moyen \leq 70 dB (construction) - % du personnel équipé de casques antibruit 100 % 	Rapport de suivi, mesure sur site	Mensuel pour niveau sonore ; hebdomadaire pour EPI	Responsable HSSE
Gestion des déchets	Plan de gestion et traitement des déchets	<ul style="list-style-type: none"> - Quantités et qualité des déchets générés - % de déchets collectés et éliminés selon normes \geq 95 % 	Rapport de suivi des déchets, bordereaux d'enlèvement, contrat prestataire	Hebdomadaire pour collecte ; trimestriel pour rapport global	Responsable HSE / PME agréée
Suivi SST – postes de travail et machines	Postes de travail, Document unique	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse conformité postes de travail - Existence du Document unique - % personnel équipé EPI 100 % - Nombre de visites médicales \geq 2/an 	Rapport d'analyse, Document unique, rapport médical	Début travaux et après 6 mois ; suivi quotidien pour EPI	Responsable HSSE / Médecin du travail
Suivi CHSST	Fonctionnalité et existence du CHSST	<ul style="list-style-type: none"> - Existence du CHSST - Transmission des PV de réunion 	PV d'installation, rapports de réunion	Semestriel	AGEE / Responsable HSSE

Suivi des risques majeurs	Conformité installations électriques, tuyauteries	- État des installations - Systèmes d'entretien fonctionnels	Visite de site	Semestriel	Autorités Nationales / Responsable HSSE
Conformité moyens de lutte contre incendies	Moyens et outils	- Conformité du réseau d'eau sous pression - État des couronnes d'arrosage - Stock suffisant d'émulseur	Rapport de visite par société agréée, rapport d'exercice	Semestriel	Responsable HSE / AGEE
Suivi biodiversité	Reboisement et survie des plants	- Superficie reboisée \geq 2 ha - Taux de survie \geq 80 %	Rapport de suivi, visites de site	Semestriel pour reboisement ; annuel pour survie des plants	Responsable environnement / ONG locale
Emploi local et formations	Main-d'œuvre et formation	- % main-d'œuvre locale \geq 60 % - Nombre de formations \geq 3 (construction)	Rapports RH, registre formation	Mensuel pour main-d'œuvre ; semestriel pour formations	DRH / Commune
Conditions de vie et conflits sociaux	Satisfaction et réunions communautaires	- Taux de satisfaction \geq 80 % - Nombre de réunions \geq 4/an - Taux de plaintes non résolues = 0 %	Rapports sociaux, procès-verbaux, enquêtes	Annuel pour satisfaction ; trimestriel pour réunions/plaintes	Responsable social / DRH / Commune

Genre et inclusion sociale	Participation et emploi des femmes	- % femmes employées ≥ 15 % - % femmes participantes aux réunions ≥ 30 %	Rapports RH, registres réunions	Trimestriel	DRH / Responsable social
----------------------------	------------------------------------	---	---------------------------------	-------------	--------------------------

Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025

9.7 PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

Pour une mise en œuvre adéquate du PGES à toutes les phases du présent projet, une série de campagnes d'information et de sensibilisation et autres mesures de renforcement des capacités pour assurer une gestion durable des infrastructures doit être menée. Ces campagnes d'information et de sensibilisation devraient porter sur la nature du projet et les enjeux environnementaux et sociaux lors de la mise en œuvre des activités des activités.

Les sujets seront centrés autour : (i) des enjeux environnementaux et sociaux de projet ; (ii) de l'hygiène et la sécurité au travail ainsi que des comportements à risques ; (iii) de l'identification et le suivi des indicateurs environnementaux élaborés dans le cadre des programmes de surveillance et de suivi environnementaux du projet ; (iv) des bons comportements à adoptés pour une durabilité des infrastructures ; etc.

Dans ce processus, les autorités locales, les Organisations et les ONG environnementales et sociales (hygiène santé, etc.) locales devront être impliquées au premier plan.

Le tableau ci-dessous aborde les éléments qui pourraient constituer les bases de ce renforcement de capacités et faciliter la mise en œuvre du PGES.

Tableau N° 33: Actions de renforcement des capacités, d'information et de sensibilisation

Acteurs ciblés	Actions	Responsable de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre
Services techniques du MEDD ; Collectivités locales ; Populations locales.	<p>Information/sensibilisation sur le projet Information sur le tracé exact des différentes infrastructures prévues ; Information sur la durée des travaux ; Information sur les impacts potentiels attendus du projet</p> <p>Formation sur le Suivi environnemental et social Aspects environnementaux et sociaux des activités du projet ; Connaissance du processus de suivi de la mise en œuvre du PGES</p> <p>Formation sur la sécurité au travail Sensibilisation sur les risques liés aux actions d'installations du projet et les comportements à adopter (port obligatoire des EPI sur le chantier par exemple).</p> <p>Sensibilisation des populations sur : les dangers liés au non respects des consignes ; les modes de contamination des IST et du VIH ; Les comportements à risque ;</p>	Entreprise en charge des travaux et Société BAOCHENG (responsable environnement)	215 000 000

	L'existence du traitement aux ARV ;		
Personnel de l'Entreprise en charge des travaux et/ou de la Société BAOCHENG	<p><i>Formation sur la Santé et la sécurité au travail</i></p> <p>la formation et sensibilisation sur les risques en matière de santé et de sécurité liés à certaines tâches et les premiers soins.</p> <p>les procédures en cas d'accident et interventions d'urgence ;</p> <p>les modes de contamination des IST et du VIH ;</p> <p>les comportements à risque ;</p> <p><i>Formation sur la mise en œuvre du PGES</i></p> <p>Application des mesures du PGES et autres bonnes pratiques pendant les travaux (gestion des déchets, limitation des nuisances, limitation de vitesse, etc.)</p>	Entreprise en charge des travaux et Société BAOCHENG (Responsable environnement)	215 000 000
AGEE	<p><i>Formation sur le suivi environnemental et social et renforcement des capacités logistiques</i></p> <p>Processus de suivi de la mise en œuvre d'un PGES ;</p> <p>Suivi des normes d'hygiène et de sécurité ;</p> <p>Aide à l'équipement</p>	Consultant spécialisé	215 000 000
TOTAL (GNF)			215 000 000

Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025

9.8 PLANS SPÉCIFIQUES

Des plans de gestions spécifiques doivent être également être préparés, pour une meilleure gestion des activités du projet

Le tableau ci-dessous énumères les plans spécifiques les plus pertinents pour ce projet d'usine :

INTITULES DES PLANS/MESURES	OBJETS/CONTENUS ATTENDUS	PERIODE D'ELABORATION/MISE EN OEUVRE
Plan de gestion des travaux de construction	Décrit la stratégie et les plans de construction pour toutes les principales activités sur le chantier du projet, y compris les installations temporaires, pour effectuer tout travail requis et nécessaire pour le projet. Ce document décrit les conditions sur le chantier et les méthodes à utiliser par l'entreprise en charge des travaux pendant la phase d'installation du projet. L'organisation de l'entreprise pour superviser les sous-traitants éventuels sera également décrite dans ce document.	Début des travaux d'installation ;
Plan de gestion des déchets	L'objet de ce document est de décrire les procédures à suivre pour gérer les déchets dangereux et non dangereux générés par les activités durant les phases de préparation du chantier et de construction des infrastructures, conformément à la réglementation nationale en vigueur, ainsi que les bonnes pratiques en la matière	Début des travaux d'installation ; Durant toute la phase de construction.
Plan Hygiène Santé et Environnement (HSE)	Le Plan HSE du site sera conçu pour être utilisé comme l'outil de gestion de tous les sujets relatifs au système HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement) dans les phases d'installation du chantier et de construction des infrastructures. Ce plan est applicable pour tout le personnel intervenant sur le site. Le Plan HSE du site décrit le management, les champs d'action ainsi que les ressources et activités à adapter au chantier dans les disciplines HSE suivantes : (i) Sécurité ; (ii) Hygiène et santé ; (iii) Environnement ; (iv) Sûreté. L'implication HSE et ses objectifs doivent être conformes aux exigences identifiées dans les documents contractuels et à la réglementation nationale en vigueur. Ce plan pourra comprendre les documents suivants : Manuel QSE, manuel d'analyse des risques, Fiche accueil nouveaux embauchés, Cours et Guide d'induction de sécurité sur chantier, Planning formations, Procédure en cas d'accident, Procédure EPI, Fiche de remise des EPI aux ouvriers, Fiche présence, Protocole de chargement et de déchargement des matériaux, Rapport de vérification des équipements (échelles, échafaudages, etc.).	Début des travaux d'installation ; Durant toute la phase de construction.

Plan de gestion du trafic des engins et véhicules de chantier	Le site du projet étant en périphérie d'une zone habitée et à proximité d'une route nationale à forte densité de trafic automobile, l'objet de ce plan est de décrire les moyens mis en place pour contrôler les déplacements des véhicules sur le site et les routes empruntées pour les besoins du projet. Tous les véhicules doivent être conduits de manière sûre et sans risque pour les travailleurs et pour les riverains. Tous les chauffeurs et opérateurs de véhicules ou d'engins doivent recevoir une induction et savoir quoi faire en cas de conditions météorologiques défavorables et de conduite nocturne. Toutes les règles et réglementations concernant la circulation routière sur le site et les routes utilisées pour les besoins du projet, en particulier la limitation de vitesse, doivent être respectées conformément aux règles et lois nationales en matière de circulation routière.	Début des travaux d'installation ; Durant toute la phase de construction.
Plan des métiers et emplois	Il s'agit de procédures sur les métiers-emplois pour la promotion de l'emploi local dans le cadre du renforcement de l'impact social du projet.	Début des travaux d'installation ; Durant toute la phase de construction.
Plan/Procédure de sécurité en cas d'urgence	Ce plan/procédure décrira les moyens et mesures à mettre en œuvre pour assurer la prise en charge, dans les meilleurs délais, des urgences environnementales et de sécurité. Elle s'applique à tout le personnel du projet et elle permet : (i) d'évaluer l'état d'une victime et de lui donner les premiers soins sur le lieu de l'accident à partir de l'alerte aux premiers secours ; (ii) d'évaluer l'état d'une victime ou d'un malade et de l'évacuer, si nécessaire, vers des structures médicales adaptées ; (iii) de gérer les pollutions, les incendies et les autres urgences survenant sur le chantier du projet.	Début des travaux d'installation ; Durant toute la phase de construction.
Plan de participation ou d'engagement des parties prenantes (PPPP ou PEPP)	Le PPPP/PEPP sera élaboré de façon à ce que les plans de consultation du Projet avec les parties prenantes externes soient communiqués et compris par toutes les parties prenantes durant toutes les phases de développement du projet. Il Présentera la démarche suivie par le Projet afin de mettre en œuvre un programme de dialogue avec tous ces différents groupes de parties prenantes, conformément à la législation guinéenne et aux meilleures pratiques. Ce PPPP/PEPP reposera sur, et en accord avec, les pratiques et systèmes existants de consultation et de divulgation au public qui ont été suivis jusqu'à présent lors de la planification du projet.	Début des travaux d'installation ; Durant toute la phase de construction.

Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025

9.9 ROLES ET RESPONSABILITES DE MISE EN ŒUVRE DU PGES

Le plan de gestion environnementale et sociale (PGES) a été préparé de manière à respecter les exigences réglementaires du Gouvernement guinéen et des bonnes pratiques.

Le PGES permet de réagir promptement à toute perturbation du milieu, par la mise en place de mesures plus appropriées ou de nouvelles mesures pour atténuer ou compenser les impacts non prévus initialement, de manière à s'assurer de sa pertinence et de son efficacité.

Les responsabilités pour la mise en œuvre du présent PGES incombent à :

- **Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)**

Il est l'institution régionale pour la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de développement.

Le MEDD, à travers l'**Agence Guinéenne d'Evaluation Environnementale (AGEE)** et ses démembrements locaux (**CPSES**), est chargé d'assurer le contrôle du suivi/surveillance environnemental du PGES.

Dans le cadre de ce projet, l'AGEE aura à effectuer un contrôle périodique du suivi du PGES en collaboration avec les autres services techniques du MEDD, pour s'assurer de l'applicabilité des mesures.

A cet effet et si elle le juge nécessaire, des prélèvements d'échantillons sur les milieux récepteurs d'impacts seront effectués pour fins d'analyse dans les laboratoires spécialisés. Ceci permettra de se rendre compte de l'évolution des composantes biophysiques pendant toute la vie du projet.

- **Le Gouvernement Guinéen (GG) à travers le Ministère de l'industrie, des Petites et moyennes Entreprise**

En tant que tutelle du projet, le **MI-PME** représentant le GG, doit assurer la mise en œuvre des mesures d'atténuation proposées dans le **PGES**. Également, il devra veiller à ce que soit intégrer au contrat des entreprises et sous-traitants éventuels, le respect les clauses environnementales.

La performance environnementale du projet est de la responsabilité du **MI-PME** et des entreprises en charges des travaux qui s'engagent au respect des exigences environnementales du pays. Une de ces exigences réfère à l'établissement et à l'implantation de ce **PGES**. Par conséquent, le **MI-PME** et la **Société BAOCHENG** sont responsables du suivi global de l'implantation et du respect des exigences des autorités gouvernementales. Ils doivent fournir toutes les ressources et tout le soutien nécessaire pour que les engagements environnementaux soient respectés.

De plus, toute personne ou entité impliquée dans les travaux de ce projet doit :

- Être consciente des questions liées aux plans de gestion pertinentes à ses implications.
- Veiller à ce que ses implications n'entraînent pas un manquement aux objets définis ;
- Rendre compte des indicateurs de performance, lorsque le service de l'environnement l'exige ;
- Mettre en œuvre les stratégies de gestion définies (y compris les exigences de surveillance et d'enregistrement).

– **Les entreprises en charge des travaux et les Sous-traitants**

Les entreprises en charge des travaux et les sous-traitants devront élaborer un PGES-chantier sur la base du PGES proposé pour assurer une meilleure gestion des impacts socio-environnementaux durant la phase d'installation du projet.

– **Les autorités locales préfectorales** : La préfecture de Dubréka et la sous-préfecture de Badi.

Elles devront veiller à la bonne exécution des mesures destinées aux populations pour atténuer d'éventuelles revendications liées aux frustrations.

En fin, en vue d'assurer une meilleure mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale, toutes les parties prenantes doivent travailler en synergie.

9.10 MESURES ADMINISTRATIVES ET REGLEMENTAIRES

Il s'agit de veiller au respect des procédures administratives et de la réglementation en vigueur et obligatoire pour la mise en œuvre du projet :

- L'autorisation d'entreprendre des travaux préliminaires (études de faisabilité, l'EIES y compris des prélèvements de sols et d'eaux, etc.) ;
- L'autorisation de construire Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme ;
- La réglementation environnementale.
- Les dispositions du code de la construire ;
- Le plan cadastral du projet certifié par un géomètre et approuvé par les services du cadastre et les plans architecturaux certifiés par un architecte agréé ;
- La classe dans laquelle il le projet doit être rangé ;
- Une étude d'impact pour les établissements de sa classe ;
- Un descriptif détaillé des travaux ;
- Une notice de sécurité ;
- Les moyens de secours contre les effets d'un éventuel sinistre, et toutes dispositions prises pour saisir les mesures prévues par la réglementation en vigueur.

9.11 REGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE

Aussi bien en phase chantier (Préparation et construction) qu'en phase exploitation, les activités devront être menées dans le respect des normes de gestion de rejets de polluants (Normes NS). Toutes les recommandations et dispositions du présent rapport devront être appliquées après approbation par le comité technique d'analyse environnementale (CTAE) et délivrance du certificat de conformité.

9.12 COUTS DES MESURES DE MISE EN ŒUVRE DE MISE EN ŒUVRE D'UNE PARTIE DU PGES

Le coût global des mesures de gestions environnementales et sociales tourne autour de **sept CENT QUINZE MILLIONS cinq cent** de francs guinéens (**715 500 000 GNF**). Sans prise en compte des mesures générales contenues non prises en compte et celles des renforcements de capacités logistiques des parties prenantes en dehors de l'AGEE à travers le CPSES.

Ce budget est basé sur des estimations selon le niveau de connaissance actuel. Par conséquent, il sera sujet à être modifié en fonction du niveau de détails sur les technologies à utiliser et leurs caractéristiques, les paramètres pertinents qui feront l'objet de suivi environnemental, etc.

Tableau N° 34: Couts partiels du PGES

Désignation	Budget (GNF)	Période	Responsables
Programme de bonification des impacts positifs			
Mise en œuvre des mesures en phase construction	Inclus dans les Coûts totaux du projet	Dès le début des études de faisabilité du projet	La Société BAOCHENG
Mise en œuvre des mesures en phase exploitation	Inclus dans les Coûts totaux du projet	Dès la mise en fonctionnement de l'usine.	
Programme de gestion des impacts négatifs et des risques			
Mise en œuvre des mesures en phase construction	Inclus dans les Coûts totaux du projet	Dès le début des études de faisabilité du projet	La Société BAOCHENG
Mise en œuvre des mesures en phase exploitation	Inclus dans les Coûts totaux du projet	Dès la mise en fonctionnement de l'usine.	
Programme de surveillance/suivi environnementaux			
Mise en œuvre de mesure de surveillance	385 000 000	Construction/Exploitation	BAOCHENG /AGEE Autorités locales
Mise en œuvre de mesure de suivi	800 000 000	Construction/Exploitation	AGEE Autorités locales
Sous total 1 et 2	1 185 000 000 GNF		
Renforcement des capacités et informations/sensibilisations			
Formation/sensibilisation et capacités logistiques	215 000 000	Dès le début des études de faisabilité du projet	Société BAOCHENG
Sous total 3 :	215 000 000		
Total Général partiel	1 400 000 000 GNF		

Source : Collecte de données Lélé Consulting, Juillet 2025

CONCLUSION GÉNÉRALE

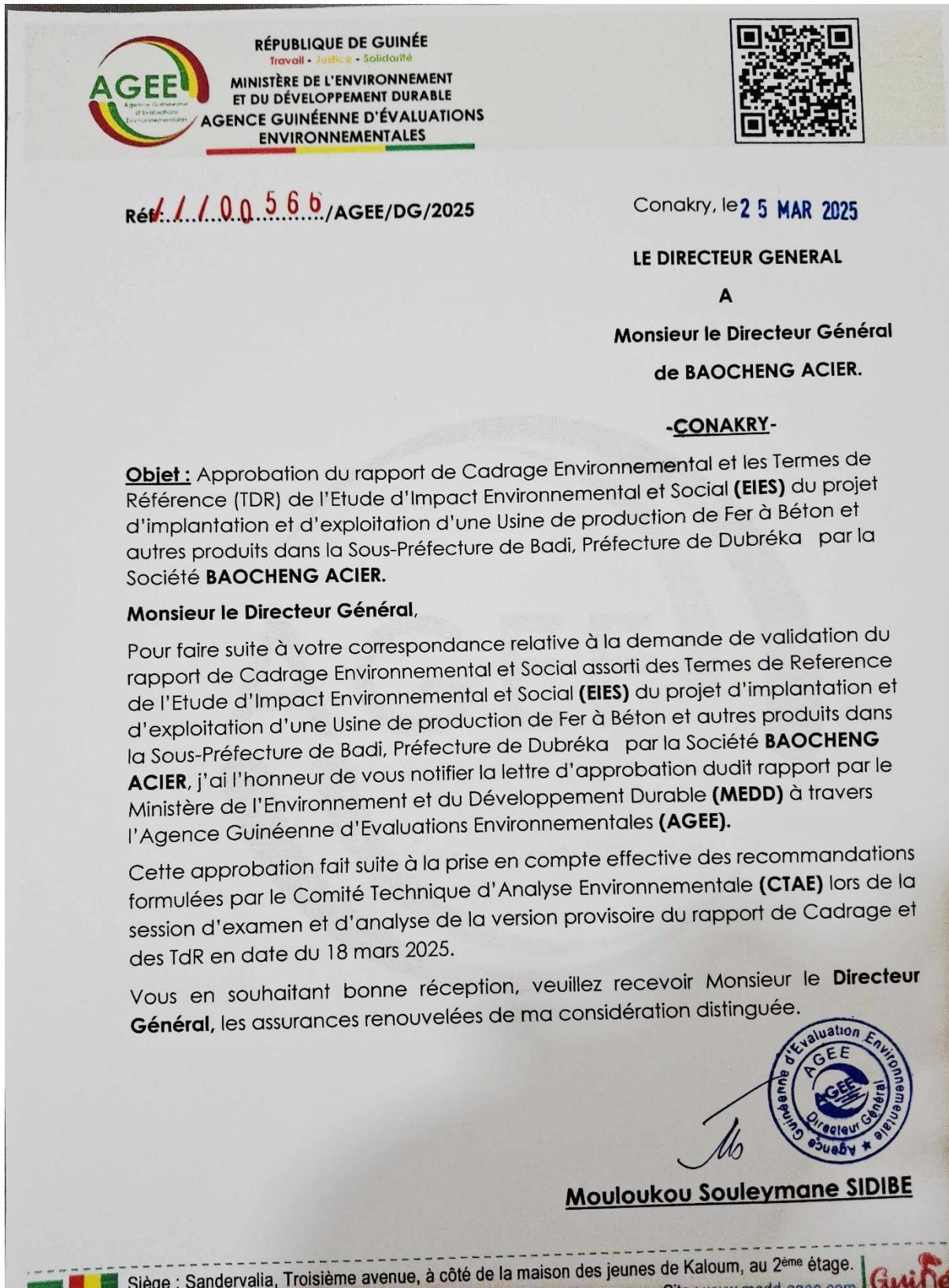
Le projet d'**implantation et d'exploitation d'une usine de production du fer à béton et acier à Badi** dans la préfecture de Dubréka est un projet qui, par son envergure, son originalité dans la préfecture, va renforcer la capacité du marché guinéen à faire à la demande croissante de matériaux de construction de qualités notamment les fers à béton et les pointes. Cependant, ce projet aura des impacts certains aussi bien positifs (création de petits emplois, amélioration des conditions de vie des populations locales, rayonnement de la préfecture de Dubréka, etc.) que négatifs (perturbation des us et coutumes locaux et atteinte aux milieux biophysiques du site d'implantation, etc.). La mise en œuvre correcte, structurée et respectée dans le temps des mesures préconisées dans le PGES pour faire face à ces impacts (bonification des impacts positifs et atténuation des impacts négatifs) permettra de renforcer l'acceptabilité environnementale et socioéconomique de ce projet dont la mise en œuvre est d'ailleurs souhaitée et saluée par toutes les parties prenantes (populations locales, autorités nationales et locales, partenaires au projet). Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale ainsi que les plans de Surveillance et de Suivi et le plan de renforcement des capacités doivent être vulgarisés et adoptés par la réalisation correcte de ce projet.

BIBLIOGRAPHIE

- Arbonnier Michel 2009. Arbre, arbustes, et lianes des zones sèches d'Afrique de l'Ouest. Troisième édition. 573 pages.
- Bah et al., 1997. Monographie Nationale sur la Diversité Biologique de Guinée. 146 pages.
- Couch, C., Cheek, M. et al. 2019. Zones Tropicales Importantes pour les Plantes et les habitats menacés de Guinée. 216 pages
- Evy Thies 1995. Principaux ligneux (agro-) forestiers de la Guinée. 543 pages.
- Gordon et all. 1968. Code pour le relevé méthodique de la végétation et du milieu. 292 pages.
- Letouze R. 1982. Manuel de Botanique forestière. Afrique tropicale Tome 2A. 210 pages.
- Letouzey R. 1983 : « Manuel de Botanique forestière ». Afrique tropicale Tome 2B. 461pages.
- Lisowski S. 2009. Flore (Angiospermes) de la République de Guinée première partie (texte). 517 pages.
- Lisowski S. 2009. Flore (Angiospermes) de la République de Guinée première partie (illustration). 565 pages.
- Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts de la République de Guinée. 2020 arrêté conjoint portant protection de la faune et flore.
- Tchiengué et al. 2013. *Chromolaena odorata* thickets in forest recovery in southern Cameroon. 129 pages.
- Theodor HalTENORH 1985. Mammifère d'Afrique et de Madagascar.
- IUCN (2022). La base des données de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature. <http://www.iucnredlist.org/> (consulté le 28 /01/2025).
- William Serle et Gerard J Morel 1979. Les oiseaux de l'ouest africain.

ANNEXE

ANNEXES 1 :



ANNEXES 2 : ORDRE DE MISSION



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice - Solidarité

Conakry, le 20/01/2025

Réf./001/LCC/DE/2025

ORDRE DE MISSION

Il est ordonné à : Monsieur Djibril CONDE (Environnementaliste), **Chef de Mission,**

Monsieur Alpha Iahou DIALLO (Cartographe),

Monsieur Kaman GUILAVOGUI (Biologiste),

Monsieur Mamady 3 KEITA (Chimiste),

Monsieur Youssouf CONTE (Biologiste),

Monsieur Ibrahim Sory Naby CAMARA (Sociologue)

Monsieur Mory MANSARE (Sociologue)

Monsieur Jean TINGUIANO (Chauffeur)

Monsieur Lancinet SANOH (Chauffeur)

De nationalité : Guinéenne.

De se rendre dans : Dans la Préfecture de Dubréka

Objet de la Mission : Réalisation d'une étude d'impact Environnemental et Social (EIES) du projet de construction d'une usine de fer à béton de la Société **BAOCHENG ACIER INTERNATIONAL-SA**

Moyen de Transport : Véhicule Toyota Hilux-up (AB-9825-02), Prado TXL (AK 3267-02)

Date de Départ : le 20/01/2025

Date de Retour : Fin de la mission

Les Autorités civiles et Militaires des Préfectures traversées sont priées de faciliter l'accomplissement de la présente mission.

Vu au départ
Conakry 20/01/2025
P. Djibril CONDE

Le Directeur Technique
Direction Générale de l'Administration du Territoire
RCCM/GN.TCC.2024. B.03200, NIF: 245819073, Email: condedjibril52@gmail.com

Directeur Général

Djibril CONDE
Le Directeur Général
RCCM/GN.TCC.2024. B.03200, NIF: 245819073, Email: condedjibril52@gmail.com

Vu à l'arrivée et
au départ de la le 21/01/2025

Jeudi à l'arrivée et au départ à
Brady le 21 janvier 2025
Le président de la délégation spéciale

S.Y.K/A



ANNEXES II : PV DES CONSULTATION PUBLIQUES



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice - Solidarité

PROCÈS VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

L'an deux mil vingt-quatre et le 21 du mois de Janvier. Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du Projet de construction d'une usine de fer à béton par la Société BAOCHENG ACIER INTERNATIONAL SA dans la sous-préfecture de Bady, préfecture de Dubréka.

Localité	
Préfecture	Dubréka
Sous-Préfecture	Bady
District	Bady
Secteur	
Date de la consultation	Kardi, 21 Janvier 2025
Nombre des Participants	

PERSONNES RESOURCES PRESENTES

N	Prénom et Nom	Titre / Fonction	Contacts	Signature
1	Aly Camara	S/G CII de Dubréka		
2	Aboubacar Sylla	S/P de Bady	022 59 40 15	
3	Samar Sylla	Président AS de Bady	028 47 47 13	
4	Nafina Camara	V. Présidente AS - 11-1	020 27 97 27	
5	Alpha Sio Diallo	Membre de la DS	022 84 33 22	
6	Selou INOUYE Ora	" "		
7	Mohamed Sylla	S/G CII de Bady	025 39 08 38	Professeur
8	Adj. Faroukou Béavogui	C.S.I.F Cameroun	610 74 84 85	
9	Jean Paul Loula	chef de centre		
10	Alpha Issaka Camara	centre de santé	021 85 00 02	
11	Fatoumata Traore	Adjointe chef de centre	033 40 83	

La liste des présences en annexe

Les personnes ci-dessus citées ont pris part ce jour la date ci-dessus à la séance de consultation publique qui eu lieu. Elles ont été informées sur le projet, ses objectifs, ses activités, ses impacts potentiels sur l'environnement et sur les communautés.

Elles ont été invitées à exprimer leurs préoccupations, leurs attentes et poser toutes questions d'éclaircissement concernant le projet...

Rapport d'EIES du Projet de construction d'une usine de fer à béton par la Société **Baocheng Acier International-SA** dans la Préfecture de Dubréka.

sensibilisation sera faite auprès des communautés pour une bonne collaboration avec la société.

2. **Oumar SYLLA** (Président de la délégation spéciale)

Au nom de la collectivité locale, nous vous souhaitons la bienvenue et merci pour le choix de Bady au compte de ce projet.

Nous vous informons de tout de même que nous sommes une nouvelle équipe dirigeante. Par rapport à ce projet, la communauté terrienne réclame l'écrit de la convention avec la société dont n'avons pas trouver dans les archives de la commune rurale.

3. **Alphadjo DIALLO** (Membre de la délégation spéciale)

Nous sommes une nouvelle, Nos attentes, préoccupations et recommandations sont :

- La manière d'acquisition du terrain ;
- Les clauses de la convention entre la société et la communauté ;
- La pollution de l'environnement ;
- L'intoxication de la population ;
- Le mode de résolution des litiges ;
- Le respect du contenu local ;
- L'emploi de la main d'œuvre locale ;
- L'électrification des villages environnants ;
- Le respect de l'entente entre le bureau sortant et la société relative à la rénovation et l'équipement des locaux de la commune rurale.
- Penser aux primes mensuelles ou annuelles des autorités locales.

4. **Adjudant Foromo BEAVOGUI** (Chef du cantonnement forestier)

Mes attentes, préoccupations et recommandations sont :

- L'entente avec la communauté locale ;
- Venir au secours au cantonnement forestier pour un reboisement de 2 hectares ;
- Aider la communauté pour un moyen de développement et subsistance des besoins à fin diminuer leur souffrance ;
- Aider le cantonnement à avoir un moyen de déplacement ;
- Favoriser l'emploi de la main d'œuvre locale.

La rencontre a été terminée par la bénédiction du doyen des membres de la délégation spéciale et une prise de photo de famille.

Ont signé (voir la fiche des personnes ressources) :

Le Procès-verbal de la consultation publique du district Kandjamodia**Date :** Mardi, 21 Janvier 2025**Début :** 13H37mn**Fin :** 14H22mn**Introduction**

- La délégation de la mission a été présenté par Monsieur **Alphadjo DIALLO** (Membre de la délégation spéciale) en Langue nationale Soussou.
- Le message de l'objectif de la mission a été faite par Monsieur Ibrahima Sory Naby CAMARA (Enquêteur socio économiste) en Langue nationale Soussou.

Les interventions**1. El hadj Saliou SYLLA** (Doyen du district)

À l'arrivée des chinois nous avons fait les conventions suivantes :

- Électrification de Kandjamodia ;
- Construction d'un forage associé d'un réseau de distribution pour toutes les familles ;
- Construction d'une école et d'un poste de santé ;
- Emploi de jeunes ;
- Aider la délégation spéciale pour la rénovation des locaux de la commune rurale.

2. Abdoulaye SYLLA (Président de la jeunesse)

- Nous avons donné le terrain pour que la localité se développe mais nous crayons de nos moyens de subsistances car le site est l'un de champ de culture.

3. Sékou Tidiane SYLLA (Citoyen)

- Nous voulons une compensation des familles ;
- La société doit veiller à la santé des communautés contre la pollution de l'environnement.

4. Karamoko SYLLA (Citoyen)

- Tout ce que les autres ont dit est un consensus à nous tous et nous tenons à ce que ça soit réalisé.

5. Kadiatou SYLLA (Citoyenne)

- Nous avons des champs agricoles que nous souhaitons clôturer par des grillages pour éviter les dégâts causés par les bœufs ;

6. Amadou CAMARA (Président de district)

- En résumé tout ce que les autres ont évoqué je confirme et c'est le souhait de nous tous.

La rencontre a été terminée par la bénédiction d'un religieux et une prise de photo de famille.

Ont signé (voir la fiche des participants et la page de signature) :



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice - Solidarité

PROCÈS VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

L'an deux mil vingt-quatre et le... 21 du mois de... Janvier Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du Projet de construction d'une usine de fer à béton par la Société BAOCHENG ACIER INTERNATIONAL SA dans la sous-préfecture de Bady, préfecture de Dubréka.

	Localité
Prefecture	DUBREKA
Sous-Prefecture	BADY
District	KANDJAMODIA
Secteur	
Date de la consultation	21 / 01 / 2025
Nombre des Participants	79

PERSONNES RESOURCES PRESENTEES

La liste des présences en annexe

Les personnes ci-dessus citées ont pris part ce jour la date ci-dessus à la séance de consultation publique qui eu lieu. Elles ont été informées sur le projet, ses objectifs, ses activités, ses impacts potentiels sur l'environnement et sur les communautés. Elles ont été invitées à exprimer leurs préoccupations, leurs attentes et poser toutes questions d'éclaircissement concernant le projet.

Rapport d'EIES du Projet de construction d'une usine de fer à béton par la Société **Baocheng Acier International-SA** dans la Préfecture de Dubréka

❖ Ci-dessus les principales préoccupations en liens avec le projet :

- Risque de perdre nos moyens de subsistances;
- Mauvaise répartition des taxes qui seront payées par la Société.
- Pollution de l'environnement ;
- Intoxication de la population;
- Mode de resolution des litiges.

❖ Ci-dessus les principales attentes exprimées en liens avec le projet :

- Aide à la construction des infrastructures sociales de base ;
- Aider la délégation spéciale pour la rénovation des locaux de la commune rurale
- Emploi de nos jeunes en priorité ;
- Compensation des familles terriennes et des communautés impactées ;
susceptibles d'être
- Prendre en compte les intérêts de la Communauté.

Rapport d'EIES du Projet de construction d'une usine de fer à béton par la Société **Baocheng Acier International-SA** dans la Préfecture de Dubréka.

ont signé :

Président de District

~~ABD~~

Amadou Camara

(c)

Doyen de District

~~AS~~

Elhadj Saliou Sylla

~~MSC~~

Président des jeunes

Présidente des femmes

Abdoulaye Sylla

Maimouna Camara



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice - Solidarité

PROCÈS VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

L'an deux mil vingt-quatre et le... 21. du mois de... JANVIER. Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du Projet de construction d'une usine de fer à béton par la Société BAOCHENG ACIER INTERNATIONAL SA dans la sous-préfecture de Bady, préfecture de Dubréka.

	Localité
Préfecture	Dubréka
Sous-Préfecture	BAHY
District	KANDIAMA MISSIDÉ
Secteur	KOLIMBA DYA
Date de la consultation	21 JANVIER 2025
Nombre des Participants	23

PERSONNES RESOURCES PRÉSENTES					
N	Prénom et Nom	Titre / Fonction	Contacts	Signature	
	Mamadou Aliou Barry	Président du Secteur	621 78 72 78		
	Hammoudou Samba Baldé	Doyen du Village	621 42 82 00		
	Saidou Barry	Président des Jeunes	621 04 56 27		
	Safidou Barry	Présidente des Femmes	622 84 38 10		
	Mamadou Sadio Diallo		626 51 05 00		
	Aboubacar Brah		622 85 65 29		
	Ibrahima Fory Diallo		626 53 95 75		
	Youssef Camara				

La liste des présences en annexe

Les personnes ci-dessus citées ont pris part ce jour la date ci-dessus à la séance de consultation publique qui eu lieu. Elles ont été informées sur le projet, ses objectifs, ses activités, ses impacts potentiels sur l'environnement et sur les communautés. Elles ont été invitées à exprimer leurs préoccupations, leurs attentes et poser toutes questions d'éclaircissement concernant le projet...

Rapport d'EIES du Projet de construction d'une usine de fer à béton par la Société **Baocheng Acier International-SA** dans la Préfecture de Dubréka.

LISTE DES PARTICIPANTS

N	PRENOMS ET NOM	FONCTION ET PROFESSION	CONTACTS	SIGNATURE
1	Mamadou Aliou Barry	chef de secteur	628 78 72 78	Q
2	Seydou Barry	Président des jeunes	621 04 36 27	↪
3	Mamadou Samba Baldé	cultivateur	621 27 57 56	↪
4	Ousmane Diallo	-/-	628 62 73 13	3
5	Oumar Barry	-/-	622 82 26 57	↪
6	Mamadou Aïrouma Baldé	-/-	621 42 82 00	↪
7	Alseny Barry	-/-	612 72 03 16	X
8	Lamakolet Diallo	-/-	629 95 78 36	X
9	Ibrahima Diallo	-/-	621 41 54 75	▷
10	Safiatou Barry	Menagère	612 85 48 69	↪
11	Adama Barry	-/-	611 80 53 45	X
12	Bintouraby Sylla	-/-		X
13	Alseny Diallo	Commerçant	621 68 55 83	↪
14	Safiatou Barry	Menagère	622 84 38 18	↪
15	Oumar Salou Diallo	cultivateur	629 86 88 22	↪
16	Mamadou Seydou Diallo	-/-	625 02 70 22	1
17	Aboubacar Diallo	-/-	629 14 44 27	↪
18	Ousmane Camara	Tailleur	623 19 81 05	↪
19	Mariame Diallo	Menagère	620 88 53 41	↪
20	Yero Bobo Diallo	Cultivateur	620 84 61 64	↪

Rapport d'EIES du projet de construction d'une de fer à béton par la société **BAOCHENG ACIER INTERNATIONAL SA** dans la préfecture de Dubréka.

❖ Ci-dessus les principales préoccupations en liens avec le projet :

- Risque de perdre les moyens de subsistance pour les actions du projet.
- Non respect du contenu local
- Non respect de la responsabilité sociétale

❖ Ci-dessus les principales attentes exprimées en liens avec le projet :

- Emploi de la main d'œuvre locale ;
- Aide à la construction des infrastructures sociales de base et l'électrification ;
- Aide à la construction d'un hangar pour le marché ;
- Aide à la protection des champs d'agriculture contre les bœufs par un grillage .

Rapport d'EIES du Projet de construction d'une usine de fer à béton par la Société **Baocheng Acier International-SA** dans la Préfecture de Dubréka.

Le Procès-verbal de la consultation publique du Secteur Koumbaya**Date :** Mardi, 21 Janvier 2025**Début :** 15H10mn**Fin :** 16H00mn**Introduction**

- La délégation de la mission a été présenté par Monsieur **Alphadjo DIALLO** (Membre de la délégation spéciale) en Langue nationale Soussou.
- Le message de l'objectif de la mission a été faite par Monsieur Ibrahima Sory Naby CAMARA (Enquêteur socio économiste) en Langue nationale Soussou.

Les interventions**1. Mamadou Aliou BARRY** (Chef secteur)

Nous apprécions le projet. Pour le moment nous n'avons pas d'inquiétude car il n'a pas encore démarré.

Nos préoccupations sont qu'à même les suivantes :

- Risque de perdre nos moyens de subsistances qui sont l'agriculture et l'élevage ;
- Protection de nos champ agricoles contre les bœufs par une clôture en grillage ;
- Nous avons les corps de métiers (Chauffeurs, menuisiers, maçons, ...), nous souhaitons leur recrutement ;
- Nous avons un manque de forage. Sur deux, un seul est opérationnel pour plus de 300 personnes.

2. Mamadou Djouma BALDE (Citoyen)

- On a besoin de l'eau et du courant électrique ;
- Sous souhaiterons aussi l'emploi de nos jeunes ouvriers.

3. Safiatou BARRY (Citoyenne)

Nous apprécions l'arrivée de la société. Nous avons tout de même les préoccupations suivantes :

- Manque de route, d'école et de poste de santé ;
- Nous élevons des animaux (Bœufs, Moutons, Coque, Canards, ...). Nous avons besoin d'un moyen adéquat pour leur encadrement.
- Nous souhaitons la construction d'un hangar pour le marché du village.

La rencontre a été terminée par la bénédiction d'un religieux et une prise de photo de famille.

Ont signé (voir la fiche des participants et la page de signature) :

ont signé

Chef secteur

Mamadou Aliou Barry
S

Doyen du secteur

Namadou Samba Baldé
D

Président des jeunes

Saidou Barry
S

Présidente des femmes

Safiatou Barry
W

ANNEXES III : LES IMAGES DU TERRAIN



Image 1 : Puits 1 de Kanamodia



Image 2 : Puits de Kanamodia



Image 3 : Centre de santé de Bady



Image 4 : Ecole Primaire de Bady



Image 5 :Préfecture de Dubréka



Image 6 : COMMUNE Rural de Bady



Image 7 : Consultation publique de kandiamodia



Image 8 Consultation publique Koumbaya

ANNEXES IV : PROJET DE TERMES DE RÉFÉRENCES

INTRODUCTION

Les présents Termes de Références (TDRs) sont élaborés pour préparer la réalisation de l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du projet d'implantation et d'exploitation d'une usine de production du Fer à Béton et autres produits dans la préfecture de Dubréka. Ce projet est porté par la Société **BAOCHENG ACIER INTERNATIONAL - S.A.**

Ces TDRs font suite au cadrage environnemental et social effectué sur le site du projet localisé précisément à Kandjamodia, Sous-Préfecture de Badi, Préfecture de Dubréka. Ils permettent de définir les exigences de l'étude projetée.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

Dans le cadre du présent projet d'implantation et d'exploitation d'une usine de production du Fer à Béton et autres produits dans la préfecture de Dubréka, différentes infrastructures et aménagements prévus, conformément aux objectifs de la société, dont entre autres :

- Une clôture sur tout le périmètre du domaine avec un portail ;
- Un poste de surveillance à l'entrée ;
- Un grand hangar métallique pour les ateliers de production de l'usine qui sont des grands fours et des laminoirs ;
- Un espace aménagé pour le dépôt de la ferraille et les premières ferreuses ;
- Un grand hangar pour le stockage du produit fini ;
- Une direction générale ;
- Un local technique ;
- Un bloc sanitaire et des vestiaires ;
- Une fosse septique.

Le plan d'aménagement prévoit également des espaces verts sur un terrain débroussaillé, nettoyé et décapé.

L'étude de cadrage réalisée en prélude au démarrage de ce projet a identifié des enjeux liés aux composantes environnementales et sociales du site et a montré que le projet aura des impacts aussi bien positifs que négatifs sur ces différentes composantes (biophysiques et humaines) de l'environnement.

Quelques-uns de ces enjeux identifiés (voir le rapport de cadrage pour plus de détails) sont les suivants :

- **Pour les composantes biophysiques :**

- Au moins une (1) espèce végétale menacée est présente sur le site d'étude (d'après les statuts de l'IUCN). Il s'agit de *Pterocarpus Erinaceus* (EN) qui est en danger. Cette espèce végétale est un arbre, un bois d'œuvre très prisé par les populations riveraines pour la confection des meubles.
- 9 espèces végétales dont 4 espèces menacées et 5 autres espèces vulnérables (Selon la MNDB) ont été inventoriées sur le site d'étude.

- *Des espèces invasives comme Chromolaena odorata et Gmelina arborea sont rencontrées sur les sites d'études. Gmelina arborea est une espèce exotique et à croissance rapide.*

- ***Espèces fauniques prioritaires pour la conservation selon l’UICN***

Erythrocebus patas (Singe rouge) est présent sur le site du projet, c'est une espèce quasi menacée (NT) selon l'UICN. Le *Necrosyrtes monachus* (Charognard), répertorié sur le site est en danger critique (CR) d'après les statuts de l'UICN. Il convient de préciser que *Erythrocebus patas* (Singe rouge) a été relevée sur le site à partir de la présence de ses crottes. Quant à *Necrosyrtes monachus* (Charognard), elle a été relevée lors des consultations publiques réalisées auprès des résidents locaux et des chasseurs.

Par contre, la faune ichtyologique n'a pas été prise en compte pendant cette étude compte tenu de l'éloignement des cours d'eau au site d'étude.

- ***Les menaces spécifiques*** actuellement répertoriées sur les sites d'étude est l'agriculture itinérante, l'exploitation des ligneux pour la production de bois d'œuvre, de bois de service constituent des facteurs anthropiques importants qui contribuent à la dégradation du couvert végétal et des sols du site d'étude.

Les résultats des investigations réalisées sur le site ont montré aussi que les activités projetées du projet peuvent être sources de pollutions pour les composantes biophysiques du milieu : *pollution et dégradation des sols, des eaux, de l'air, etc.*

• ***Pour les composantes humaines et socioéconomiques***

- Vue l'envergure et la nature des activités projetées, le projet pourrait être porteur d'espoir dans le cadre de l'emploi des jeunes, prioritairement de la localité, gage de lutte contre le chômage et la précarité économique des populations.
- Le projet impactera aussi l'économie régionale et nationale par l'acquittement des taxes et redevances liées à la règlementation nationale.
- Des effets négatifs sont aussi appréhendés tels que les nuisances liées à la poussière, au bruit, etc.

Pour prendre en compte ces enjeux environnementaux et sociaux identifiés et ceux non identifiés et se conformer à la règlementation environnementale en vigueur en République de Guinée, la Société **BAOCHENG ACIER INTERNATIONAL - S.A.**, a initié cette mission de consultation pour la réalisation de l'EIES de son projet.

En effet, le Code de l'environnement, en son article 28, stipule que « *La soumission d'une étude d'impact environnemental et social auprès du Ministère en charge de l'environnement, est requise pour tout projet de développement susceptible d'affecter l'intégrité des composantes environnementales. Elle est le préalable à la délivrance de toute autorisation environnementale*

OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

L'objectif général de cette mission de consultation est la réalisation d'une **EIES** qui permette la réalisation du présent projet dans le strict respect de l'environnement d'une part et d'autres parts pour prendre en compte la législation nationale en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement, ainsi que les bonnes pratiques internationales en la matière.

Spécifiquement, il s'agira entre autres de :

- Évaluer l'état de référence (état initial) biophysique et socioéconomique de la zone du projet (une attention particulière devant être apportée aux sols et aux souterraines du site ainsi qu'aux composantes humaines et socioéconomiques pouvant être impacts par les activités du projet) ;
- Réaliser des consultations avec les parties prenantes (autorités nationales, locales et populations riveraines) ;
- Présenter un rapport cohérent et pertinent de l'étude conformément aux recommandations formulées dans l'Arrêté 1595 relatif aux procédures d'évaluations environnementales en République de Guinée, (assorti d'un **PGES** détaillant une proposition de mesures d'atténuation des impacts négatifs potentiels et de bonification de ceux positifs) ;
- Obtenir le certificat de conformité environnementale (CCE) de Madame la Ministre en charge de l'environnement.

RESULTATS ATTENDUS (ENTRE AUTRES)

A l'issue de la mission de consultation, les résultats suivants sont attendus :

- L'état de référence environnemental et social du site du projet est déterminé ;
- Les parties prenantes (autorités nationales, locales et populations riveraines) sont consultées et leurs préoccupations relevées ;
- Un rapport cohérent de l'étude d'impact social et environnemental est présenté, conformément aux exigences de la législation nationale (Arrêté 1595), avec un **PGES** détaillant une proposition de mesures d'atténuation des impacts négatifs potentiels et de bonification de ceux positifs) ;
- Le CCE est obtenu afin de rendre effectif la réalisation du projet.

MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

Le développement d'une méthodologie efficace de l'étude est laissé à l'appréciation du consultant.

Toutefois, la méthodologie à mettre en œuvre dans le cadre de cette étude doit être basée sur une approche participative et interactive avec une implication des principales parties prenantes,

des acteurs et partenaires concernés par le projet. (Ceci conformément aux bonnes pratiques en la matière).

Cette méthodologie doit tourner autour des points suivants :

- Analyses documentaires,
- Consultations publiques et entretiens avec les personnes ressources,
- Inventaire des éléments pertinents de l'environnement (éléments biophysiques et humains) des zones d'intervention du projet ;
- Identification et évaluation des impacts potentiels du projet ;
- Traitement et analyse des informations recueillies.

La Société **BAOCHENG ACIER INTERNATIONAL - S.A.**, promoteur du projet fournira toute la documentation nécessaire à l'accomplissement de la mission.

PRINCIPALES ACTIVITÉS À RÉALISER (PROPOSITIONS)

Les principales tâches à réalisées pour le compte de cette étude sont entre autres (proposition) :

- ✓ **Activité 1** : Préparation des outils d'enquête et visite préliminaire de terrain ;
- ✓ **Activité 2** : Réunion de cadrage, présentation de l'équipe de consultation, et recueil de documents pertinents sur le projet ;
- ✓ **Activité 3** : Analyse et élaboration d'un plan d'engagement des parties prenantes (PEPP) qui identifiera les groupes de personnes susceptibles d'être directement ou indirectement impactés par les activités du projet ainsi celles qui peuvent influencer le projet ;
- ✓ **Activité 4** : Visites de terrain, consultations des parties prenantes, mise en œuvre du PEPP. L'objectif de ces consultations est de présenter le projet aux parties prenantes afin de recueillir leurs avis et opinions vis-à-vis des impacts potentiels du projet, et ainsi contribuer à l'identification des mesures d'atténuation appropriées.
- ✓ Pendant ces visites de terrain, des échantillons de sols et d'eaux seront prélevés pour analyses au laboratoire.
- ✓ **Activité 5** : Analyse et traitement des informations recueillies (y compris les résultats des analyses de laboratoire portant sur le sol et l'eau) ;
- ✓ **Activité 6** : Validation des résultats de terrain et élaboration du rapport EIES provisoire ;
- ✓ **Activité 7** : Validation du rapport d'EIES final par le client par l'autorité nationale.

En tout état de cause le consultant est responsable de l'assignation des tâches à son équipe, concourant à l'atteinte des objectifs fixés.

PRINCIPALES ACTIVITÉS À RÉALISER (PROPOSITIONS)

Le consultant doit fournir un rapport d'EIES (assorti d'un Plan de Gestion Sociale et Environnementale) élaboré et structuré conformément à l'arrêté A/2023/1595 /MEDD/CAB/SGG, portant procédure administrative d'évaluations environnementales en République de Guinée.

Etant entendu que les éléments récoltés au cours de cette mission (photos, vidéos, audiois, fiches, etc.) demeurent la propriété privée du Promoteur et ne sont divulgués qu'à lui seul ou avec son accord.

PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant doit être un cabinet (ou un groupement de cabinets) d'études ayant une expertise avérée en évaluation environnementale en République de Guinée et régulièrement agréée auprès du MEDD à travers l'AGEE, avec une expérience pertinente en étude d'impacts environnementaux et sociaux (EIES) de projets similaires.

Le consultant fournira dans ses offres, la preuve de ses expériences particulièrement dans l'évaluation environnementale et la liste des experts thématiques mobilisés pour l'étude.

DURÉE DE LA MISSION

Dans l'idéal, la durée de la mission ne devrait pas excéder 30jours (y compris les procédures administratives) avec un maximum de 6hommes/jours.

Le Consultant fournira un chronogramme détaillé des activités tenant compte de ces exigences de délai.

ANNEXE V : LES DOCUMENTS DU CABINET

REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL – JUSTICE – SOLIDARITE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

COUR D'APPEL DE CONAKRY

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CONAKRY

**REGISTRE DE COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER
(R C C M)**

**LELE CONSULTING COMPANY -
SARLU**

(PERSONNE MORALE)

CREATION

N°FORMALITE/RCCM/ GN.TCC.2024.03552

N°ENTREPRISE/RCCM/ GN.TCC.2024.B.03200

DATE : 6 MARS 2024

	<p style="text-align: center;">DECLARATION <input type="checkbox"/> de CONSTITUTION DE PERSONNE MORALE <input type="checkbox"/> Ou <input type="checkbox"/> d'OUVERTURE d'un ETABLISSEMENT SECONDAIRE <input type="checkbox"/> Ou <input type="checkbox"/> d'OUVERTURE d'une SUCCURSALE d'une personne morale ETRANGERE <input type="checkbox"/> Ou HARMONISATION</p> <p style="text-align: center;">RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE</p> <p>1 DENOMINATION: LELE CONSULTING COMPANY SARL U NOM COMMERCIAL: LELE CONSULTING COMPANY SARL U ENSEIGNE: SIGLE:</p> <p>2 ADRESSE DU SIEGE: fixée au quartier Lambanyi Carrefour Ghandi, Commune de Ratoma, Conakry, République de Guinée. : Tel : 620-49-77-44 / Email: <u>condedjibril52@gmail.com</u>.</p> <p>3 ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT CREEE : FORME JURIDIQUE : SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE N° R.C.C.M. du siège... CAPITAL SOCIAL: 10.000.000 GNF DONT NUMERAIRE: 10.000.000 GNF....., DONT EN NATURE:</p> <p>5 DUREE: 99 ans</p> <p style="text-align: center;">RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ACTIVITE ET AUX ETABLISSEMENTS</p> <p>ACTIVITES : Construction de bâtiments et travaux publics (BTP) ; Commerce général import export ; Mines et carrières ; Transport et logistique; Prestation de services ; Agriculture et pêche ; Etudes environnementales et Minières.</p> <p>PRINCIPAL ETABLISSEMENT OU SUCCURSALE : LELE CONSULTING COMPANY SARL U Adresse : fixée au quartier Lambanyi Carrefour Ghandi, Commune de Ratoma, Conakry, République de Guinée. : Tel 620-49-77-44 / Email: <u>condedjibril52@gmail.com</u>. Origine: <input type="checkbox"/> Création, <input type="checkbox"/> Achat, <input type="checkbox"/> Apport, <input type="checkbox"/> Prise en location gérance, <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : Précédent exploitant: Nom: Prénoms: Adresse: N° RCCM: Loueur de fonds (nom/dénomination, (adresse): ETABLISSEMENTS SECONDAIRES: (autres que celui créé) <input type="checkbox"/> Non , <input type="checkbox"/> Oui (préciser): Adresse: Activité:</p> <p style="text-align: center;">ASSOCIES TENUS INDEFINIMENT ET PERSONNELLEMENT (*)</p> <p>(*) La totalité des renseignements relatifs à ces associés doit IMPERATIVEMENT figuré sur le formulaire complémentaire M.o Bis annexé.</p> <p>RESUME DES INFORMATIONS:</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>NOM</th> <th>PRENOM</th> <th>DATE LIEU DE NAISS.</th> <th>ADRESSE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DIRIGEANTS (*) (**)</p> <p>(*) Concerne les Gérants, Administrateurs ou associés ayant le pouvoir d'engager la personne morale (**) Les renseignements ne pouvant figurer ci-dessous doivent IMPERATIVEMENT être reportés sur le formulaire M.o Bis annexé.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>PRENOM</th> <th>NOM</th> <th>DATE LIEU DE NAISS.</th> <th>ADRESSE</th> <th>FONCTION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Monsieur Djibril</td> <td>CONDE</td> <td>Né à Kissidougou le 05 Novembre 1992,</td> <td>CONAKRY</td> <td>GERANT</td> </tr> </tbody> </table> <p>(***) Préciser: Gérant, PDG, Administrateur, Associé</p> <p style="text-align: center;">COMMISSAIRES AUX COMPTES</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>PRENOM</th> <th>NOM</th> <th>DATE LIEU DE NAISS.</th> <th>ADRESSE</th> <th>FONCTION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table> <p>LE SOUSSIGNE (préciser si mandataire) Me Damaoulén KEITA, Notaire à Conakry, demande à ce que la présente constitue DEMANDE D'IMMATRICULATION AU R.C.C.M</p> <p>18 La conformité de la déclaration avec les pièces justificatives produites en application de l'Acte Uniforme sur le Droit commercial général a été vérifiée par le Greffier en Chef soussigné qui a procédé à l'inscription le... 13/03/2024, sous le NUMERO B-03200</p> <p style="text-align: center;">LE GREFFIER EN CHEF <i>[Signature]</i> M. Alceny FOFANA</p> <p style="text-align: right;">Fait à Conakry Le : Signature : </p>	NOM	PRENOM	DATE LIEU DE NAISS.	ADRESSE													PRENOM	NOM	DATE LIEU DE NAISS.	ADRESSE	FONCTION	Monsieur Djibril	CONDE	Né à Kissidougou le 05 Novembre 1992,	CONAKRY	GERANT	PRENOM	NOM	DATE LIEU DE NAISS.	ADRESSE	FONCTION										
NOM	PRENOM	DATE LIEU DE NAISS.	ADRESSE																																							
PRENOM	NOM	DATE LIEU DE NAISS.	ADRESSE	FONCTION																																						
Monsieur Djibril	CONDE	Né à Kissidougou le 05 Novembre 1992,	CONAKRY	GERANT																																						
PRENOM	NOM	DATE LIEU DE NAISS.	ADRESSE	FONCTION																																						

REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



DECISION D/2024/...../00023/MEDD/CAB/AGEE/DG
PORTANT OCTROI D'AGREMENT AU BUREAU D'ETUDES LELE CONSULTING
COMPANY SARLU (LCCS).

LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu** la Charte de la Transition ;
- Vu** la Loi L/0034/AN du 04 juillet 2019, portant Code de l'Environnement de la République de Guinée ;
- Vu** l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021, portant prolongation des Loi nationales, conventions, traités et accords internationaux en vigueurs à la date du 05 septembre 2021 ;
- Vu** le Décret D/2022/0042/PRG/SGG du 20 Janvier 2022, portant Attributions et Organisation du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) ;
- Vu** le Décret D/2022/364/PRG/CNRD/SGG du 25 juillet 2022, portant Attributions et Organisation et Fonctionnement de l'Agence Guinéenne d'Evaluations Environnementales (AGEE) ;
- Vu** Décret D/2024/054/PRG/CNRD/SGG du 27 Février 2024, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la Transition;
- Vu** le Décret D/2024/051/PRG/CNRD/SGG du 05 Mars 2024, modifiant la structure du Gouvernement de Transition ;
- Vu** le Décret D/2024/054/PRG/CNRD/SGG du 13 Mars 2024, portant Nomination des membres du Gouvernement de la Transition ;
- Vu** l'Arrêté A/2022/1647/MEDD/CAB/SGG du 25 juillet 2022, fixant les conditions d'octroi d'agrément pour la réalisation d'une Evaluation Environnementale ;
- Vu** l'Arrêté A/2023/1595/MEDD/CAB/SGG du 05 mai 2023, portant Procédures administratives d'Evaluations Environnementales ;
- Vu** la demande d'octroi d'agrément du bureau d'études ;
- Vu** le Procès-verbal de délibération de la Commission Technique d'octroi d'agrément ;
- Vu** le Communiqué N°1 du 05 septembre 2021, portant prise effective du pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité.

DECIDE

Article 1: Le bureau d'études **LELE CONSULTING COMPANY SARLU (LCC)** est agréé en qualité de prestataire local, exerçant dans le domaine de l'Evaluation Environnementale en République de Guinée;



Siège : Coronthie sud auprès, auprès du dépôt de carburant - Commune de Kaloum
Télé : 622 62 63 86 / 628 71 80 21 - Email : agee2030@gmail.com





Article 2: Le bureau d'études **LELE CONSULTING COMPANY SARLU** adressera des rapports d'activités annuels au Ministre en charge de l'Environnement pour examen par la Commission Technique d'octroi d'agrément sous la coordination de l'Agence Guinéenne d'Evaluations Environnementales (AGEE);

Article 3: L'agrément accordé au bureau d'études **LELE CONSULTING COMPANY SARLU** a une durée de validité de **trois (03) ans** renouvelables à partir de la date de signature;

Article 4: L'agrément peut être suspendu ou retiré en cas de non-respect de la réglementation en vigueur.

Lorsque les rapports d'Evaluations Environnementales réalisés par le bureau d'études sont rejetés par le Comité Technique d'Analyse Environnementale (CTAE) de façon récurrente (soit 3 fois consécutives) pour raison d'insuffisance majeure sur le fond, l'Agrement de celui-ci est purement et simplement retiré pour motif d'incapacité ;

Article 5: La Présente Décision qui entre en vigueur à compter de sa date de signature, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Adresse:

E-mail: condeedjibril52@gmail.com
TEL: 620 49 77 44

Conakry, le 22 MAR 2024

Ampliations:

AGEE3

Intéressé.....1



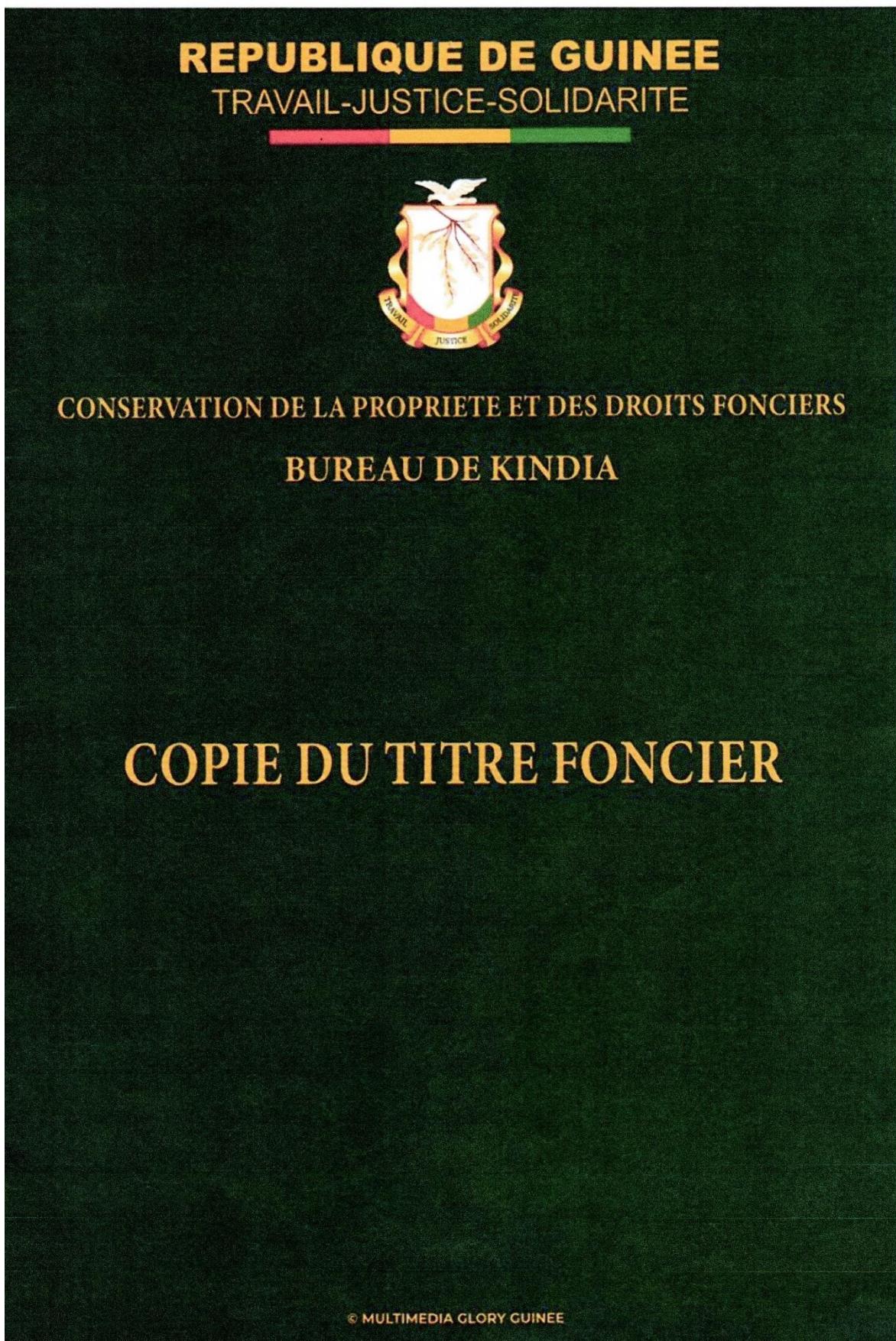
Mouloukou Souleymane SIDIBE



Coronthe sud auprès, auprès du dépôt de carburant - Commune de kaloum
Tél : 622 62 63 86 / 628 71 80 21 - Email : agee2030@gmail.com



❖ LES DOCUMENTS DU SITE DU PROJET




REPUBLIQUE DE GUINÉE
 Travail - Justice - Solidarité

CONSERVATION DE KINDIA
BORDEREAU ANALYTIQUE N°01



 en date du **27 décembre 2024**
 en date du **27 décembre 2024**
 Volume N° **79** Folio **491** de **2024**

Mentionné au Tableau II: Droit de Propriété

MODIFICATIONS	INSCRIPTIONS	RADIATIONS
	<p>Suivant Réquisition en date du 22 décembre 2024, enregistrée sous le numéro 23328, au Registre des Formalités Préalables, le 27 décembre 2024, Monsieur Chen WEIWEI, né le 16 avril 1989 en Chine, fils de Chen Yuansheng et de Chen Meihua, Commerçant, domicilié au quartier Taouyah, Commune de Ratoma, marié, majeur non interdit, titulaire du Passeport chinois n° E83058073 délivré le 28 septembre 2016, a demandé l'immatriculation au Livre Foncier de Kindia au nom, et pour le compte de la Société Baocheng Acier International Manufacturière de l'immeuble formant le domaine n° HL du lot HL sis à Yenyah/Dady Centre/Dubréka, consistant en un terrain urbain non bâti, à usage Mixte d'une contenance totale de 198107.13 m² et inscrit sous le numéro du plan de Codification Parcellaire (PCP): KIDU 019985. Il est situé à Yenyah/ Dady Centre/ Dubréka, Commune de Dubréka-centre. il est limité: Au Nord par une rue de 40.00m; A l' Est par une rue de 10.00m; Au Sud par une rue de 10.00m et A l' Ouest Par une rue de 10.00m. Ledit immeuble est la propriété de la Société Baocheng Acier International Manufacturière, pour l'avoir acquis de Monsieur Arafan Abdoulaye Sylla, suivant Attestation de Donation, en date du 13/11/2019, déposée au rang des minutes de Me Aboubacar TRAORE, Notaire à Conakry, le 23/12/2024. Il ne souffre d'aucune</p>	

Bureau de la Conservation Foncière de Kindia BP.846/ site Web: www.bcf-gn.com



REPRODUCTION INTERDITE

REPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail - Justice - Solidarité



CONSERVATION FONCIERE DE KINDIA

COPIE DU TITRE FONCIER

N°: 39562/2024/TF

INSERE AU LIVRET DE PROPRIETE

DU BUREAU DE: Kindia

NOMENCLATURE DE DESIGNATION DU BATIMENT

BATIMENT:

PARCELLE(S): HL

LOT(S): HL

VILLE: Dubréka

COMMUNE: dubréka-centre

QUARTIER: Yenyah/Dady
Centre/DubrékaN° TITRE FONCIER:
39562/2024/TF

VOL: 79

FOLIO: 491



KI00001664

KINDIA

REPRODUCTION INTERDITE

Guinée

MODIFICATIONS	INSCRIPTIONS	RADIATIONS
	<p>servitude. La valeur vénale est de: Trois Cents Millions de Francs Guinéens (300 000 000 FG). En conséquence du dépôt au Bureau de la Conservation Foncière de Kindia des pièces susvisées et des pièces de la procédure de bornage, effectué le 20 août 2024 l'immeuble ci-dessus décrit a été immatriculé sous le numéro 39562/2024/TF, Volume 79 Folio 491 et il a été délivré dudit Titre, une copie à Monsieur Chen WEIWEI, ayant requis les formalités au nom et pour le compte de la Société Baocheng Acier International Manufacturière, Propriétaire.</p> <p style="text-align: right;">KINDIA, LE 5 février 2025 LE CONSERVATEUR FONCIER</p> 	



Bureau de la Conservation Foncière de Kindia BP.846 / site Web: www.bcf-gn.com

Guinée

REPRODUCTION INTERDITE